



Système national de gestion des risques de désastre
Secrétariat permanent de gestion des risques de désastre

Direction générale de la Protection civile

Plan national de
gestion des risques de
désastre 2019 – 2030

**Plan opérationnel triennal
2024 – 2027**



Octobre 2024



Plan national de
gestion des risques de
désastre 2019 - 2030

**Plan opérationnel
triennal 2024 – 2027**



Mot du directeur général de la Protection civile

Face aux défis sans cesse croissants que représentent les aléas d'origine naturelle et anthropique et les événements dangereux multiformes, Haïti doit plus que jamais renforcer sa résilience. Le Plan national de gestion des risques de désastre 2019-2030, élaboré en alignement avec le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), incarne cette vision nationale : celle d'un pays plus sûr, mieux préparé et plus apte à se relever des chocs.

Le Plan opérationnel triennal 2024-2027 s'inscrit dans cette dynamique. Il constitue non seulement un instrument de planification et surtout un outil de pilotage stratégique et de cohérence nationale, visant à traduire les grandes orientations du Plan national de gestion des risques de désastre en actions concrètes, coordonnées et mesurables. À travers le Plan opérationnel triennal 2024-2027, la direction générale de la Protection civile et l'ensemble des institutions du Système national de gestion des risques de désastre affirment leur engagement à faire de la gestion des risques une priorité transversale du développement national.

Ce document marque une étape décisive vers la consolidation du leadership institutionnel de l'État haïtien dans le domaine de la gestion des risques, tout en réaffirmant la nécessité d'une approche multirisque, multisectorielle, participative et décentralisée. Il vise à renforcer la gouvernance du risque, à améliorer la préparation et la réponse aux urgences, à promouvoir la réduction des vulnérabilités structurelles et à encourager la mobilisation de ressources internes et externes en faveur de la résilience.

Ce plan est le fruit d'un travail collectif et collégial fondé sur la concertation et la complémentarité entre acteurs publics, partenaires techniques et financiers, société civile et collectivités territoriales. Qu'ils en soient tous sincèrement remerciés. Leur collaboration témoigne de la conviction partagée que la résilience d'Haïti ne peut être atteinte que par des actions communes et complémentaires, structurées et durables.

La direction générale de la Protection civile, en tant qu'institution de coordination du Système national de gestion des risques de désastre, réaffirme son engagement à poursuivre les efforts pour renforcer les capacités nationales, promouvoir une culture du risque au sein de la population et accompagner chaque entité territoriale dans son processus de préparation et de relèvement.

Puissent ce plan et les actions qui en découleront contribuer à bâtir une Haïti plus résiliente, plus solidaire et plus confiante en son avenir.

Emmanuel PIERRE

Directeur général

Direction générale de la Protection civile
(DGPC)

Table des matières

Mot du directeur général de la Protection civile.....	5
Acronymes et sigles.....	8
Partie 1 : Introduction	10
1. Vue globale et contexte du plan	11
2. Un pays à haut risque	11
3. Construire la résilience des communautés	12
4. Objectifs du plan opérationnel triennal 2024 – 2027.....	12
5. Rappel des caractéristiques clés du PNRGD 2019 – 2030.....	13
6. Méthodologie d'élaboration POT 2024 – 2027.....	16
7. Aspects clés du Plan opérationnel triennal (POT).....	17
8. Protection des femmes et des filles et l'inclusion	18
9. Grandes lignes de la stratégie de gestion des risques de désastre en Haïti.....	18
Partie 2 : Les éléments du plan d'actions	20
1. Axe stratégique 1 : Améliorer la connaissance des risques de catastrophe dans toutes leurs dimensions au niveau central, départemental, communal et local	21
2. Axe stratégique 2 : Améliorer la gouvernance des risques de catastrophe à travers un dispositif politique, institutionnel et légal	69
3. Axe stratégique 3 : Développer et utiliser des mécanismes financiers durables et innovants afin d'accroître la résilience des communautés et des institutions et réduire les facteurs de risques de catastrophe.....	93
4. Axe stratégique 4 : Assurer efficacement la préparation, la réponse et le relèvement rapide post-désastre à travers le renforcement des capacités techniques, matérielles et financières des institutions nationales, départementales, communales et locales en charge de la gestion des désastres.	103
Partie 3 : Modalités de mise en œuvre	120
1. Le dispositif institutionnel de mise en œuvre.....	121
2. Les instruments de la mise en œuvre.....	123
Partie 4 : Mécanismes de suivi et d'évaluation	125
Partie 5 : Budget et mobilisation de ressources.....	127
1. Le budget global du POT 2024 - 2027	127
2. L'apport du Trésor public	128

Partie 6 : Matrice des risques..... 131

Acronymes et sigles

AGERCA	Alliance pour la gestion des risques et la continuité des activités
BM	Banque mondiale
BME	Bureau des mines et de l'énergie
CAED	Cadre de coordination de l'aide externe au développement
CAEPA	Comité d'alimentation en Eau potable et Assainissement
CDEMA	<i>Caribbean Disaster Emergency Management Agency</i> (l'Agence caribéenne de gestion des urgences en cas de catastrophe)
CNIGS	Centre national de l'information géospatiale
CCPC	Comité communal de protection civile
CDGRD	Comité départemental de gestion des risques de désastre
CTESP	Comité thématique Éducation et Sensibilisation du public
COUC	Centre d'opérations d'urgence national
COUD	Centre d'opérations d'urgence départemental
COUN	Centre d'opérations d'urgence national
CRH	Croix-Rouge haïtienne
DGPC	Direction générale de la Protection civile
DINEPA	Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement
MCC	Ministère de Culture et de la Communication
MCDFD	Ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes
MD	Ministère de de la Défense
MDE	Ministère de de l'Environnement
MENFP	Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération externe
MSPP	Ministère de la Santé publique et de la Population
PNGRD	Plan national de gestion des risques de désastre
POT	Plan opérationnel triennal
PTF	Partenaire technique et financier
SAEP	Système d'adduction en eau potable
SEMANAH	Service maritime et de la navigation d'Haïti
SPGRD	Secrétariat permanent de gestion des risques de désastre

SNGRD	Système national de gestion des risques de désastre
UEP	Unité d'études et de programmation
UHM	Unité hydrométéorologique
UNGUS	Unité nationale de gestion des urgences sanitaires
UTS	Unité technique de sismologie



Partie 1 : Introduction

Les chocs ne semblent plus ponctuels dans le contexte haïtien ou, tout au moins, ne sont plus perçus comme tels tant ils se succèdent et se chevauchent, avant même que les communautés arrivent à s'en relever. Le présent Plan opérationnel triennal 2024 – 2027 (POT 2024 – 2027), le premier à découler du Plan national de gestion des risques de désastre (PNGRD 2019 – 2030), naît d'ailleurs dans un contexte de crises multiples : l'insécurité ; la violence de groupes armés et ses corollaires (les routes, la destruction ou le dysfonctionnement des services publics, les déplacements de population fuyant cette violence) ; la dégradation de l'environnement ; la précarité socioéconomique ; une crise politique de intense...

Malgré tout, le Système national de gestion des risques de désastre (SNGRD), à travers notamment le Secrétariat permanent de gestion des risques de désastre (SPGRD) et la direction générale de la Protection civile (DGPC), ont multiplié les efforts, avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF), pour franchir cette nouvelle étape vers l'accomplissement de la vision du PNGRD 2019 – 2030.

En effet, il est projeté qu'à l'horizon 2030 « les Haïtiennes et les Haïtiens, les institutions publiques et privées, ainsi que les communautés, soient capables d'assurer la protection des vies et des biens face aux risques multiples auxquels ils sont exposés, tout en renforçant la résilience collective et territoriale, dans le respect des principes d'équité de genre, d'inclusion, de sécurité humaine et de bonne gouvernance dans une perspective de développement durable. »

Aucun répit n'est donc permis pour y parvenir véritablement. Le SPGRD, fraîchement redynamisé en 2023, devra jouer son rôle crucial de coordination pour assurer la collaboration de toutes les parties prenantes, impliquées dans la gestion des risques de désastre (GRD), dans ce processus. À côté de la DGPC, qui le préside, il devra confirmer et assumer son rôle central dans la construction de la résilience nationale et se servir de ce POT comme principale boussole pour les trois prochaines années.

Vue globale et contexte du plan

Le POT 2024 – 2027 constitue un outil de planification, divisé en cibles annuelles et basé sur les quatre axes stratégiques du PNGRD 2019 – 2030, dont il vise la concrétisation. Pour rappel, les axes du plan national, sanctionné par un arrêté, publié le 15 juin 2020, sont, en résumé : (i) la connaissance des risques ; (ii) la gouvernance des risques ; (iii) l'investissement et le transfert des risques et (iv) la préparation et la réponse.

Ce POT, qui n'est pas un plan opérationnel de « développement », à proprement parler, comprend exclusivement des actions en gestion des risques de désastre (GRD) et des initiatives pour l'intégration des critères de risques dans la planification du développement. Il retient l'approche de gestion multirisque et l'intersectorialité et couvre les différentes composantes de la gestion des risques de désastre, parmi lesquelles l'analyse et la connaissance des événements, l'atténuation, la préparation, l'intervention et le rétablissement.

Le POT 2024 – 2027 mobilise le niveau opérationnel du gouvernement central. À cet échelon et selon l'organisation du SNGRD, la gestion des risques sectoriels est essentiellement assurée par des comités institutionnels, sectoriels et thématiques et la préparation, la réponse et le relèvement par les comités de préparation et de réponse aux urgences et le Centre d'opérations d'urgence national dans le contexte haïtien.

Un pays à haut risque

Haïti reste très vulnérable aux catastrophes d'origine naturelle et affiche, pour 2024, un indice de risque INFORM très élevé, de 7,2. Cette vulnérabilité est due en grande partie au fait que le pays est exposé à de multiples aléas naturels ou résultant de l'action humaine et très sensible face à la récurrence des situations d'urgence ou de désastre qui affectent régulièrement les communautés, particulièrement les groupes les plus fragiles.

Plus de 93 % de la surface du pays et plus de 96 % de la population haïtienne sont exposées aux risques d'au moins deux aléas, notamment des ouragans, des inondations, des tremblements de terre, des glissements de terrain et des sécheresses, selon les données disponibles.

À côté de cette forte exposition et la sensibilité aux risques latente, chronique et dynamique, s'accumulent des chocs multiples liés à la situation socio-économique, politique et environnementale au niveau territorial, qui aggrave les vulnérabilités. La situation socio-économique se dégrade au fil des ans.

Par exemple, la violence des bandes armées et l'insécurité entraînent le déplacement interne de centaines de milliers de personnes, tout en perturbant la circulation des personnes et des biens à travers le territoire. Le pays est également confronté à une nouvelle épidémie de choléra, depuis la recrudescence de la maladie en octobre 2022. Près de 5 millions de personnes sont en insécurité alimentaire aiguë, dont 2 millions en phase 4 (urgence) du cadre intégré de classification de l'insécurité alimentaire (IPC, septembre 2024).

Construire la résilience des communautés

Conscient de cette réalité, le Gouvernement haïtien s'est engagé, aux cours de ces trente dernières années, à porter la gestion des risques de désastre au rang de priorité majeure dans un contexte de développement durable et de lutte contre la pauvreté, à travers la validation, en 2001, du premier Plan national de gestion des risques qui définissait alors la vision, les principes directeurs et les grands programmes stratégiques d'intervention.

Ce document référentiel national en matière de GRD a été révisé en 2019 (PNGRD 2019 – 2030), au regard de l'évolution des enjeux climatiques, de la récurrence et de l'intensité des aléas naturels mais aussi par rapport au degré de vulnérabilité multirisque du pays. Cette révision s'est inscrite dans une perspective de consolidation des acquis du SNGRD, de renforcement des capacités des secteurs et des mécanismes de coordination en misant sur une approche plus intégrée et systémique de gestion des risques de désastre.

Dès le départ, il a été décidé que le nouveau plan stratégique soit décliné en plans chiffrés, en plans triennaux et annuels et d'étendre la programmation aux niveaux sectoriel et territorial. Le POT 2024 – 2027 est élaboré dans cette optique et sa mise en œuvre devra s'appuyer sur des mécanismes efficaces permettant de cibler de façon spécifique les vulnérabilités des secteurs prioritaires et des communautés à risques. Il devra surtout contribuer à l'atteinte de l'objectif global du PNGRD 2019 - 2030.

Objectifs du plan opérationnel triennal 2024 – 2027

En conformité avec le plan stratégique, des plans, des protocoles, des procédures et d'autres outils de gestion ont été développés ou actualisés. Le POT 2024 – 2027 vient renforcer ces référentiels. Il a pour principal objectif d'assurer la mise en œuvre et le suivi du PNGRD, dans un souci de continuité des actions entreprises et de durabilité des interventions en matière de GRD à travers le pays.

En droite ligne de la vision et des quatre axes stratégiques du PNGRD 2019 – 2030, ce plan adopte une approche de gestion multirisque, multisectorielle, multidimensionnelle, transversale et décentralisée des risques de désastre. Il prend en compte les différentes composantes de la gestion des risques de désastre et implique chaque secteur pour une contribution au bilan de l'action gouvernementale en matière de gestion des risques de désastre.

De façon plus spécifique, le POT 2024 – 2027 a pour objectifs de :

- Consacrer le leadership des institutions publiques, tant au niveau sectoriel que territorial, tout en faisant appel aux partenaires techniques et financiers d'Haïti ;
- Mettre en avant le caractère multisectoriel, multidimensionnel, transversal et décentralisé de la GRD ;
- Faciliter l'évaluation systématique de la mise en œuvre des programmes à des fins d'analyse et de directives ;
- Privilégier l'approche de gestion intégrée ;
- Faciliter une gestion efficace, efficiente et économique des programmes ;
- Assurer la cohérence des interventions ;
- Faciliter la mobilisation de ressources tant internes qu'externes, cruciales pour la mise en œuvre du PNGRD 2019 – 2030 ;
- Garantir la coordination et éviter les duplications.

Rappel des caractéristiques clés du PNGRD 2019 – 2030

La documentation référentielle

Le PNGRD 2019 – 2030 puise ses fondements dans des cadres d'orientations stratégiques de la réduction des risques de catastrophe et de la lutte contre les changements climatiques au niveau national, sous-régional et international. Ce sont notamment le Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH), les politiques et plans sectoriels, la Stratégie régionale pour la gestion globale des risques de désastre et le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015 - 2030.

Le Plan stratégique de développement d'Haïti

Pour faire d'Haïti un pays émergent d'ici 2030, le PSDH avait formulé un certain nombre d'orientations, de stratégies de développement et de grands chantiers de relèvement, dans un contexte post-désastre. La vision à long terme du PSDH s'est tablée sur la refondation de la

Nation haïtienne, déclinée en quatre grands chantiers : (i) la refondation territoriale, (ii) la refondation économique, (iii) la refondation sociale et (iv) la refondation institutionnelle.

Pour concrétiser ces refondations souhaitées et atteindre ses objectifs, le PSDH a placé la GRD parmi les cibles transversales cruciales.

Les politiques et plans sectoriels

D'autres politiques et plans sectoriels de portée nationale ont aussi servi de socle au PNGRD 2019 – 2030. Aussi, ce nouveau référentiel de la GRD est conforme aux documents suivants : le Plan d'action national d'égalité femmes-hommes, le Cadre stratégique du Volontariat au sein du Système national de gestion des risques de désastre, la Politique nationale d'adaptation aux changements climatiques, le Plan décennal d'éducation et de formation, le Plan stratégique de la Croix-Rouge haïtienne, le Plan directeur de la santé et la Politique nationale de développement agricole d'Haïti.

La Stratégie régionale pour la gestion globale des risques de désastre

En 2014, les États membres de l'Agence caribéenne de gestion des urgences en cas de catastrophe (sigle anglais CDEMA) avaient formulé ainsi le futur souhaité pour la région caribéenne, y compris Haïti : « des États plus sûrs, plus résilients et plus durables grâce à une gestion intégrée des catastrophes » d'ici 2024.

Le PNGRD 2019 – 2030 prend alors en compte les quatre résultats prioritaires qui soutiennent cet objectif : (i) le renforcement des dispositions institutionnelles pour la gestion intégrale des catastrophes ; (ii) l'augmentation et la durabilité de la gestion des connaissances et de l'apprentissage pour la gestion intégrale des catastrophes ; (iii) l'amélioration de l'intégration de la gestion globale des catastrophes à tous les niveaux et (iv) le renforcement et la durabilité de la résilience des communautés. Il intègre aussi les thèmes transversaux du cadre stratégique tels que : le genre ; les changements climatiques ; l'utilisation des technologies de l'information et des communications et la durabilité environnementale.

Le Cadre d'action de Sendai

Les actions et les principes d'intervention du PNGRD 2019 – 2030 sont articulés autour du référentiel mondial pour la réduction des risques de catastrophe, qui vise particulièrement « la réduction substantielle des pertes et des risques liés aux catastrophes en termes de vies humaines, d'atteintes aux moyens de subsistance et à la santé des personnes, et d'atteintes aux biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des collectivités et des pays ».

La mise en œuvre du référentiel national contribue ainsi à la fois à celle du cadre mondial et aussi à la mise en place d'un environnement propice à l'échelle du pays, avec l'implication effective des autorités au plus haut niveau de l'État. Le PNGRD 2019 – 2030 a d'ailleurs retenu les mêmes axes prioritaires que le Cadre d'action de Sendai :

- La compréhension des risques de catastrophe ;
- Le renforcement de la gouvernance des risques de catastrophe afin de mieux les gérer ;
- L'investissement dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience ;
- Le renforcement de l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et « reconstruire en mieux » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.

La vision stratégique

La vision du PNGRD 2019 – 2030 se formule ainsi : « Les Haïtiennes et les Haïtiens, les institutions publiques et privées, ainsi que les communautés, sont capables d'assurer la protection des vies et des biens face aux risques multiples auxquels ils sont exposés, tout en renforçant la résilience collective et territoriale, dans le respect des principes d'équité de genre, d'inclusion, de sécurité humaine et de bonne gouvernance dans une perspective de développement durable. » Sa concrétisation à l'horizon 2030 passera par la mise en œuvre des plans opérationnels qui découlent du cadre national.

Les principes directeurs

Les principes de base sur lesquels repose le PNGRD 2019 – 2030 sont développés tels quels ci-dessous :

- L'État haïtien est souverain et responsable au premier chef de la prévention et de la réduction des risques de catastrophe.
- La gestion des risques de catastrophe vise à protéger les personnes, leurs biens, leur santé, leurs moyens de vie et leurs avoirs productifs, ainsi que leurs richesses culturelles et environnementales, en garantissant la promotion et la protection de tous les droits humains, y compris son droit au développement.
- L'humain demeure au centre des actions de GRD. À cet effet, un effort de ciblage, qui reflète une sensibilité au genre et à l'inclusion, s'avère nécessaire dans toute intervention pour atteindre les individus et les communautés les plus vulnérables aux désastres.
- En matière de réduction des risques et de réponse aux désastres, les responsabilités doivent être partagées entre le gouvernement central, les instances déconcentrées et décentralisées, les secteurs publics et privés, y compris les entreprises et les universités, pour garantir la coordination, la collaboration, le développement de synergie et le suivi des actions.
- La réduction des risques de catastrophe suppose l'engagement et la coopération de la société dans son ensemble. Elle suppose aussi l'autonomisation et la participation globale et non discriminatoire de la population. De plus, elle doit être sensible au genre et

inclusive, avec une attention particulière à l'amélioration du travail bénévole organisé des citoyens.

- Il est nécessaire d'assurer un espace suffisant pour une participation ample, voire massive des femmes et des organisations de femmes dans la GRD, conformément à la Constitution haïtienne qui consacre « le principe de quota d'au moins 30 % de femmes [...] à tous les niveaux de la vie nationale, notamment dans les services publics ¹ ». La participation doit être réelle et non réduite à une présence stéréotypée (reproduisant la division traditionnelle du travail) et superficielle.

Méthodologie d'élaboration POT 2024 – 2027

La DGPC et le SPGRD ont retenu une approche participative et itérative pour le POT 2024 – 2027, dont l'élaboration s'est appuyée sur les caractéristiques clés du PNGRD 2019 – 2030, mentionnées plus haut dans ce document. Ils ont adopté une démarche méthodologique basée sur les étapes suivantes :

- La mise en place d'une cellule technique composée de cadres techniques de la DGPC et du SPGRD, via son bureau transitoire, et d'autres structures partenaires du SNGRD ;
- La collecte et l'exploitation de la documentation référentielle en matière de GRD, disponible au niveau national, régional et mondial et mentionnée dans les caractéristiques clés du PNGRD 2019 – 2030 ;
- L'élaboration et la validation d'un rapport de démarrage du processus d'élaboration du POT 2024 – 2027 ;
- L'organisation et la réalisation de quatre ateliers de travail regroupant respectivement les secteurs productifs, les secteurs des infrastructures, les secteurs sociaux et les domaines transversaux, pour, entre autres, l'identification des actions prioritaires du POT 2024 – 2027, tirées de la matrice du PNGRD 2019 – 2030 ;
- La proposition et la validation d'une trame pour la formulation du POT 2024 – 2027 ;
- La réalisation d'une série d'entretiens, d'échanges avec les parties prenantes et de rencontres de la cellule technique pour l'identification d'actions complémentaires ;

¹ Décret du 15 juin 2020 portant création et organisation du Système national de gestion des risques de désastre, article 17.1.

- La rédaction de la première ébauche du POT 2024 – 2027, qui prend clairement en compte les étapes précédentes du processus et intègre des actions structurantes, notamment en matière de gouvernance au niveau sectoriel ;
- L'identification et la proposition d'actions de transition qui ne nécessiteraient de budgets importants et susceptibles d'être mises en œuvre avant le démarrage « officiel » du POT 2024 – 2027 ;
- La soumission de la première version du POT 2024 – 2027 aux parties prenantes, y compris des représentantes et représentants des PTF, pour examen, commentaires et réactions, dont une analyse de la prise en compte des aspects clés retenus pour le POT 2024 – 2027 ;
- La soumission d'une nouvelle version du POT 2024 – 2027 qui prend en compte l'examen, les commentaires et les réactions des parties prenantes ;
- La finalisation du POT 2024 – 2027 et sa validation par le SPGRD.

Aspects clés du Plan opérationnel triennal (POT)

En complément des principes directeurs, les aspects clés déclinés ci-après sont retenus comme étant des éléments de succès et de qualité du plan opérationnel. Ce sont :

- La prise en compte des réalisations accomplies ou initiées depuis l'adoption du PNGRD 2019 – 2030, dans le cadre de la gestion des risques de désastre en Haïti.
- Les enjeux liés au partage d'information à l'intérieur des secteurs, entre les différents secteurs, entre les acteurs étatiques et non étatiques, avec les partenaires techniques et financiers et aussi avec le public.
- L'établissement et le renforcement de partenariats entre les secteurs public et privé, entre les institutions du niveau central et des collectivités territoriales, avec les partenaires techniques et financiers et avec la région caribéenne, au moins.
- La prise en compte des marqueurs de qualité du PNGRD 2019 – 2030 : la variabilité et le changement climatique ; le genre et l'inclusion sociale ; la sécurité humaine ; le risque urbain ; la protection des investissements publics et privés ; la redevabilité et le volontariat.
- La définition claire et la hiérarchisation des actions du plan de travail.
- La définition claire des rôles et responsabilités institutionnels, sectoriels et intersectoriels.

- Des modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation conformes au système en vigueur dans l'administration publique et acceptées par l'ensemble des parties prenantes.

Protection des femmes et des filles et l'inclusion

Le POT 2024 – 2027 s'aligne sur la vision du PNGRD 2019 - 2030, dans le sens qu'il est basé sur une approche inclusive et intégrée. C'est-à-dire qu'il inclut dans sa démarche des considérations basées sur le genre, sur les catégories et groupes sociaux vulnérables à tous les niveaux sectoriels tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

En effet, la désagrégation des données disponibles selon le genre indique que, toutes catégories confondues, les femmes sont économiquement et financièrement plus affectées par les différents désastres que les hommes (Banque mondiale, 2014). Entre autres, lorsqu'une catastrophe survient, les principaux groupes à risque, dont les femmes, les filles et les personnes handicapées, sont affectés de manière disproportionnée.

Grandes lignes de la stratégie de gestion des risques de désastre en Haïti

La vision du Gouvernement haïtien en matière de gestion des risques de désastre repose sur quatre axes stratégiques et privilégie une approche intersectorielle tant au niveau central que décentralisé.

La première ligne stratégique porte sur l'amélioration de la connaissance des risques de catastrophe dans toutes leurs dimensions au niveau central, départemental, communal et local. En guise de cible, le gouvernement espère d'ici 2030 que 55 % de la population haïtienne aient une meilleure connaissance des risques de catastrophe auxquels elle est exposée et qu'elle soit aussi informée des différentes mesures de protection - incluant instruments et outils – existantes.

La deuxième ligne stratégique vise à améliorer la gouvernance des risques de désastre à travers un dispositif politique, institutionnel et légal. Le résultat ciblé est d'avoir d'ici à 2030 au moins trois cadres réglementaires et juridiques en rapport avec la GRD adoptés et dix mécanismes et structures de coordination fonctionnels.

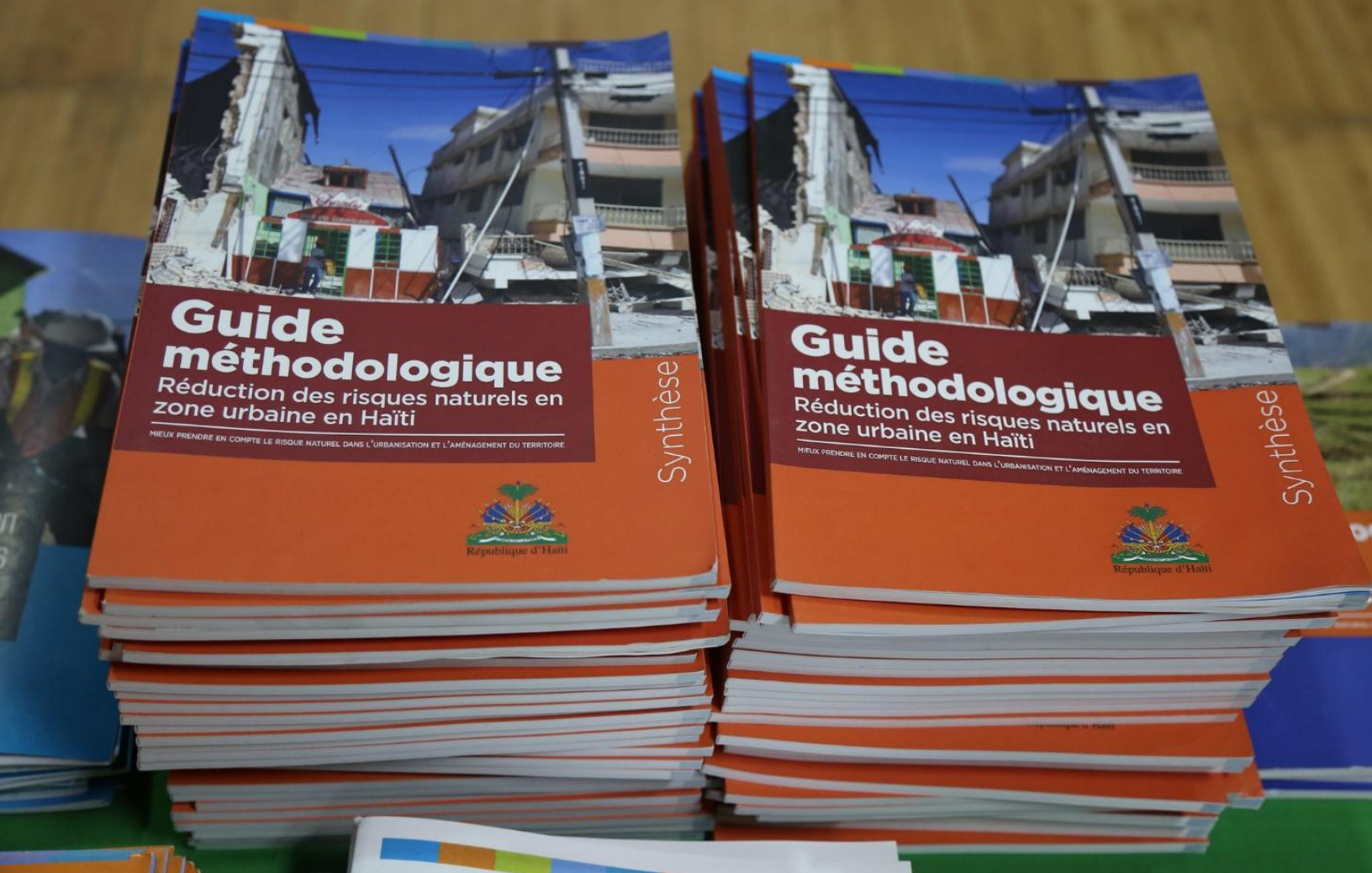
La troisième ligne stratégique s'inscrit dans une perspective de développement et d'utilisation des mécanismes financiers durables et innovants afin d'accroître la résilience des communautés et des institutions et réduire les facteurs de risques de catastrophe. La cible du gouvernement est que d'ici 2030, au moins 30 % des investissements publics, privés et communautaires sont protégés par des politiques de transfert de risque.

Et finalement la **quatrième ligne stratégique** aborde l'aspect plus opérationnel qui est d'assurer efficacement la préparation, la réponse et le relèvement rapide post-désastre à travers le renforcement des capacités

techniques, matérielles et financières des institutions nationales, départementales, communales et locales en charge de la gestion des désastres.

Pour cette dernière ligne, le gouvernement envisage d'ici 2030 que le pays soit doté de plans de contingence pour au moins quatre risques (séismes, cyclones, épidémies, sécheresse) au niveau national, départemental, communal et sectoriel.





Partie 2 : Les éléments du plan d'actions

Pour rappel, le POT 2024 – 2027 concerne le niveau opérationnel du gouvernement central et doit contribuer à l'atteinte de l'objectif global du PNGRD 2019 – 2030 : « Accroître significativement et durablement la résilience d'Haïti, de ses institutions nationales et de ses collectivités territoriales face aux catastrophes, en vue de contribuer à l'amélioration et la sécurisation des conditions de vie de la population. »

Ce plan doit nécessairement faciliter l'atteinte des principaux indicateurs et cibles annuelles relatives aux quatre axes stratégiques déclinés dans le PNGRD 2019 – 2030.



1. Axe stratégique 1 : Améliorer la connaissance des risques de catastrophe dans toutes leurs dimensions au niveau central, départemental, communal et local

Tableau 1

Cible et indicateur de l'axe stratégique 1 du PNGRD 2019 – 2030

Cible	Indicateur
En 2030, 55 % de la population haïtienne a une meilleure connaissance des risques de catastrophe auxquels elle est exposée et est informée des différentes mesures de protection-incluant instruments et outils – existantes.	Pourcentage de la population informée sur les risques et sur les mesures de protection.

Cette première ligne stratégique comprend quatre grands produits dans le PNGRD 2019 – 2030 :

- A1R1.** Les risques au niveau national et local seront identifiés, évalués et leur profil contribuera de façon adéquate à la prise de décision.
- A1R2.** Les institutions publiques et privées tant nationales, locales que communautaires ont accès à des données fiables, désagrégées au moins selon le genre, l'âge et le handicap sur les risques de catastrophe et sont en mesure de produire des outils d'aide à la décision.
- A1R3.** Le système national d'alerte précoce est renforcé et relayé par les systèmes d'alerte précoce communautaires.
- A1R4.** Les populations tant au niveau urbain que rural adoptent des mesures de prévention face aux risques de catastrophe.

Les risques tant au niveau national et local seront identifiés, évalués et leur profil contribuera de façon adéquate à la prise de décision

La démarche pour obtenir ce produit passera, entre autres, par la réalisation de diagnostics des risques et de développement de modèles adaptés aux différents secteurs de la vie nationale. L'harmonisation des méthodologies de cartographie des risques au niveau national et le développement d'un schéma national de cartographie des risques sont cruciaux quant à l'efficacité du processus.

Les sept activités phares proposées dans le PNGRD 2019 – 2030 sont ciblées dans le POT :

- I.** Réaliser des diagnostics des risques et développer des modèles adaptés aux différents secteurs de la vie nationale ;
- II.** Harmoniser les méthodologies de cartographie des risques au niveau national et développer un schéma national de cartographie des risques ;
- III.** Réaliser une base de données unifiée et dynamique sur les risques de désastre en Haïti, qui sera actualisée périodiquement ;
- IV.** Réaliser des études complémentaires de vulnérabilité des écosystèmes côtiers et marins, des établissements humains et des enjeux importants au phénomène de l'érosion, en relation avec le secteur privé des affaires et le secteur touristique ;
- V.** Instituer l'évaluation systématique et périodique de la vulnérabilité aux catastrophes à l'intérieur de chaque secteur, y compris les secteurs productifs (agriculture, commerce et industrie, tourisme) ;
- VI.** Évaluer systématiquement les équipements et outils de collecte et d'analyse de données sur les risques de catastrophe, sur l'ensemble du territoire national, et en assurer la disponibilité ;

- VII. Rechercher les liens avec les institutions spécialisées de la région dans le domaine de la surveillance et de la gestion des risques.

Réaliser des diagnostics des risques et développer des modèles adaptés aux différents secteurs de la vie nationale

Les résultats prévus dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité sont les suivants :

- Le microzonage sismique d'au moins trois agglomérations importantes est élaboré.
- Des diagnostics des enjeux sectoriels exposés aux aléas majeurs sont réalisés et vulgarisés pour au moins trois secteurs clés.
- Les risques majeurs sont identifiés et évalués dans des communautés isolées ou difficiles d'accès.

Le microzonage sismique d'au moins trois agglomérations importantes est élaboré

Pour ce **premier résultat de l'activité**, l'indicateur et la cible annuelle suivants ont été retenus :

Tableau 2

Indicateur du résultat 1.1.1.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre de microzonages sismiques réalisés			3

Nombre de microzonages sismiques réalisés

Depuis 2010, Haïti a connu trois séismes importants et meurtriers dont deux ont été majeurs, en janvier 2010 et en août 2021. Le pays est situé à la frontière des plaques tectoniques caribéenne et nord-américaine, ce qui rend la menace sismique permanente. En même temps, plusieurs travaux de recherche et le dispositif national de surveillance sismique ont démontré l'existence de trois failles sismiques principales et d'un réseau important de failles secondaires actives, plus ou moins connues, qui strient le territoire national.

Face à la forte exposition du territoire d'Haïti au risque sismique, le Gouvernement a mis en place un programme de réduction des pertes et dommages que pourraient occasionner des tremblements de terre futurs. Le microzonage sismique est primordial dans cette démarche, du fait qu'il permet d'améliorer la connaissance des terrains et de leur comportement en cas de séisme. C'est l'étape cruciale pour la prise de décisions en vue notamment de construire mieux, de réduire la vulnérabilité sismique des zones urbaines fortement exposées à l'aléa sismique et d'aménager de nouvelles zones urbaines plus sûres.

Mobilisation et/ou formation de techniciennes, techniciens, ingénieures et ingénieurs aux bases du génie parasismique et à l'évaluation structurale du bâti pour la mise en place de l'équipe technique et scientifique pour les microzonages

Les premières études de microzonage ont été conduites, à la suite du séisme du 12 janvier 2010, grâce à une coopération renforcée entre l'État haïtien, plus précisément le Bureau des mines et de l'énergie (BME) et le Laboratoire national du bâtiment et des travaux publics (LNBTP). Outre les études de microzonage, cette collaboration tripartite a permis la formation d'équipes nationales outillées pour répliquer la démarche.

Pour ces nouvelles études, les équipes nationales seront mises en avant, sans exclure une expertise externe nécessaire, et le Centre national d'informations géospatiales (CNIGS) et l'Université d'Etat d'Haïti (UEH), davantage impliqués.

Délimitation des zones d'études

Après les agglomérations des départements du Nord, du Nord-Est, du Nord-Ouest et la zone métropolitaine de Port-au-Prince, l'accent sera en priorité mis sur le Grand Sud en tenant compte du programme de microzonage sismique national sur le territoire d'Haïti, ayant décrit des secteurs prioritaires pour la mise en place des études de microzonage. Les agglomérations à forts enjeux où l'aléa sismique est fort sur le plus grand nombre de sites seront donc privilégiées.

Evaluation comparative et classification du bâti et des infrastructures critiques en fonction de l'enjeu associé – humain, économique, stratégique - des trois agglomérations délimitées

Réalisation des microzonages des trois agglomérations délimitées

La poursuite du programme de microzonages sismiques concernera, pendant les trois années que couvre le POT, des villes fortement exposées à l'aléa sismique à proximité du système de failles Enriquillo FZ et, potentiellement, de la faille Muertos-Neiba-Matheux, dans la région centrale du pays.

Ces études permettront notamment de produire et de mettre à la disposition des décideurs : les bases de données et les cartes de zonage surtout dans les secteurs délimités à forts enjeux, les rapports d'exécution des travaux et notices explicatives pour l'exploitation des cartes ainsi que les données acquises en matière de géologie, de géophysique, de géotechnique... en vue d'alimenter le système d'information géospatial national.

Des diagnostics des enjeux sectoriels exposés aux aléas majeurs réalisés et vulgarisés pour trois secteurs clés

Pour ce **deuxième résultat de l'activité**, les indicateurs et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 3

Indicateurs du résultat du 1.1.1.b du POT 2024 – 2027

Indicateurs du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Un guide méthodologique d'aide au diagnostic est développé		1	
Nombre de diagnostics des enjeux sectoriels exposés aux aléas majeurs réalisées et vulgarisés	1	11	42

Guide méthodologique d'aide au diagnostic des enjeux sectoriels adopté les secteurs clés du SNGRD

Il s'avère nécessaire que les acteurs, concernés par l'aménagement du territoire, la réduction des risques et la préparation de la réponse aux catastrophes, aillent davantage dans les détails en matière de connaissance des risques, conformément surtout au caractère multisectoriel de la GRD. Ils doivent convenir des approches méthodologiques à adopter pour les études de diagnostic des enjeux sectoriels à travers le territoire.

Élaboration du guide méthodologique d'aide au diagnostic des enjeux sectoriels

Le Guide méthodologique national de réduction des risques naturels en Haïti a déjà été appliqué de manière pilote, notamment dans le département de la Grand'Anse, mais aussi dans l'Artibonite et le Nord-Ouest. Le guide méthodologique d'aide au diagnostic des enjeux sectoriels devrait se greffer sur ce premier instrument. Il sera donc élaboré de manière collaborative par des institutions nationales, des partenaires et experts locaux et internationaux de la gestion des risques et de l'aménagement du territoire, sous le leadership du Gouvernement haïtien.

Nombre de diagnostics des enjeux sectoriels exposés aux aléas majeurs réalisées et vulgarisés

Pour ce premier plan opérationnel du PNGRD 2019 - 2030, trois secteurs (la santé, l'éducation et l'agriculture) et le Service national de gestion des résidus solides (SNGRS) ont prévu de développer leurs diagnostics d'enjeux, qu'ils soient surfaciques, ponctuels ou linéaires, sous le spectre de la gestion des risques de désastre. La cartographie des diagnostics doit permettre les opérations de croisement entre les enjeux et les aléas, lorsque ces derniers sont documentés.

Les deux premiers secteurs, qui ont déjà élaboré leur plan stratégique de réduction des vulnérabilités sectorielles, donneront le ton du processus à la deuxième année du POT 2024 - 2027. Le troisième secteur et le SNGRS emboîteront le pas à la troisième et dernière année.

La Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement (DINEPA) conduira également des études de diagnostic beaucoup plus ciblées.

Études de diagnostic des enjeux des secteurs de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et de la gestion des déchets

Ces documents de diagnostic devront présenter les enjeux des trois secteurs et de la thématique transversale de gestion des déchets sur le territoire national, jusqu'à l'échelle interdépartementale pour que ceux-ci soient mieux pris en compte dans la réduction des risques majeurs.

Le secteur agricole réalisera des études de diagnostic agricole et para-agricole. Le SNGRS produira un diagnostic et des recommandations dans la perspective d'un plan d'élimination des dépôts sauvages. Les indicateurs de suivi de cette dernière démarche sont surtout le nombre de dépôts sauvages diagnostiqués et éliminés, en vue de permettre une meilleure connaissance des fluctuations des déchets surtout dans les principales agglomérations du pays.

Études de diagnostic des enjeux de l'eau potable et de l'assainissement

La DINEPA a opté pour l'élaboration d'un document de diagnostic pour chacun de ses systèmes d'adduction en eau potable (SAEP). Il vise un total de 50 SAEP sur 1500 pendant la période de mise en œuvre du plan opérationnel.

Plaidoyer et promotion pour les diagnostics des enjeux

Les enjeux sectoriels doivent être pleinement intégrés dans les efforts de réduction des risques naturels. D'où la pertinence de l'élaboration de documents de diagnostics sectoriels. De ce fait, le SPGRD et la DGPC doivent en assurer la promotion pour convaincre les parties prenantes du SNGRD de leur pertinence et les pousser à les développer, en les accompagnant.

Ateliers sectoriels sur les enjeux exposés aux aléas majeurs

La DINEPA réalisera des ateliers départementaux à la fois pour faire connaître l'importance du diagnostic des enjeux et aussi pour une appropriation des documents de diagnostics qu'elle aura développés.

Vulgarisation des diagnostics des enjeux sectoriels exposés aux aléas majeurs

Les secteurs de l'agriculture, de l'éducation, de la santé et le SNGRS s'attèleront ensuite à assurer la vulgarisation des études réalisées en vue d'alimenter les intervenants sectoriels, tant publics que privés, et les initiatives des élus, notamment dans l'élaboration et la mise en œuvre des différents plans d'aménagement et de développement sur le territoire national.

Les risques majeurs sont identifiés et évalués dans des communautés difficiles d'accès

Pour ce **troisième résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 4

Indicateur du résultat du 1.1.1.c du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 - 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre de documents d'évaluation de la vulnérabilité et des capacités (EVC) produits et disponibles au niveau communautaire	4	4	4

Nombre de documents d'évaluation de la vulnérabilité et des capacités produits et disponibles au niveau communautaire

L'élaboration des EVC et leur vulgarisation seront suivies d'efforts pour réduire les vulnérabilités des communautés ciblées aux phénomènes naturels retenus en priorité, en cherchant à empêcher que les risques se matérialisent en catastrophes et à atténuer les effets de celles-ci lorsqu'elles surviennent.

Mise en place d'une équipe multidisciplinaire pour l'accompagnement des communautés dans l'élaboration des EVC

Ces dernières années, le SNGRD a déployé des efforts concluants pour asseoir davantage ses interventions sur des bases techniques et scientifiques solides. Aussi, outre les spécialistes en EVC de la Croix-Rouge haïtienne et des antennes territoriales de la Protection civile, il faudra adjoindre aux équipes d'accompagnement des étudiants en sciences de la planète, sous la supervision du Comité scientifique et technique de gestion des risques de désastre.

Il s'agira effectivement d'équipes d'accompagnement pour les déploiements sur le terrain et non des courroies devant faciliter la prise de décision verticale. La démarche mettra de préférence en avant la participation des acteurs parties prenantes de la réduction des risques dans les communautés ciblées et la prise de décision horizontale.

Choix des communautés prioritaires et élaboration des EVC

La méthode EVC sera appliquée au niveau communautaire et ciblera en priorité les zones inaccessibles, isolées, montagnardes et reculées. Le tremblement de terre du 14 août 2021, ayant frappé la région méridionale du pays, a fait ressortir la nécessité de mieux connaître et comprendre les risques dans ces communautés. Le choix des douze communes prioritaires, à raison de quatre par année, s'appuiera donc sur ces critères, mais tiendra aussi compte du poids des enjeux, des recommandations des retours d'expériences des récents événements et de l'actualité des risques.

La méthodologie retenue par le SNGRD pour l'élaboration des EVC – celle préconisée par la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) – est largement expérimentée en Haïti. De plus en plus d'outils sont d'ailleurs disponibles pour rendre la démarche plus efficace.

Par exemple, les équipes d'accompagnement pourront s'appuyer sur la cartographie informative des phénomènes naturels à risques lorsqu'elles interviennent sur les territoires qui en disposent. En retour, les données collectées sur le terrain pourront alimenter la base de données transversale de gestion des risques de désastre, dont le renforcement est prévu dans ce POT 2024 – 2027, voire le système national d'information géospatiale.

Campagne de vulgarisation des EVC dans les communautés bénéficiaires

Pour jouer pleinement son rôle dans la préparation des populations en prévention des situations d'urgence et de catastrophe, l'EVC doit être connue des décideurs, des ménages exposés aux catastrophes et du grand public. Chaque document sera donc partagé avec les acteurs de la communauté. Les cartes, autant que possible, seront affichées dans les bâtiments recevant du public. Tout le paquet sera classé sur les sites Internet gérés par les structures centrales et territoriales de gestion des risques de désastre.

Harmoniser les méthodologies de cartographie des risques au niveau national et développer un schéma national de cartographie des risques

Les résultats prévus dans le POT 2024 – 2027 concernant cette activité sont les suivants :

- Des documents méthodologiques sont élaborés et validés pour la cartographie multi-risque de manière globale et pour trois secteurs.
- La cartographie des risques sectoriels est élaborée pour au moins trois secteurs.
- Les communes des départements du Nord et du Nord-est disposent de cartes multi-risques communales d'aide à la décision.
- Le profil hydrologique des grandes villes du pays est connu des techniciens, des administrateurs et des aménagistes.
- Le secteur de l'eau potable et de l'assainissement développe la cartographie nationale et régionale des risques de rupture de services en situation d'urgence ou de catastrophe.

Des documents méthodologiques sont élaborés et validés pour la cartographie multirisque de manière globale et pour trois secteurs

Pour ce **premier résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 5

Indicateur du résultat du 1.1.2.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre de guides méthodologiques pour la cartographie sectorielle élaborés, y compris un paquet d'outils pour le niveau communautaire		1	

Nombre de guides méthodologiques élaborés (y compris un guide pour le niveau communautaire)

Il faudra constituer et valider un catalogue des guides méthodologiques en usage en Haïti pour la cartographie des risques, avec en clair le panorama des phénomènes naturels et la proportion de territoire couverts et à couvrir en priorité.

Dans un contexte où plusieurs prestataires interviennent, le SNGRD doit définir des critères clairs et formuler des directives pertinentes pouvant garantir une bonne homogénéité des interventions, leur adéquation aux besoins d'exploitation liés à la gestion des risques de désastre et aussi à l'occupation des sols, notamment pour le développement urbain actuel et la croissance urbaine future dans un contexte de changement climatique. Le Guide méthodologique de cartographie multirisque devra y être intégré.

Le SNGRD doit aussi veiller au respect des critères et directives pertinentes qu'il aura prescrits aux prestataires intervenant dans la gestion des risques dans le pays.

Révision du Guide méthodologique de cartographie multirisque

Élaboration des guides méthodologiques pour la cartographie multirisque pour trois regroupements de secteurs

Les discussions pour le montage du plan opérationnel ont relevé l'importance d'avoir des guides qui ciblent des regroupements de secteurs, dans la continuité des efforts d'identification des enjeux sectoriels. Les trois premiers regroupements retenus pour les trois prochaines années sont les secteurs des infrastructures, les secteurs sociaux et les secteurs productifs.

Appui au processus d'appropriation du guide sectoriel au niveau des secteurs

Après le développement des guides, les secteurs pourront s'appuyer sur les mécanismes de communication du SNGRD pour en assurer l'appropriation. Il est prévu de manière spécifique la mise à disposition d'une expertise technique pendant les deux dernières années de la mise en œuvre du POT 2024 - 2027.

La cartographie des risques sectoriels est élaborée pour au moins trois secteurs

Pour ce **deuxième résultat de l'activité**, les indicateurs et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 6

Indicateur du résultat du 1.1.2.b du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 - 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre de rapports cartographiques des risques sectoriels élaborés et diffusés	1	11	42

Nombre de rapports cartographiques de risques sectoriels élaborés et diffusés

La connaissance des risques doit s'étendre aux particularités des secteurs pour en faciliter une meilleure compréhension, notamment de la part des décideurs, et par conséquent l'adoption de mesures plus appropriées en matière de gestion des risques de désastre. Pour donner l'exemple, des secteurs seront choisis, dans le cadre dans ce plan opérationnel, pour identifier, analyser, hiérarchiser et cartographier les risques qui leur sont associés.

Choix des secteurs prioritaires et réalisation de la cartographie des risques pour les trois secteurs retenus, y compris le secteur agricole

Distribution et diffusion des rapports cartographiques sectoriels réalisés

Campagne de vulgarisation des rapports cartographiques sectoriels auprès des utilisateurs finaux

Les communes des départements du Nord et du Nord-est disposent de cartes multirisques communales d'aide à la décision

Pour ce **troisième résultat de l'activité**, les indicateurs et les cibles annuelles suivantes ont été retenus :

Tableau 7

Indicateur du résultat du 1.1.2.c du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 - 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre de communautés dotées de cartes multirisques et capables de les utiliser			32

Nombre de communautés dotées de cartes multirisques et capables de les utiliser

Le Guide méthodologique national de réduction des risques naturels en Haïti a déjà soutenu l'élaboration de cartographies multirisques pour plusieurs communes du pays, notamment dans l'Artibonite, la Grand'Anse et le Nord-Ouest. Ces produits, moyennant une bonne appropriation, peuvent contribuer à une meilleure connaissance et une gestion plus efficace des risques naturels. Pour cela, la qualification et la cartographie des risques naturels va donc se poursuivre en s'appuyant sur les outils et les techniques proposés dans le guide national.

Mise en place d'une l'équipe technique et scientifique pour la cartographie multirisque comme outil d'aide à la décision au niveau communal

Cartographie multirisque d'échelle appropriée pour 32 communes des départements du Nord et du Nord-Est avec l'implication des autorités et autres acteurs locaux, y inclus le ministère à la Condition féminine et aux Droits de la femme (MCFDF)

L'équipe technique et scientifique mise en place procèdera d'abord à la cartographie des aléas inondations, mouvements de terrain, séisme, cyclone et submersion marine/tsunami pour les 32 communes. Ce premier travail sera suivi de la cartographie des aléas sécheresse et dégradation des sols et complété par le diagnostic des enjeux urbanistiques, socioéconomiques et environnementaux et la cartographie de l'occupation du sol des départements du Nord et du Nord-Est.

Distribution et diffusion des paquets de cartes et des rapports de la cartographie multirisque (fiches techniques) des 32 communes retenues pour leur appropriation

Initiation à la cartographie et à l'utilisation des cartes multirisques comme outil d'aide à la décision ciblant les responsables communaux et départementaux du Nord et du Nord-Est, ainsi que les membres des structures de coordination de la gestion des risques

Campagne de sensibilisation et promotion de la cartographie dans les départements du Nord et du Nord-Est

Une fois validés et appropriés par les municipalités, les produits cartographiques devront être mis à la disposition du public (journées portes ouvertes, conférences, mise en ligne et autres actions de diffusion et de visibilité). Les membres des communautés ont en effet droit à l'information sur les risques susceptibles d'affecter leur vie, leurs biens et leur environnement.

Le profil hydrologique des grandes villes du pays est connu des techniciens, des administrateurs et des aménagistes

Pour ce **quatrième résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 8
Indicateur du résultat du 1.1.2.d du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 - 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre de cartes (planches) ou d'atlas hydrologiques des grandes villes réalisés, distribués et rendus accessibles	160	240	280

Nombre de cartes de risques hydrométéorologiques dans les grandes villes

Haïti est très exposée à des événements naturels dangereux, parmi lesquels ceux de nature hydrologique (submersion marine, inondations par débordement de cours d'eau...). Ces vingt dernières années, les cyclones ayant frappé le pays, notamment Jeanne (2004), Fay, Gustav, Hanna, Ike (2008), Isaac (2010), Sandy (2012) ou Matthew (octobre 2016), ont occasionné, parmi d'autres phénomènes, des inondations meurtrières, des destructions d'habitations, des pertes agricoles et d'autres moyens de subsistance.

Une meilleure connaissance de ces risques en permettra une meilleure gestion et contribuera également à améliorer leur intégration dans l'aménagement du territoire.

Réalisation des cartes ou d'atlas hydrologiques pour 6 grandes villes du pays

L'Unité hydrométéorologique d'Haïti (UHM) a identifié six grandes villes du pays pour la réalisation des atlas hydrologiques : la capitale Port-au-Prince, les Cayes, les Gonaïves, Jacmel, Ouanaminthe et le système fluvial du bassin de l'Artibonite. Cette démarche nécessite une expertise externe pour les travaux de terrain, le traitement des données et la réalisation de ces cartes ou atlas hydrologiques, mais aussi et surtout l'association très étroite des collectivités locales dès le démarrage du processus. Il faudra un consensus pour que cet expert externe puisse transmettre son expertise aux cadres locaux pour assurer le transfert de connaissance et le suivi des cartes ou atlas hydrologiques.

L'atlas hydrologique sera composé des produits suivants :

- Carte de bassin versant hydrologique ;
- Carte de réseau hydrologique (cours d'eau et lacs) ;
- Carte de réseau hydrographique et affleurement des formations géologiques ;
- Carte hydrogéologique ;
- Carte piézométrique ;
- Carte de forage ;
- Carte de débit annuel et mensuel ;
- Carte de précipitation.

Distribution et diffusion des cartes ou d'atlas hydrologiques des grandes villes du pays

Ces atlas, que produira l'UHM du ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural (MARNDP), visent des cibles à deux niveaux. Le niveau étatique qui inclut le ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE) ; le ministère des Travaux publics, Transports et Communications (TPTC), le ministère de l'Environnement (MDE) et le DGPC du ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales. Le niveau de la société civile qui regroupe les

associations d'agriculteurs du pays, les associations des pêcheurs du pays, les bureaux d'études pour l'aménagement du territoire...

Le secteur de l'eau potable et de l'assainissement développe la cartographie nationale et régionale des risques de rupture de services en situation d'urgence ou de catastrophe

Pour ce **cinquième résultat de l'activité**, les indicateurs et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 9

Indicateur du résultat du 1.1.2.e du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 - 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Disponibilité d'une carte nationale et de cartes régionales des risques de rupture de service		1	4

Disponibilité d'une carte nationale et de cartes régionales des risques de rupture de service

La DINEPA travaille à prévenir sinon anticiper la rupture prolongée de l'alimentation des communautés en eau, en raison de dommages causés par des phénomènes naturels dangereux sur ses SAEP. Dans un premier temps, elle va produire des cartes des risques de rupture de service au niveau national puis régional pour ensuite renforcer son système d'atténuation des catastrophes, notamment dans les villes les plus à risque qui manquent déjà de services adéquats, pour déboucher sur des infrastructures résilientes.

Production de la cartographie nationale des risques de rupture de services

Production de la cartographie des risques de rupture de services pour quatre régions

Ateliers de travail et de restitution des nouveaux produits au niveau régional (consultation) potentiels de rupture de services pour quatre régions

Réaliser une base de données unifiée et dynamique sur les risques de désastre en Haïti, qui sera actualisée périodiquement

Le seul résultat prévu dans le POT concernant cette activité est le suivant une base de données transversale sur la gestion des risques de désastre et des bases de données sectorielles ou thématiques dédiées et intégrées sont implantées, opérationnelles et exploitables.

Une base de données transversale sur la gestion des risques de désastre et des bases de données sectorielles ou thématiques dédiées et intégrées sont implantées, opérationnelles et exploitables

Pour ce **résultat de l'activité**, les indicateurs et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 10

Indicateur du résultat du 1.1.3.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 - 2025	2025 – 2026	2026 – 2027
Existence de la base de données transversale et intégrée sur la gestion des risques de désastre opérationnelle et exploitable		1	

Existence de la base de données transversale et intégrée sur la gestion des risques de désastre opérationnelle et exploitable

Une bonne gestion des données s'avère déterminante dans les efforts d'analyse et de représentation des risques au niveau territorial et pour la coordination interinstitutionnelle et intersectorielle en matière de gestion des risques de désastre. Aussi, elle constitue donc une base incontournable pour la prise de décision, y compris pendant les situations d'urgence ou de catastrophe.

Pour cela, le développement de la base de données transversale et intégrée sur la GRD, sous la responsabilité partagée du CNIGS et de la DGPC, doit tenir compte des besoins des différents acteurs et partenaires qui vont y contribuer ou l'exploiter, et permettre des échanges avec d'autres systèmes interopérables.

L'efficacité de la collaboration entre les planificateurs de développement au niveau territorial, les acteurs de la GRD et les opérateurs SIG dépendra du niveau d'intégration des bases de données sectorielles et thématiques existantes ou qui seront développées, et de la disponibilité de données fiables au plus haut niveau pour la prise de meilleures décisions.

Refonte de l'architecture de la base de données robuste, avec les niveaux d'accès établis

La refonte de l'architecture de la base de données visera la mise en place d'un interface commune, gage de l'interopérabilité des systèmes d'information sectoriels et thématiques, la capitalisation des données géoréférencées sur les risques et leur actualisation régulière.

Cartographie dynamique des programmes et projets de développement

Intégration de bases de données sectorielles et thématiques à la base de données transversale

Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion de la base de données transversale et des bases de données sectorielles

Dans la foulée du diagnostic pour l'hébergement institutionnel de la base de données transversale, un plan devra établir les responsabilités des parties prenantes, dans une approche globale et partagée. Il intégrera un processus de diffusion qui prendra en compte par exemple l'inscription et l'autorisation d'accès aux données ciblant des utilisateurs et des super-utilisateurs bien définis : données internes, données partagées

entre différents services ou acteurs et données accessibles au grand public... Il établira les conditions de mise à jour et de mise en ligne des données mises à disposition pour la prise de meilleures décisions, et une politique de confidentialité et de sécurité...

Formation des gestionnaires des bases de données implantées

Cette formation vise essentiellement à augmenter la masse des ressources humaines et techniques du SNGRD, outillées en matière de gestion des données et de l'information. Elle ciblera, en 2026 – 2027, une vingtaine de cadres techniques des institutions ayant développé ou intégré leur base de données à la base transversale.

Formation d'administratrices et administrateurs sur les principes de gestion

Il est prévu une formation technique ciblant deux cadres de la DGPC et d'une autre institution membres du SPGRD, au cours de la dernière année de la mise en œuvre du plan. La démarche pourra s'appuyer au besoin sur le programme de formation du Système d'information sur les risques dans les Caraïbes, GeoCRIS, qui propose des modules à suivre en autonomie, en groupe et de manière personnalisée.

Formation de personnes dédiées à la collecte efficace et efficiente des données

La série de formations atteindra en bout de chaîne le personnel des structures territoriales de gestion des risques de désastre, y compris volontaires, mobilisés habituellement pour les évaluations des dégâts et de l'analyse des besoins post-catastrophes. Les modules seront choisis ou développés pour prendre en compte les éventuelles recommandations du plan de gestion de la base de données transversale. Pas moins de 450 personnes, à raison de 3 en moyenne par commune, devront bénéficier de cette formation.

Création au besoin d'outils devant faciliter la collecte efficace et efficiente des données

Réaliser des études complémentaires de vulnérabilité des écosystèmes côtiers et marins, des établissements humains et des enjeux importants au phénomène de l'érosion, en relation avec le secteur privé des affaires et le secteur touristique

Le seul résultat prévu dans le Plan opérationnel triennal concernant cette activité est l'inventaire des études de vulnérabilité existantes.

Les études de vulnérabilité existantes sont inventoriées

Pour ce **seul résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 11

Indicateur du résultat du 1.1.4.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 - 2025	2025 – 2026	2026 – 2027
Rapport d'inventaire des études déjà réalisées disponible		1	

Rapport d'inventaire disponible pour les thématiques prises en compte

Inventaire des études de vulnérabilité des écosystèmes côtiers et marins, des établissements humains et des enjeux importants au phénomène de l'érosion, en relation avec le secteur privé des affaires et le secteur touristique

Instituer l'évaluation systématique et périodique de la vulnérabilité aux catastrophes à l'intérieur de chaque secteur, y compris les secteurs productifs (agriculture, commerce et industrie, tourisme)

Les résultats prévus dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité sont les suivants :

- Des plans sectoriels de réduction des vulnérabilités sont développés au niveau de six secteurs.
- Des modèles de plans de gestion des risques sont développés et appliqués au niveau des secteurs des infrastructures essentielles, incluant le profil et l'évaluation des risques sectoriels, est élaboré et largement diffusé.
- Des institutions ciblées des secteurs des infrastructures essentielles développent leur plan de gestion des risques et les appliquent en interne.
- Un système de certification sectorielle est mis en place progressivement au bénéfice des acteurs clés notamment en matière d'identification et d'évaluation des risques au niveau des infrastructures essentielles.

Des plans sectoriels de réduction des vulnérabilités sont développés au niveau de deux secteurs

Pour ce **premier résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 12

Indicateur du résultat du 1.1.5.a du POT 2024 – 2027

Indicateurs du résultat du POT	2024 - 2025	2025 – 2026	2026 – 2027
Nombre de secteurs et de thématiques dotés d'un plan de réduction des vulnérabilités		2	

Nombre de secteurs et de thématiques dotés d'un plan de réduction des vulnérabilités

Les secteurs de la santé et de l'éducation ont initié le processus d'élaboration des plans stratégiques de réduction des risques sectoriels. La démarche se poursuivra et concernera, dans le cadre du POT 2024 – 2027, les secteurs de l'agriculture et de l'eau potable et de l'assainissement. Ces outils contribueront à améliorer la compréhension, par les acteurs, des risques auxquels leurs secteurs respectifs sont exposés.

Mise en place d'une équipe technique pour l'élaboration échelonnée ou l'adaptation des plans sectoriels et thématiques de réduction des vulnérabilités

Elaboration de deux plans sectoriels et thématiques de réduction des vulnérabilités

Plaidoyer pour l'initiation de l'application des nouveaux plans de réduction des vulnérabilités pendant la durée du plan opérationnel triennal

Des modèles de plans de gestion des risques sont développés et appliqués au niveau des secteurs des infrastructures essentielles, incluant le profil et l'évaluation des risques sectoriels

Pour ce **deuxième résultat de l'activité**, les indicateurs et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 13

Indicateur du résultat 1.1.5.b du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 – 2027
Nombre de secteurs ayant développé leur modèle de plans de gestion des risques pour les infrastructures essentielles		2	3

Nombre de secteurs ayant développé leur modèle de plans de gestion des risques pour les infrastructures essentielles

La responsabilisation des parties prenantes de la gestion des risques de désastre, qu'elles soient des acteurs gouvernementaux ou non gouvernementaux, ou encore des partenaires du secteur privés, doit marcher de pair avec leur outillage et le renforcement de leurs capacités. Les modèles de plans, préconisés dans cette optique, cibleront tous les intervenants des infrastructures.

Elaboration d'un guide de gestion des risques au profit d'institutions publiques et privées

Distribution et diffusion du guide de gestion des risques au profit d'institutions publiques et privées

Mise en place d’une équipe multidisciplinaire pour l’accompagnement des secteurs dans l’élaboration de modèles de plan de gestion

Développement d’au moins 5 modèles de guide de gestion des risques ciblant la santé, l’éducation, le tourisme, le commerce et la culture

Distribution et diffusion des modèles de plan de gestion des risques développés au profit d’institutions publiques et privées gérant des infrastructures essentielles dans les secteurs retenus

Des institutions ciblées des secteurs des infrastructures essentielles développent leur plan de gestion des risques et les appliquent en interne

Pour ce **troisième résultat de l’activité**, l’indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 14
Indicateur du résultat du 1.1.5.c du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 - 2025	2025 – 2026	2026 – 2027
Nombre d’infrastructures essentielles munies d’un plan de gestion des risques validé par les décideurs de leur secteur		4	4

Nombre d’infrastructures essentielles munies d’un plan de gestion des risques validé par les décideurs de leur secteur

Mise en place d’une équipe multidisciplinaire pour l’accompagnement technique d’institutions publiques et privées gérant des infrastructures essentielles dans l’élaboration et la validation de leur plan de gestion des risques

Un système de certification sectorielle est mis en place progressivement au bénéfice des acteurs clés notamment en matière d’identification et d’évaluation des risques au niveau des infrastructures essentielles

Pour ce **quatrième résultat de l’activité**, l’indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 15
Indicateur du résultat du 1.1.5.d du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 - 2025	2025 – 2026	2026 – 2027
Programme de classification mis en place en lien avec l’identification et		1	

Indicateur du résultat du POT	2024 - 2025	2025 – 2026	2026 – 2027
l'évaluation des infrastructures essentielles pour trois secteurs			

Programme de classification mis en place en lien avec l'identification et l'évaluation des infrastructures essentielles pour trois secteurs

Le SNGRD franchit une nouvelle étape dans la promotion de la résilience des infrastructures essentielles en mettant en place ce programme de classification qui ciblera progressivement cinq secteurs et l’ensemble des intervenants.

Consultation des acteurs clés d'au moins cinq secteurs pour leur implication dans la mise en place du programme de classification sectorielle des infrastructures essentielles en matière de gestion des risques de désastre au niveau

Mise en place du programme de certification sectorielle pour cinq secteurs

Lancement de la première campagne du système de certification mettant en avant le pourcentage d’institutions par secteur classées au-dessus de la moyenne

Évaluer systématiquement les équipements et outils de collecte et d’analyse de données sur les risques de catastrophe, sur l’ensemble du territoire national, et en assurer la disponibilité

Le seul résultat prévu dans le POT concernant cette activité est le développement et l’intégration d’une stratégie d’évaluation des dégâts, qui intègre l'inventaire, la standardisation et l’évaluation régulière des équipements et outils de collecte et d’analyse de données sur les risques de catastrophe.

Des plans sectoriels de réduction des vulnérabilités sont développés au niveau de deux secteurs

Pour ce **premier résultat de l’activité**, les indicateurs et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 16

Indicateurs du résultat du 1.1.6.a du POT 2024 – 2027

Indicateurs du résultat du POT	2024 - 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Existence d'un mécanisme dynamique et fonctionnel pour la gestion de l’information, impliquant les services de programmation, de suivi et évaluation des secteurs, et de personnes outillées pour son fonctionnement		1	

Indicateurs du résultat du POT	2024 - 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre d'équipements et outils de collecte et d'analyse de données sur les risques de catastrophe inventoriés, validés et appropriés par le SPGRD			

Existence d'un mécanisme dynamique et fonctionnel pour la gestion de l'information, impliquant les services de programmation, de suivi et évaluation des secteurs, et de personnes outillées pour son fonctionnement

Mise en place d'un comité thématique ad hoc de la gestion de l'information en matière de gestion des risques de désastre

Elaboration et mise en œuvre d'un plan stratégique de gestion de l'information

Le plan stratégique devra inclure un programme de formation sur la gestion de l'information et sur l'utilisation des outils en vigueur, incluant les supports appliqués dans les centres d'opérations d'urgence (COU). Comme pour d'autres missions, il devra garantir l'intégration de la gestion de l'information dans le programme triennal d'exercices de simulation du SNGRD et l'implication des gestionnaires de l'information au niveau central, départemental et communal comme joueuses et joueurs dans ces exercices de simulation.

Nombre d'équipements et outils de collecte et d'analyse de données de données sur les risques de catastrophe inventoriés, validés et appropriés par le SPGRD

Réalisation de l'inventaire des équipements et outils de collecte et d'analyse de données sur les risques de catastrophe

Mise à jour et homologation progressive des outils de gestion de l'information en matière de gestion des risques de désastre

Rechercher les liens avec les institutions spécialisées de la région dans le domaine de la surveillance et de la gestion des risques.

Les résultats prévus dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité sont les suivants :

- Les institutions régionales impliquées dans le domaine de la surveillance et de la gestion des risques de désastre sont inventoriées en fonction de leur champ d'action et de leur spécialisation.

- Les institutions haïtiennes intègrent les programmes régionaux sur la surveillance et la gestion des risques et établissent ou renforcent des partenariats techniques et scientifiques.
- Les institutions haïtiennes renforcent leurs capacités en matière de gestion des risques de désastre en bénéficiant du programme de formation du Centre de formation régional en de la CDEMA et du Campus du Programme régional d’assistance en cas de catastrophe d’USAID-BHA.
- Les coopérations régionales existantes sont maintenues et renforcées.

Les institutions régionales impliquées dans le domaine de la surveillance et de la gestion des risques de désastre sont inventoriées en fonction de leur champ d’action et de leur spécialisation

Pour ce **premier résultat de l’activité**, les indicateurs et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 17
Indicateur du résultat du 1.1.7.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 - 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Rapport d’inventaire des institutions régionales impliquées dans le domaine de la surveillance et de la gestion des risques de désastre disponible		1	

Rapport d’inventaire des institutions régionales impliquées dans le domaine de la surveillance et de la gestion des risques de désastre disponible

Inventaire des institutions régionales impliquées dans le domaine de la surveillance et de la gestion des risques de désastre disponible avec l'appui de la CDEMA

Les institutions haïtiennes intègrent les programmes régionaux sur la surveillance et la gestion des risques et établissent ou renforcent des partenariats techniques et scientifiques

Pour ce deuxième résultat de l’activité, l’indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 18
Indicateur du résultat du 1.1.7.b du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 - 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre de partenariats établis formellement dans chaque domaine de compétence	3	3	3

Nombre de partenariats établis formellement dans chaque domaine de compétence

Les institutions de surveillance, le MARNDR, par exemple, pour la surveillance des maladies animales et végétales - chercheront à formaliser ou à systématiser les échanges avec leurs homologues d'autres pays de la région en établissant des protocoles d'accord officiels, soit de manière bilatérale ou via la Communauté caribéenne (CARICOM).

Cela doit être aussi le cas pour la recherche scientifique et technologique multirisque. Des expériences en cours, dans les milieux universitaires des deux républiques qui se partagent l'île d'Haïti, commencent déjà à montrer que l'action concertée, le partage d'informations non sensibles et la mise en commun des bonnes pratiques permettent d'approfondir les recherches et d'améliorer, dans ce cas précis, la connaissance et la compréhension du risque sismique.

Recherche de partenariats et signature de protocoles avec les institutions régionales impliquées dans le domaine de la surveillance

Recherche de partenariat et signature de protocoles avec les institutions régionales impliquées dans le domaine de la gestion des risques de désastre

Participation régulière aux événements régionaux d'envergure

Les institutions haïtiennes renforcent leurs capacités en matière de gestion des risques de désastre en bénéficiant du programme de formation du Centre de formation régional en de la CDEMA et du Campus du Programme régional d'assistance en cas de catastrophe d'USAID-BHA

Pour ce **troisième résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 19

Indicateur du résultat du 1.1.7.c du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 - 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre de cadres et professionnels haïtiens ayant bénéficié des formations retenues au niveau du Centre de la CDEMA et du Campus du RDAP d'USAID-BAH	3	3	3

Nombre de cadres et professionnels haïtiens ayant bénéficié des formations retenues au niveau du Centre de la CDEMA et du Campus du RDAP d'USAID-BAH

Formalisation et extension progressive du répertoire du nombre de formations disponibles auxquelles le pays a accès

Formation intensive en langues étrangères (anglais, espagnol) ciblant les acteurs clés de la GRD

Malgré les évolutions technologiques, les organes et entités continuent de rencontrer des barrières linguistiques à l'accès aux savoirs et aux pratiques développés au niveau des régions caribéenne et latino-américaine, à prédominance anglophone et hispanophone. Pour cela, il est donc proposé des cours intensifs en anglais et en espagnol à l'intention des gestionnaires de risques de désastre.

Mise en place d'un programme de bourses professionnelles en gestion des risques de désastre en partenariat avec le Centre et le Campus

Adaptation de formations disponibles en langues étrangères (notamment en anglais et en espagnol) en français ou en créole

Mobilisation et participation régulière assurée pour des cadres et professionnels haïtiens pour leur formation à distance ou en présence

Les coopérations régionales existantes en matière de surveillance et de gestion des risques de désastre sont maintenues et renforcées

Pour ce **quatrième résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 20

Indicateur du résultat du 1.1.7.d du POT 2024 – 2027

Indicateurs du résultat du POT	2024 - 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Degré de mise en œuvre des feuilles de route et engagements régionaux	3	3	3

Degré de mise en œuvre des feuilles de route et engagements régionaux

Le SNGRD doit veiller à la mise en place des conditions nécessaires pour que le pays puisse assurer le suivi des feuilles de route dont il est partie prenante et d'autres engagements pris auprès de partenaires de la région caribéenne.

En matière de gestion des risques de désastre, Haïti a naturellement adhéré à la feuille de route régionale en matière de réduction du risque sismique, élaborée, en 2016, lors du Forum caribéen sur le risque sismique organisé par le Gouvernement haïtien, à Pétion-Ville. Le pays a

aussi signé en 2019, la Déclaration d’Antigua et Barbuda sur la sécurité en milieu scolaire, adoptée deux ans plus tôt, lors du 1^{er} Forum ministériel dans la Caraïbe sur les écoles sûres...

Participation régulière d'Haïti aux forums sectoriels régionaux liés à la gestion des risques de désastre.

Mise en place d'un mécanisme national fonctionnel de suivi des feuilles de route et engagements régionaux

Contribution des institutions nationales dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans régionaux stratégiques et opérationnels

Les institutions publiques et privées tant nationales, locales que communautaires ont accès à des données fiables, désagrégées au moins selon le genre, l'âge et le handicap sur les risques de catastrophe et sont en mesure de produire des outils d'aide à la décision

Globalement, ce produit devrait permettre la mise en place d'un dispositif pour assister les collectivités territoriales dans la production d'outils, principalement de cartes thématiques spécifique, d'aide à la décision pour la réduction des risques existant et le contrôle des risques émergents. Tout ceci en conformité avec la politique d'aménagement du territoire et de développement local. Il s'agit aussi de fournir des informations climatiques spécifiques à chaque secteur, particulièrement ceux produisant les moyens de subsistance.

Trois activités phares proposées dans le PNGRD 2019 – 2030 sont ciblées dans le plan opérationnel, à l'exception du « développement de protocoles et de manuels de procédures qui lient les producteurs et les fournisseurs de données aux utilisateurs finaux axés, entre autres, sur la fiabilité et les délais de réception des données ». Ces trois activités sont :

- I. Développer la capacité des utilisateurs finaux de données à indexer et cartographier les risques face aux aléas majeurs et en tenant compte des spécificités liées au genre, à l'âge et à la situation de handicap ;
- II. Mettre, en conformité avec la politique d'aménagement du territoire et de développement local, un dispositif pour assister les collectivités territoriales dans la production de cartes thématiques spécifiques d'aide à la décision pour la réduction des risques existant et le contrôle des risques émergents ;
- III. Fournir des informations climatiques spécifiques à chaque secteur, particulièrement ceux produisant les moyens de subsistance.

Développer la capacité des utilisateurs finaux de données à indexer et cartographier les risques face aux aléas majeurs et en tenant compte des spécificités liées au genre, à l'âge et à la situation de handicap

Le résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité est le suivant :

- Des institutions publiques et privées, notamment les utilisateurs finaux de données, sont outillées pour une gestion des risques sensible au genre, à l'âge et aux situations de handicap au niveau transversal et sectoriel, notamment pour l'indexation et la cartographie les risques.

Des institutions publiques et privées, notamment les utilisateurs finaux de données, sont outillées pour une gestion des risques sensible au genre, à l'âge et aux situations de handicap au niveau transversal et sectoriel, notamment pour l'indexation et la cartographie des risques

Pour ce **résultat de l'activité**, les indicateurs et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 21
Indicateurs du résultat du 1.2.1.a du POT 2024 – 2027

Indicateurs du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre de guides, incluant des outils standardisés, développés pour une gestion des risques de désastre sensible au genre, à l'âge et aux situations de handicap		3	
Nombre de fournisseurs et de producteurs de données capables d'utiliser les guides et outils standardisés pour indexer et cartographier les risques face aux aléas majeurs et en tenant compte des spécificités liées au genre, à l'âge et à la situation de handicap			

Nombre guides, incluant des outils standardisés, développés pour une gestion des risques de désastre sensible au genre, à l'âge et aux situations de handicap

Développement de trois guides pour une gestion des risques de désastre sensible au genre, à l'âge et aux situations de handicap

Coordination de l'élaboration des trois guides pour la sensibilité de la gestion des risques de désastre au genre, à l'âge et aux situations de handicap

Conception et validation d'un formulaire désagrégé selon le genre, l'âge et le handicap sur les risques de catastrophe pour le secteur santé

Nombre de fournisseurs et de producteurs de données capables d'utiliser les guides et outils standardisés pour indexer et cartographier les risques face aux aléas majeurs et en tenant compte des spécificités liées au genre, à l'âge et à la situation de handicap

Promotion du guide pour la sensibilité au genre, à l'âge et aux situations de handicap de la gestion des risques de désastre auprès des neuf organes du SNGRD et de leurs émanations

Formation de base pour l'indexation et la cartographie des risques de manière sensible au genre, à l'âge et au handicap ciblant les animateurs de la fonction "planification et information" des organes techniques et opérationnels du SNGRD

Organisation de six ateliers de formation sur la gestion des risques inclusive ciblant le secteur agricole

Formation des acteurs, incluant les prestataires, sur l'utilisation du formulaire désagrégé le genre, l'âge et le handicap sur les risques de catastrophe pour le secteur santé

Mettre, en conformité avec la politique d’aménagement du territoire et de développement local, un dispositif pour assister les collectivités territoriales dans la production de cartes thématiques spécifiques d’aide à la décision pour la réduction des risques existant et le contrôle des risques émergents

Le résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité est le suivant : Les collectivités territoriales disposent davantage de solutions, d'informations et d'outils de connaissance et d'évaluation des risques au niveau de leur territoire pour la prise de décision pertinente en matière de réduction des risques existant et le contrôle des risques émergents.

Les collectivités territoriales disposent davantage de solutions, d'informations et d'outils de connaissance et d'évaluation des risques au niveau de leur territoire pour la prise de décision pertinente en matière de réduction des risques existant et le contrôle des risques émergents

Pour ce **résultat de l’activité**, l’indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 22

Indicateur du résultat du 1.2.2.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 - 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Pourcentage des besoins et des demandes de cartes thématiques spécifiques produites en appui aux collectivités territoriales qui est satisfait			

Pourcentage des besoins et des demandes de cartes thématiques spécifiques produites en appui aux collectivités territoriales qui est satisfait

Mise en place d'un dispositif fonctionnel lié aux services de production et de diffusion du CNIGS

Développement d'un portail web ciblant un public non-spécialiste en SIG en complémentarité avec la plateforme en ligne HaitiData

Promotion des solutions, plateformes et outils développés par le CNIGS auprès des collectivités territoriales

Appui à la production de cartes spécifiques d'aide à la décision au besoin et sur demande, en appui aux collectivités

Formation SIG de base (production de l'information) à l'intention de 20 mairies

Fournir des informations climatiques spécifiques à chaque secteur, particulièrement ceux produisant les moyens de subsistance

Le seul résultat prévu dans le POT concernant cette activité est le suivant : Les secteurs, le regroupement des secteurs productifs en particulier, reçoivent régulièrement les informations climatiques désagrégées par secteur.

Les secteurs, le regroupement des secteurs productifs en particulier, reçoivent régulièrement les informations climatiques désagrégées par secteur

Pour ce **résultat de l'activité**, l'indicateur et la cible annuelle suivants ont été retenus :

Tableau 23

Indicateur du résultat du 1.2.3.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre d'institutions qui reçoivent de façon régulière les informations climatiques désagrégées par secteur		1	

Nombre d'institutions qui reçoivent de façon régulière les informations climatiques désagrégées par secteur

Il ne sera pas facile pour le pays d'atteindre les objectifs climatiques et environnementaux mondiaux. L'accomplissement sera encore plus difficile sans un partage clair des responsabilités et une implication active des acteurs non gouvernementaux, du secteur privé... et leur adhésion à l'action gouvernementale. L'information régulière des parties prenantes sur les avancées du processus et les contraintes constitue un levier important.

Développement d'une stratégie intersectorielle de partage d'informations climatiques, incluant le protocole et les procédures dédiés

Instauration du protocole de partage et d'exploitation des différentes ressources partagées avec des institutions ciblées dans une liste de diffusion intersectorielle

Production et diffusion de bulletins d'information selon une périodicité prédéfinie

Alimentation régulière d'un portail web institutionnel d'informations climatiques

Il faudra d'emblée confirmer le choix de ce portail et en assurer l'alimentation régulière. Il pourrait s'appuyer sur le site Internet du MDE.

Le système national d'alerte précoce est renforcé et relayé par les systèmes d'alerte précoce (SAP) communautaires

D'une manière générale, la démarche consistera à évaluer, adapter et mettre à jour les systèmes d'alerte précoce existants et fixer les niveaux de responsabilité dans la production et la diffusion de l'alerte jusqu'au dernier échelon. Il faudra en même temps accroître la redondance des canaux de communication de l'alerte à tous les niveaux. La réglementation de la diffusion des alertes, dans le respect des délais et de la couverture géographique est également fondamentale.

Les trois activités phares proposées dans le PNGRD 2019 – 2030 sont ciblées dans le plan opérationnel :

- I. Évaluer, adapter et mettre à jour les systèmes d'alerte précoce existants et fixer les niveaux de responsabilité dans la production et la diffusion de l'alerte ;
- II. Accroître la redondance des canaux de communication de l'alerte à tous les niveaux ;
- III. Réglementer la diffusion des alertes en respectant le temps et la couverture géographique.

Évaluer, adapter et mettre à jour les systèmes d'alerte précoce existants et fixer les niveaux de responsabilité dans la production et la diffusion de l'alerte

Les résultats prévus dans le POT 2024 – 2027 concernant cette activité sont les suivants :

- Des systèmes d'alerte multirisques redondants sont mis en place, renforcés et maintenus fonctionnels selon une architecture clairement définie par des protocoles.
- Des bulletins de surveillance et des messages de vigilance et d'alerte, précis et précoces, ainsi que les mesures collectives et les consignes individuels correspondants, atteignent régulièrement ou de manière opportune les relais de la chaîne de communication des services de surveillance et d'alerte.
- Le comité thématique Système d'alerte précoce est redynamisé, fonctionnel et assure la promotion des systèmes d'alerte précoce.
- Les collectivités territoriales disposent progressivement de services de surveillance et d'alerte multirisques régionaux et communautaires qui s'intègrent aux systèmes nationaux d'alerte précoce.
- Les centres d'alerte sont opérationnels 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et emploient un personnel formé dans le respect des normes

Des systèmes d'alerte multirisques redondants sont mis en place, renforcés et maintenus fonctionnels selon une architecture clairement définie

Pour ce **premier résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 24

Indicateur du résultat du 1.3.1.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 – 2027
Nombre de services de surveillance et d'alerte, mis en place, renforcés et maintenus fonctionnels		3	

Nombre de services de surveillance et d'alerte, mis en place, renforcés et maintenus fonctionnels

Les instances officielles ont pour obligation de tout mettre en œuvre pour garantir la diffusion et la communication d'alertes fiables, précises, opportunes et surtout pratiques pour permettre à la population de pouvoir réagir au mieux. Elles doivent transmettre des informations utiles sur la probabilité et les éventuelles conséquences d'un phénomène dangereux et les comportements à adopter pour la protection des vies, des biens et de l'environnement.

Mise en place de deux services de surveillance d'alerte précoce fonctionnels au niveau institutionnel

Des travaux sont en cours pour la mise en place et le fonctionnement d'un service d'alerte précoce pour les événements naturels dangereux prévisibles, surtout les phénomènes hydrométéorologiques, à la DGPC.

Le ministère du Commerce et de l'Industrie propose une démarche similaire pour la surveillance et l'alerte précoce agroalimentaire, en harmonie avec le CAREX. Cette mise en place nécessitera l'aménagement d'un mini-laboratoire de contrôle de qualité et l'acquisition de petits équipements.

Tests réguliers pendant l'année des services de surveillance et d'alerte précoce

Plaidoyer pour l'allocation d'un budget institutionnel au fonctionnement des services de surveillance et d'alerte

Des actions techniques et des plaidoyers sont en cours et devront se renforcer pour que les ministères incluent la GRD dans leurs programmations budgétaires. Le plan opérationnel intègre cette démarche dont l'accomplissement bénéficierait à plusieurs missions, comme dans ce cas précis, la surveillance et l'alerte précoce pour toutes et tous.

Des bulletins de surveillance et des messages de vigilance et d'alerte, précis et précoces, ainsi que les mesures collectives et les consignes individuels correspondants, atteignent régulièrement ou de manière opportune les relais de la chaîne de communication des services de surveillance et d'alerte ;

Pour ce **deuxième résultat de l'activité**, les indicateurs et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 25
Indicateur du résultat du 1.3.1.b du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 – 2027
Nombre d'institutions publiques et privées clientes des services de surveillance et d'alerte, incluant les médias, qui reçoivent les messages			

Nombre d'institutions publiques et privées clientes des services de surveillance et d'alerte, incluant les médias, qui reçoivent les messages

Mise en place d'un plan de diffusion des messages réguliers de surveillance et des messages d'alerte précoce

Directoires spécifiques, plus ou moins exhaustifs, par catégorie de cible et par danger, des acteurs /institutions clients devant recevoir les messages réguliers de surveillance sur une base régulière

Directoires spécifiques, plus ou moins exhaustifs, par catégorie de cible et par danger, des acteurs /institutions clients devant recevoir les alertes précises précoces, les mesures collectives et les mesures individuelles au moment opportun

Diffusion régulière et opportune des messages de surveillance et des messages d'alertes précoces ciblant les institutions publiques et privées clientes des services de surveillance et d'alerte

Accompagnement technique des institutions publiques et privées clientes actives des services de surveillance et d'alerte pour la diffusion régulière et opportune des messages de surveillance et des messages d'alertes précoces

Retour d'expérience ponctuel autour de la surveillance et de l'alerte précoce pour améliorer la précision, la précocité et l'efficacité des messages émises par danger retenu et soutenus par une base scientifique solide

Le comité thématique Système d'alerte précoce est redynamisé, fonctionnel et assure la promotion des systèmes d'alerte précoce

Pour ce **troisième résultat de l'activité**, l'indicateurs et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 26

Indicateur du résultat du 1.3.1.c du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 – 2027
Pourcentage des actions du plan annuel CTSAP mis en œuvre efficacement	80%	80%	80%

Pourcentage des actions du plan annuel CTSAP mis en œuvre efficacement

Redynamisation et fonctionnement du CTSAP sur la base de rencontres régulières

Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action annuel pour la gestion de l'alerte précoce

Les collectivités territoriales disposent progressivement de services de surveillance et d'alerte multi-risques régionaux et communautaires qui s'intègrent aux systèmes nationaux d'alerte précoce

Pour ce **quatrième résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 27

Indicateur du résultat du 1.3.1.d du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 – 2027
Nombre de dispositifs de surveillance et d'alerte précoce déployés et fonctionnels au niveau territorial			

Nombre de dispositifs de surveillance et d'alerte précoce déployés et fonctionnels au niveau territorial

Installation d'équipements pour la surveillance et l'alerte précoce tsunamiques dans 6 communes côtières prioritaires

Mise en place de cellules de surveillance et d'alerte précoce tsunamiques au niveau de 6 communes côtières prioritaires

Déploiement de réseaux communautaires de bénévoles inclusifs impliqués dans la surveillance et l'alerte précoce par rapport aux phénomènes hydrométéorologiques

Plan mis en place et

Initiation de bénévoles actifs des réseaux communautaires en matière de surveillance communautaire et d'alerte précoce

Les collectivités territoriales disposent progressivement de services de surveillance et d'alerte multi-risques régionaux et communautaires qui s'intègrent aux systèmes nationaux d'alerte précoce

Pour ce **cinquième résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 28
Indicateur du résultat du 1.3.1.e du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 – 2027
Nombre de prévisionniste intégrant l'Unité hydrométéorologique d'Haïti et dont la prise en charge est assurée chaque année	2	4	4

Nombre de prévisionniste intégrant l'Unité hydrométéorologique d'Haïti et dont la prise en charge est assurée chaque année

Formation, recrutement et pris en charge de nouveaux prévisionnistes à l'Unité hydrométéorologique d'Haïti

Accroître la redondance des canaux de communication de l'alerte à tous les niveaux
Les résultats prévus dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité sont les suivants :

- De nouvelles solutions technologiques sont mises en place et rendues opérationnelles pour la transmission des messages d’alertes multirisques aux autorités et leur diffusion à la population, via des canaux de communication prédéfinis.
- Les solutions institutionnelles et traditionnelles sont renforcées pour la transmission des messages d’alertes multirisques aux autorités et leur diffusion à la population, via des canaux de communication prédéfinis.

De nouvelles solutions technologiques sont mises en place et rendues opérationnelles pour la transmission des messages d’alertes multirisques aux autorités et leur diffusion à la population, via des canaux de communication prédéfinis

Pour ce **résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 29
Indicateur du résultat du 1.3.2.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 - 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre de solutions technologiques et d'équipements de communication et de documents d'application disponibles, fonctionnels et opérationnels		1	

Nombre de solutions technologiques et d'équipements de communication et de documents d'application disponibles, fonctionnels et opérationnels

Mise à jour et gestion de l'application Signalert

Le service de veille de la DGPC arrive à gérer, jusque-là, une application mobile de cartographie participative, qui permet d'avertir et de recevoir des avertissements concernant des événements dangereux, via des témoignages et des photos géolocalisés et datés.

Il sera surtout question d'évaluer la pertinence de mobiliser les ressources pour l'hébergement de la « version propriété » de cette application, facilement téléchargeable et sans limitations pour les usagers, sur un serveur informatique autonome dédié.

Développement de deux nouvelles applications pour les services de surveillance et d'alerte

Déploiement et gestion du réseau de communication VHF local

Formation des membres de structures départementales, communales et locales à l'utilisation des solutions techniques et des équipements pour la surveillance et la diffusion des messages d'alerte aux communautés

Les solutions institutionnelles et traditionnelles sont renforcées pour la transmission des messages d'alertes multirisques aux autorités et leur diffusion à la population, via des canaux de communication prédéfinis

Pour ce **deuxième résultat de l'activité**, les indicateurs et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 30

Indicateurs du résultat du 1.3.2.b du POT 2024 – 2027

Indicateurs du résultat du POT	2024 - 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre de relais institutionnels intégrant formellement la chaîne de communication et de diffusion de l'alerte précoce		1	

Indicateurs du résultat du POT	2024 - 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre de médias traditionnels équipés ou outillés comme clients-relais de la chaîne de communication et de diffusion de l'alerte précoce	10	10	10
Nombre de journalistes formés en matière d'information du public dans le domaine de la gestion des risques de désastre	100	100	100

Nombre de relais institutionnels intégrant formellement la chaîne de communication et de diffusion de l'alerte précoce

Intégration des centres multimédias du MENFP aux réseaux existant des systèmes d'alerte précoce

Etablissement formel d'un SAP-relais par région pour alerter les SAEP sur les risques de catastrophe hydrométéorologiques

Nombre de médias traditionnels équipés ou outillés comme clients-relais de la chaîne de communication et de diffusion de l'alerte précoce

Extension du réseau de partenaires médiatiques à d'autres radios communautaires

Déploiement de solutions technologiques, de nouvelles sources d'énergie et d'équipements de production en renfort à 15 radios communautaires

Suivi trimestriel et ponctuel du monitoring des messages GRD au niveau des stations de radios commerciales et communautaires

Signature et application de mémorandums entre le SNGRD et les radios commerciales et communautaires pour la diffusion de l'alerte précoce

Organisation d'un forum national sur les médias, le service public et la gestion des risques de désastre

Organisation d'un forum régional sur les médias, le service public et la gestion des risques de désastre

Nombre de journalistes formés en matière d'information du public dans le domaine de la gestion des risques de désastre

Formation de journalistes sur le SNGRD et la gestion des risques de désastre en général

Concours de reportages (photos, vidéos et textes) sur la gestion des risques de désastre

Instauration d'une bourse de perfectionnement au profit des journalistes dans la perspective de la mise en place d'un pool de journalistes référents GRD

Règlementer la diffusion des alertes en respectant le temps et la couverture géographique.
Le seul résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité est le suivant : Les institutions nationales et territoriales de surveillance diffusent les informations de surveillance, de vigilance et d'alerte vers leurs cibles selon des dispositions préétablies et de manière coordonnée

Les institutions nationales et territoriales de surveillance diffusent les informations de surveillance, de vigilance et d'alerte vers leurs cibles selon des dispositions préétablies et de manière coordonnée
Pour ce **résultat de l'activité**, les indicateurs et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 31

Indicateur du résultat du 1.3.3.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 - 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre d'instruments juridiques, normatifs et techniques élaborés et adoptés pour la gestion de l'alerte précoce		1	

Nombre d'instruments juridiques, normatifs et techniques élaborés et adoptés pour la gestion de l'alerte précoce

Parallèlement à la mise en place ou au renforcement des SAP, par rapport aux dangers liés aux phénomènes hydrométéorologiques, aux tsunamis et autres, des évolutions sont aussi attendues pour combler l'absence de fondement juridique. Ce chantier du POT 2024 - 2027 contribuera à améliorer la coordination et la cohérence des avancées.

Mise en place d'une feuille de route pour l'adoption progressive du cadre juridique nécessaire à la gestion de l'alerte précoce en Haïti

Compilation des us et coutumes dans le cadre de l'adoption progressive du cadre juridique nécessaire à la gestion de l'alerte précoce

Publication d'un arrêté interministériel pour la gestion de l'alerte précoce en Haïti

Elaboration et adoption de procédures et de protocoles complémentaires et pertinents pour la gestion de l'alerte précoce en tenant compte des nouveaux services mis en place

Rapport périodique (semestriel et annuel) des institutions nationales et territoriales sur le respect de procédures et protocoles de surveillance, de vigilance et d'alerte précoce

Les populations tant au niveau urbain que rural adoptent des mesures de prévention face aux risques de catastrophe

Pour y parvenir, la démarche ciblera autant les communautés dans leur ensemble que des groupes de manière plus ciblés. Des efforts continueront d'être déployés pour une intégration effective de la GRD dans les curricula de formation scolaire, universitaire et professionnel. Elle passera aussi par l'élaboration et la mise en application de guides de conduite à tenir pour les populations face aux risques dans des formats adaptés et finalement par la construction de partenariats publics-privés solides pour la mobilisation de ressources financières et technologiques en lien avec la diffusion et le suivi des messages pour l'information du public.

Les cinq activités phares proposées dans le PNGRD 2019 – 2030 sont ciblées dans le plan opérationnel :

- I. Définir et faire appliquer des guides de conduites à tenir pour les populations face aux risques dans des formats adaptés ;
- II. Intégrer la GRD dans les curricula de formation scolaire, universitaire et professionnel ;
- III. Dresser des partenariats publics-privés solides pour la mobilisation de ressources financières et technologiques en lien avec la diffusion et le suivi des messages ;
- IV. Mettre en place une politique nationale de bénévolat dans le domaine de la sensibilisation du public et la diffusion de l'alerte ;
- V. Apporter un soutien au mécanisme de coordination interinstitutionnel sur la sensibilisation des risques de catastrophe.

Définir et faire appliquer des guides de conduites à tenir pour les populations face aux risques dans des formats adaptés

Les résultats prévus dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité sont les suivants :

- Des guides de conduites à tenir en fonction de chaque risque, reprenant les mesures collectives pour les autorités et mesures individuelles spécifiques pour la population, sont développés de manière transversale et sectorielle et mis en application.
- Les structures opérationnelles des secteurs et des institutions publiques sont outillées pour l'information de la population sur les risques majeurs et récurrents.

- Des programmes de sensibilisation et d'éducation à la réduction des risques de désastre sont élaborés et mis en œuvre sur une base annuelle.
- Les capacités des communautés à se préparer et à répondre aux situations d'urgence et de catastrophe sont testées régulièrement.

Des guides de conduites à tenir en fonction de chaque risque, reprenant les mesures collectives pour les autorités et mesures individuelles spécifiques pour la population, sont développés de manière transversale et sectorielle et mis en application

Pour ce **premier résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 32
Indicateur du résultat du 1.4.1.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Pourcentage d'institutions touchées qui initient l'application des guides de conduites à tenir pour les populations face aux risques en interne			3

Pourcentage d’institutions touchées qui initient l'application des guides de conduites à tenir pour les populations face aux risques en interne

Recrutement d'un consultant pour le développement de guides de conduites à tenir face aux risques majeurs et aux dangers liés aux secteurs

Développement d'un guide transversal de conduites à tenir en fonction de chaque risque, pour la population

Développement des guides sectoriels spécifiques de conduites à tenir en fonction de chaque risque, pour la population ciblant le secteur agricole, le secteur de l'éducation et de la santé, (commerce et industries) sur la case de risques majeurs et des dangers sectoriels prioritaires retenus préalablement

Campagnes annuelles de plaidoyer pour l’application des guides dédiés au niveau des secteurs des infrastructures essentielles et des établissements recevant du public

Accompagnement de 20 industries et entreprises pour l'application du guide de conduites face aux dangers en milieu de travail au bénéfice des travailleurs et des usagers

L’accompagnement des industries et des entreprises sera surtout technique. Il ciblera des institutions dont au moins 10% sont dirigées par des femmes.

Fédération des partenaires du SNGRD, à travers des protocoles d’ententes, autour du respect et la valorisation des guides de conduites à tenir en fonction de chaque risque dans leurs actions d’accompagnement auprès des secteurs et des communautés

Les structures opérationnelles des secteurs et des institutions publiques sont outillées pour l’information de la population sur les risques majeurs et récurrents

Pour ce **deuxième résultat de l’activité**, l’indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 33

Indicateur du résultat du 1.4.1.b du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre d'agents outillés et équipés pour la sensibilisation du public et la diffusion de l’alerte précoce			

Nombre d'agents outillés et équipés pour la sensibilisation du public et la diffusion de l’alerte précoce

Production et distribution/diffusion de bulletins réguliers sur les risques sectoriels de catastrophe ciblant les comités d’alimentation en Eau potable et Assainissement (CAEPA) au niveau communautaire

La DINEPA prévoit de produire sur les risques ciblant les CAEPA et de les distribuer dans 200 zones homogènes, à raison de deux exemplaires par zone.

Formation et équipement de volontaires pour la sensibilisation du public et la diffusion de l’alerte précoce (EPA)

Des programmes de sensibilisation et d’éducation à la réduction des risques de désastre sont élaborés et mis en œuvre sur une base annuelle

Pour ce **troisième résultat de l’activité**, l’indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 34

Indicateur du résultat du 1.4.1.c du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Pourcentage de population haïtienne ayant une meilleure connaissance des risques de catastrophe auxquels elle est			

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 – 2027
exposée et sensibilisé sur la gestion des risques inhérents aux secteurs ciblés			

Pourcentage de population haïtienne ayant une meilleure connaissance des risques de catastrophe auxquels elle est exposée et sensibilisé sur la gestion des risques inhérents aux secteurs ciblés

Les efforts consentis par la Protection civile haïtienne en matière d'information du public sont reconnus et documentés. Ils doivent néanmoins se poursuivre en s'améliorant continuellement. L'éducation et la sensibilisation du public sur les risques de désastre doivent rester au cœur des interventions et bénéficier des ressources nécessaires en vue d'atteindre l'objectif fixé pour les trois prochaines années.

Campagnes annuelles de sensibilisation au niveau transversal et sectoriel

Ces interventions visent plusieurs secteurs et thématiques : la gestion des déchets en priorité dans les zones urbaines, les impacts de la sécheresse, la détérioration de la qualité des récoltes, le renforcement de la résilience communautaire, etc.

Sessions d'exploration et d'apprentissage de gestion des risques par la pratique, types observation urbaine et communautaire

Sessions d'éducation informelle et de communication communautaires (éducation environnementale)

Campagnes annuelles d'information sur les risques majeurs et les mesures de protection de façon adéquate ciblant la population

Au fil des campagnes, les intervenants en matière d'information du public, sous la coordination du ministère de la Culture et de la Communication (MCC) et de la DGPC, poursuivront la mise à jour progressive et régulière des outils de communication, au sein notamment de la boîte à outils numérique, accessible en ligne.

Elaboration et diffusion d'un manuel comportemental en matière de gestion des déchets ainsi que des normes pour sensibiliser la population face aux risques liés

Les capacités des communautés à se préparer et à répondre aux situations d'urgence et de catastrophe sont testées régulièrement

Pour ce **quatrième résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 35

Indicateur du résultat du 1.4.1.d du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 - 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre de communautés entraînées directement à la préparation et à la réponse aux urgences	10	10	10

Nombre de communautés entraînées directement à la préparation et à la réponse aux urgences

Réalisation chaque année de SIMEX impliquant directement le niveau communautaire

Réalisation chaque année de SIMEX ciblant les organes territoriaux de coordination de la gestion des risques de désastre, leurs émanations et leurs bras opérationnel

Réalisation chaque année de SIMEX ciblant directement les services d'urgence au niveau communal

Inventaire des dispositifs communaux d'intervention et de premiers secours

La territorialisation de la gestion des risques de désastre, plus précisément de la réponse aux urgences, a conduit au déploiement, à travers les communes du pays, de dispositifs d'intervention et de premiers secours (DIPS). Ce sont à la fois des équipements et du matériel de premiers soins, de recherche, de sauvetage, de déblaiement... et un personnel formé à leur maniement.

Ces dispositifs, très utiles au regard des nombreuses interventions qu'ils ont permis de mener dans les situations d'urgence et de catastrophe, n'ont pas toujours été bien gérés (voir évaluation des DIPS). Après l'inventaire, les réflexions, initiées autour de leur maintenance et leur pérennisation, devraient se poursuivre. D'autant plus que des initiatives sont en cours pour renforcer les capacités opérationnelles et de réponse des services d'incendie, de secours et de la Protection civile au profit des communautés.

Réhabilitation des dispositifs communaux d'intervention et de premiers secours

Intégrer la GRD dans les curricula de formation scolaire, universitaire et professionnel

Les résultats prévus dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité sont les suivants :

- L'incorporation de la GRD dans les programmes d'études est formalisée via l'élaboration et la mise en œuvre progressive d'un document de stratégie d'intégration de la gestion des risques de désastre dans l'éducation formelle (éducation maternelle, enseignement fondamental et enseignement secondaire).
- Les programmes universitaires et de formation professionnelle liés à la gestion des risques de désastre et à la protection civile sont répertoriés et renforcés.

L’incorporation de la GRD dans les programmes d’études est formalisée via l’élaboration et la mise en œuvre progressive d’un document de stratégie d’intégration de la gestion des risques de désastre dans l’éducation formelle (éducation maternelle, enseignement fondamental et enseignement secondaire)

Pour ce **premier résultat de l’activité**, l’indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 36

Indicateur du résultat 1.4.2.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 - 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Pourcentage de communautés scolaires outillés et accompagnées pour une intégration effective de la gestion des risques de désastre dans l’éducation formelle	30	60	30

Pourcentage de communautés scolaires outillés et accompagnées pour une intégration effective de la gestion des risques de désastre dans l’éducation formelle

L’intégration effective de la gestion des risques de désastre dans le milieu scolaire pourra bénéficier de solides jalons posés ces 16 dernières années par le SNGRD, notamment le ministère de l’Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) et la DGPC, avec l’appui de plusieurs partenaires.

Depuis 2008 et la promotion de la GRD à l’école, à l’instigation de l’Organisation internationale de la protection civile (OIPC), beaucoup de chemin a été parcouru, avec un renforcement considérable après le séisme du 12 janvier 2010.

Des activités pratiques d’entraînement et de sensibilisation sont conduites dans les écoles. De nombreux outils pédagogiques et de sensibilisation sont développés. Des cours produits par le MENFP, en partenariat avec l’Unesco, et le Bureau pour l’assistance humanitaire de l’Agence américaine pour le développement international (BHA/USAID) ont servi à animer des formations sur la sécurité en milieu scolaire à l’intention de centaines d’enseignantes et enseignants.

Au moins 120 établissements scolaires vont bénéficier d’un appui, notamment technique, pour cette intégration.

Réactivation de la sous-commission Éducation du CTESP

Un paquet d'activités sur la sécurité en milieu scolaire, ciblant surtout les élèves, ont atteint un niveau de systématisation remarquable (les Vendredis de la protection civile, les sessions d'observation communautaire, les rallyes thématiques, des concours et des exercices de simulation... Ce fut en grande partie grâce à la vitalité du comité thématique Éducation et Sensibilisation du public (CTESP). La réaction de la sous-commission Éducation de cette plateforme devrait permettre de redynamiser cette impulsion dans un contexte multisectoriel.

Élaboration et promotion de la mise en œuvre d'un document de stratégie d'intégration de la gestion des risques de désastre dans l'éducation formelle validé par le MENFP

Mise en place du plan de renforcement de l'éducation aux risques dans les écoles

Formation des cadres techniques du secteur de l'éducation aux niveaux central et territorial sur la thématique (séances de formation de formateurs)

Formation en cascade des acteurs opérationnels et membres des communautés scolaires formés en éducation aux risques dans le milieu scolaire

Cette série de formations ciblera les inspectrices, inspecteurs, professeurs, institutrices, instituteurs, directrices et directeurs des communautés scolaires pendant la mise en œuvre du POT 2024 - 2027.

Formation et entraînement pratique de membres des communautés éducatives en sécurité en milieu scolaire (inspecteurs, professeurs, instituteurs, directeurs, et élèves)

Incorporation progressive des notions de la GRD dans les manuels scolaires (mission de haut-niveau et technique)

Homologation des outils pédagogiques en GRD par le MENFP pour une adoption en règle par les communautés scolaires.

Les programmes universitaires et de formation professionnelle liés à la gestion des risques de désastre et à la protection civile sont répertoriés et renforcés

Pour ce **deuxième résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Indicateur du résultat 1.4.2.b du POT 2024 – 2027

Indicateurs du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre de formations homologuées sur les pratiques de préparation, d'intervention et de rétablissement et qui prennent en compte l'expériences de acteurs de terrain.			

Nombre de formations homologuées sur les pratiques de préparation, d'intervention et de rétablissement et qui prennent en compte l'expériences de acteurs de terrain.

Le SNGRD met en avant la nécessité de multiplier les activités de recherche et développement et de transmission de connaissances autour de la prévention des risques en Haïti, notamment en milieu urbain. Ce chantier cible en priorité l'université, l'enseignement professionnel, mais aussi l'enseignement classique dans les écoles publiques ou privées... Le processus devrait renforcer et structurer une expertise nationale en matière de gestion des risques.

Répertoire de la formation avancée en gestion des risques de désastre et protection civile

Ce répertoire offrira aux intéressés des informations sur les possibilités de formations professionnelles avancées, notamment en Haïti, et un aperçu d'orientation de carrière portant sur la gestion des risques de désastre et la protection civile. Il inclura des formations liées à l'exploration des ressources naturelles et de l'environnement (géologie, hydrologie et météorologie, géomatique...), ainsi que leur conservation, mais aussi sur la construction du bâtiment, les services d'urgence, la communication...

Homologation des formations professionnelles liées à la gestion des risques de désastre en Haïti

Poursuite de la formation des professionnelles et professionnels de la construction

Pour réactiver le processus, des formations sont planifiées en maçonnerie et s'appuiera sur les expériences passées et notamment les outils déjà développés et validés par l'Institut national de formation professionnelle (INFP).

Dresser des partenariats publics-privés solides pour la mobilisation de ressources financières et technologiques en lien avec la diffusion et le suivi des messages

Le seul résultat prévu dans le plan opérationnel concernant cette activité est le suivant : des dispositifs de surveillance et d'alerte sont gérés dans le cadre d'un partenariat public-privé pour la gestion de l'alerte précoce

Des dispositifs de surveillance et d'alerte sont gérés dans le cadre d'un partenariat public-privé pour la gestion de l'alerte précoce

Pour ce **résultat de l'activité**, les indicateurs et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 38

Indicateur du résultat 1.4.3.a du POT 2024 – 2027

Indicateurs du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Existence d'un cadre de partenariat public-privé pour la gestion de l'alerte précoce		1	

Existence d'un cadre de partenariat public-privé pour la gestion de l'alerte précoce

Un bon partenariat public-privé en Haïti contribuera sans doute à renforcer les quatre piliers de la gestion de l’alerte, à savoir : (i) la connaissance des risques de catastrophe ; (ii) la détection, la surveillance, l’analyse, la prévision et l’alerte ; (iii) la diffusion des alertes et la communication et (iv) les capacités de préparation et de réponse.

D’ailleurs, des réflexions ont été initiées et des initiatives concrétisées en ce sens, en ce qui concerne surtout la gestion d’infrastructures de surveillance et de diffusion de l’alerte. Celles-ci doivent se poursuivre et se standardiser pour déboucher sur la mise en place de SAP unifiés, avec leur paquet de procédures, rapides, efficaces, fiables, aussi simples que possible, peu coûteux, multirisques, multisectoriels et durables.

Directoire des institutions nationales publiques et privées, en priorité la clientèle principale des services d’alerte et les institutions œuvrant dans le domaine de la finance et des technologies de l’information et de la communication, en fonction de leur champ d’action et de leur spécialisation

Elaboration d'un plan stratégique et définition d'un cadre, incluant des recommandations formulées pour la gestion des dispositifs d’alerte précoce

Etablissement d'une feuille de route sur la gestion de l’alerte précoce en Haïti

Mettre en place une politique nationale de bénévolat dans le domaine de la sensibilisation du public et la diffusion de l’alerte

Le seul résultat prévu dans le plan opérationnel concernant cette activité est la pratique du volontariat en gestion des risques de désastre est encadrée par l'adoption d'une politique nationale en la matière.

La pratique du volontariat en gestion des risques de désastre est encadrée par l'adoption d'une politique nationale en la matière

Pour ce **seul résultat de l'activité**, l’indicateur et la cible annuelle suivants ont été retenus :

Tableau 39

Indicateur du résultat 1.4.4.a du POT 2024 – 2027

Indicateurs du résultat du POT	2024 - 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Document de politique nationale du volontariat en gestion des risques de désastre disponible	1		

Document de politique nationale du volontariat en gestion des risques de désastre disponible

Le volontariat constitue le socle opérationnel de la Protection civile haïtienne. Le sacrifice et le dévouement des volontaires permettent, à longueur d’année, de mieux accompagner la population en temps normal comme dans les situations d’urgence ou de catastrophe. Cette pratique doit cependant être règlementée dans la foulée des avancées inscrites dans le Cadre stratégique de volontariat en GRD en Haïti (2018 - 2023).

Evaluation et révision du Cadre stratégique de volontariat en GRD en Haïti, y compris pour l'information du public

Elaboration de la politique nationale sur la pratique du volontariat en GRD en Haïti

Mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre du Cadre stratégique de volontariat en GRD en Haïti, dans le cadre d'un partenariat public-privé

Apporter un soutien au mécanisme de coordination interinstitutionnel sur la sensibilisation des risques de catastrophe.

Le résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité est le suivant : le CTESP dispose de ressources suffisantes pour assurer la coordination des interventions notamment pour l’amélioration de la connaissance de la population sur les risques majeurs et le changement de comportement.

Des plans sectoriels de réduction des vulnérabilités sont développés au niveau de deux secteurs

Pour ce **premier résultat de l’activité**, l’indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 40

Indicateur du résultat 1.4.5.a du POT 2024 – 2027

Indicateurs du résultat du POT	2024 - 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Pourcentage des actions du plan annuel CTESP mis en œuvre efficacement	80%	80%	80%

Pourcentage des actions du plan annuel CTESP mis en œuvre efficacement

Plusieurs organisations non gouvernementales ont fédéré autour du CTESP, pourtant une plateforme interministérielle, placée sous la coordination conjointe du MENFP et de la DGPC.3. Émanation du SPGRD, le CTESP a coordonné avec efficacité des interventions ciblant à la fois le grand public et le système éducatif. Le POT 2024 - 2027 prévoit sa redynamisation et un accompagnement régulier pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action annuels.

Redynamisation du CTESP, en tenant compte des leçons apprises

Réalisation de rencontres de coordination régulières

Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action annuel pour l'éducation et sensibilisation de la population en matière de gestion des risques de désastre

Mise en place de 5 antennes départementales du CTESP



2. Axe stratégique 2 : Améliorer la gouvernance des risques de catastrophe à travers un dispositif politique, institutionnel et légal

Tableau 41

Cible et indicateur de l'axe stratégique 2 du PNGRD 2019 - 2030

Cible	Indicateur
Au moins trois cadres réglementaires et juridiques en rapport avec la GRD sont adoptés et dix mécanismes et structures de coordination sont fonctionnels.	Nombre de cadres réglementaires adoptés et nombre de mécanismes de coordination fonctionnels.

Cette deuxième ligne stratégique est déclinée en deux grands produits dans le PNGRD 2019 – 2030 :

- A2R1.** Le cadre politique, institutionnel et normatif de la GRD est renforcé et permet aux secteurs d’assumer leurs responsabilités selon les principes de la transparence et de la redevabilité.
- A2R2.** Les secteurs intègrent/renforcent la dimension GRD dans leur système de planification.

Le cadre politique, institutionnel et normatif de la GRD est renforcé et permet aux secteurs d’assumer leurs responsabilités selon les principes de la transparence et de la redevabilité

Le POT 2024 - 2027 prévoit l’adoption d’au moins trois cadres réglementaires et juridiques en rapport avec la GRD et la mobilisation pour le fonctionnement d’une dizaine de mécanismes et structures de coordination.

Il faut admettre que la mise en œuvre effective du PNGRD 2019 – 2030 dépend largement de la capacité du SNGRD à mettre en place ou renforcer ses organes et entités et à les faire fonctionner sur la durée. Il est aussi prévu la définition et l’implémentation d’une stratégie et d’un plan d’actions pour la coordination civilo-militaire en Haïti

Huit des neuf activités phares proposées dans le PNGRD 2019 – 2030 sont ciblées dans le Plan opérationnel triennal. Une cinquième est en suspens. Ce sont :

- I.** Organiser un plaidoyer de haut niveau pour l’adoption et la promulgation des projets de loi portant création, organisation et fonctionnement du SNGRD et de la DGPC ;
- II.** Renforcer les capacités techniques des commissions compétentes au niveau de la Chambre des députés et du Sénat pour une meilleure appréhension de la GRD ;
- III.** Actualiser et mettre en œuvre la Stratégie et le Plan d’action pour la coordination civilo-militaire en Haïti ;
- IV.** Instaurer une représentation des femmes (un minimum de 30 %), des personnes vivant en situation de handicap et des personnes âgées à tous les niveaux de représentation du SNGRD ;
- V.** Doter l’ensemble des entités du SNGRD de capacités de coordination (institutionnelles, légales, techniques et financières) pour leur permettre de mettre en œuvre et d’assurer le suivi du PNGRD 2019 – 2030 ;
- VI.** Doter le secteur privé d’un cadre normatif et réglementaire inclusif en lien avec la GRD et les changements climatiques ;
- VII.** Renforcer l’intégration de la société civile organisée (groupes confessionnels, organisations locales, regroupements d’Haïtiennes et Haïtiens vivant à l’étranger, associations socioprofessionnelles, etc.) dans les différentes composantes du SNGRD ;

- VIII. Prendre en compte les cultures populaires et paysannes dans les efforts de sensibilisation et intégrer ces populations dans les activités du SNGRD ;
- IX. Favoriser un cadre intégré de travail des différents intervenants dans le domaine foncier et de la GRD.

Organiser un plaidoyer de haut niveau pour l'adoption et la promulgation des projets de loi portant création, organisation et fonctionnement du SNGRD et de la DGPC

Les résultats prévus dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité sont les suivants :

- Le processus de légalisation du SNGRD se poursuit via la révision, l'amélioration et l'adoption de textes légaux et normatifs.
- Des ministères, notamment les leads sectoriels, intègrent formellement les aspects GRD dans leurs documents stratégiques.

Le processus de légalisation du SNGRD se poursuit via la révision, l'amélioration et l'adoption de textes légaux et normatifs

Pour ce **premier résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 42

Indicateur du résultat 2.1.1.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Dispositif en place pour la révision, l'amélioration et l'adoption de textes légaux et normatifs	1		3

Dispositif en place pour la révision, l'amélioration et l'adoption de textes légaux et normatifs

Des mécanismes juridiques sont nécessaires pour renforcer le cadre politique de la gestion des risques de désastre en Haïti. Une étape importante a été franchie récemment avec la promulgation du décret du 14 juin 2020 portant création et organisation du SNGRD. Il est crucial d'améliorer l'existant grâce notamment à la révision et à l'adoption de textes légaux et normatifs, y compris des dispositions de haut niveau. Ce processus permettra ainsi de combler certaines lacunes et renforcer de la gouvernance des risques portant sur la prévention, l'atténuation, la préparation, la réponse, le relèvement et de la reconstruction.

Mise en place d'un comité intersectoriel chargé du processus de révision et d'amélioration des cadres normatifs et réglementaires du SNGRD

Elaboration d'une feuille de route pour la production de nouveaux textes réglementaires et normatifs pertinents

Cette élaboration pourra s'appuyer, en partie, sur les recommandations formulées dans le rapport d'étude de cas de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : « Comment la loi et la réglementation contribuent à la réduction des risques de catastrophe » en Haïti. Ce document a été publié en 2015, à Genève, soit cinq ans avant l'adoption du décret portant création et organisation du SNGRD.

Plaidoyer et sensibilisation pour l'adoption de nouveaux textes réglementaires et normatifs pertinents

Ces interventions cibleront en priorité les plus hautes autorités gouvernementales et les parlementaires, issus des prochaines élections. L'appui des agences régionales et internationales doit être recherché.

Des ministères, notamment les leads sectoriels, intègrent formellement les aspects GRD dans leurs documents stratégiques

Pour ce **premier résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 43

Indicateur du résultat 2.1.1.b du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre de documents stratégiques intégrant clairement les aspects GRD	1	1	2

Nombre de documents stratégiques intégrant clairement les aspects GRD

Séminaire de haut niveau sur l'intégration formelle des aspects GRD dans les documents stratégiques des secteurs dans une démarche interministérielle

Finalisation et divulgation des indicateurs GRD et développement

Révision et mise à jour du Plan hydraulique et d'assainissement national (PHAN) pour y intégrer notamment un chapitre sur la gestion des risques de catastrophe

Elaboration et application d'un plan stratégique national visant à renforcer la coopération technique entre les différents acteurs en matière de gestion de déchets, via notamment la mutualisation des ressources

Renforcer les capacités techniques des commissions compétentes au niveau de la Chambre des députés et du Sénat pour une meilleure appréhension de la GRD

Le résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité est le suivant : les parlementaires, notamment les membres des commissions compétentes sont outillés pour faciliter la construction de la résilience aux catastrophes en Haïti.

Les parlementaires, notamment les membres des commissions compétentes sont outillés pour faciliter la construction de la résilience aux catastrophes en Haïti

Pour ce **seul résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 44

Indicateur du résultat 2.1.2.a du POT 2024 – 2027

Indicateurs du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Document de vade-mecum parlementaire pour la gestion des risques de désastre en Haïti élaboré et distribué aux députés et aux sénateurs	1		3

Document de vade-mecum parlementaire pour la gestion des risques de désastre en Haïti élaboré et distribué aux députés et aux sénateurs

Les parlementaires doivent appuyer et promouvoir l'application des mesures visant la construction de la résilience aux catastrophes en Haïti ou plus précisément dans leurs communautés. En même temps, les organes stratégiques et techniques du SNGRD doivent aussi leur fournir des outils adéquats leur permettant d'apporter pleinement leurs contributions dans la réduction des risques de désastre.

Les actions parlementaires, que ce soit pour la législation, la budgétisation ou la budgétisation, peuvent influencer les quatre lignes stratégiques du plan opérationnel. Le vade-mecum devrait faciliter une contribution dans le sens du renforcement de la résilience.

Plaidoyer auprès des parlementaires sur le rôle qu'ils peuvent jouer et leurs responsabilités en matière de gestion des risques de désastre et d'adaptation au changement climatique

Mise en place d'un mécanisme d'échanges entre les organes du SNGRD au niveau central et décentralisé et les parlementaires, notamment les commissions compétentes au Parlement

Actualiser et mettre en œuvre la Stratégie et le Plan d’action pour la coordination civilo-militaire en Haïti

Le résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité stipule que les institutions civiles et militaires du SNGRD en Haïti arrivent à mieux gérer les interactions dans leurs différentes interventions de gestion des risques de désastre, notamment dans les situations d’urgence et de catastrophe.

Les institutions civiles et militaires du SNGRD en Haïti arrivent à mieux gérer les interactions dans leurs différentes interventions de gestion des risques de désastre, notamment dans les situations d’urgence et de catastrophe

Pour ce **premier résultat de l’activité**, l’indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 45

Indicateur du résultat 2.1.3.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Pourcentage d’acteurs civils, de policiers et de militaires outillés pour la coordination civilo-militaire au prorata des effectifs mobilisables dans les structures de coordination pour chaque groupe	3%	6%	9%

Pourcentage d’acteurs civils, de policiers et de militaires outillés pour la coordination civilo-militaire au prorata des effectifs mobilisables dans les structures de coordination pour chaque groupe

Actualisation du plan d'action pour la coordination civilo-militaire en Haïti

Mise en œuvre des actions du plan visant à améliorer la coordination civilo-militaire en Haïti

Formation d’acteurs civils, de policiers et de militaires, membres des organes de coordination du SNGRD, sur la coordination civilo-militaire

Réalisation chaque année de SIMEX prenant en compte la coordination civilo-militaire

Instaurer une représentation des femmes (un minimum de 30 %), des personnes vivant en situation de handicap et des personnes âgées à tous les niveaux de représentation du SNGRD

Le seul résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité est le suivant : les femmes (un minimum de 30 %), les personnes vivant en situation de handicap et les personnes âgées sont représentées efficacement à tous les niveaux du SNGRD.

Les femmes (un minimum de 30 %), les personnes vivant en situation de handicap et les personnes âgées sont représentées efficacement à tous les niveaux du SNGRD

Pour ce **premier résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 46

Indicateurs du résultat 2.1.1.b du POT 2024 – 2027

Indicateurs du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 – 2027
Pourcentage de femmes membres des structures dynamiques et fonctionnelles de GRD, tant au niveau central que territorial	30%	30%	30%
Nombre d'associations de femmes, de personnes handicapées et de personnes âgées intégrant formellement les réseaux du SNGRD	40	20	20

Pourcentage de femmes membres des structures dynamiques et fonctionnelles de GRD, tant au niveau central que territorial

Plaidoyer et sensibilisation pour l'intégration formelle de femmes et de personnes handicapées dans les réseaux du SNGRD

Promotion du volontariat senior en GRD à tous les niveaux de représentation du SNGRD

Nombre d'associations de femmes, de personnes handicapées et de personnes âgées intégrant formellement les réseaux du SNGRD

Inventaire et intégration formelle des associations de femmes et de personnes handicapées aux réseaux du SNGRD

Mise en place d'un mécanisme de communication formelle liant les associations et le Groupe d'appui de la société civile (mise en place du GASC, élaboration du GASC).

Doter l’ensemble des entités du SNGRD de capacités de coordination (institutionnelles, légales, techniques et financières) pour leur permettre de mettre en œuvre et d’assurer le suivi du PNGRD 2019 - 2030

Les résultats prévus dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité sont les suivants :

- Des comités institutionnels, sectoriels et thématiques sont mis en place en s’appuyant sur les mécanismes existants.
- Des comités mis en place disposent de ressources suffisantes pour assurer la coordination et l’amélioration des interventions institutionnelles, sectorielles et thématiques.

Des comités institutionnels, sectoriels et thématiques sont mis en place en s’appuyant sur les mécanismes existants

Pour ce **premier résultat de l’activité**, l’indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 47

Indicateur du résultat 2.1.5.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre de comités institutionnels/cellules de crise, sectoriels et thématiques mis en place			3

Nombre de comités institutionnels/cellules de crise, sectoriels et thématiques mis en place

Poursuite de la mise en place du bureau du SPGRD

Elaboration et application de différents manuels administratifs et financiers par rapport à la gestion des risques de désastre

Redynamisation du Comité scientifique et technique de GRD

La mise en place du Comité scientifique et technique et la mise à disposition concomitante d’une expertise de longue durée a permis des avancées substantielles le dans la gestion du risque sismique en Haïti, plus particulièrement la cartographie. L’expérience a achoppé sur certaines difficultés, dont des fonds de courte durée et les exigences et les objectifs parfois différents entre bailleurs.

Vu le rôle crucial que peut jouer la recherche scientifique dans toutes les composantes de la gestion des risques de désastre et l’adaptation au changement climatique, il faudra trouver une formule plus durable pour remettre sur pied le Comité scientifique et technique de GRD.

Création et appui au fonctionnement d'une cellule technique au sein du SPGRD pour la mise en place et/ou l'appui au fonctionnement des comités institutionnels/cellules de crise, sectoriels et thématiques

Mise en place d'au moins 4 comités institutionnels/cellules de crise

Le PNGRD 2019 – 2030 vise à compléter le déploiement des organes et entités du SNGRD, ainsi que leurs émanations. L'article 25 du décret du 15 juin 2020, portant création et organisation du SNGRD, stipule que « les institutions publiques ayant une mission d'exécution, de régulation ou de supervision d'activités et de projets susceptibles d'être affectés par la survenance de catastrophes assignent à des structures nouvelles ou déjà existantes, **la responsabilité d'agir comme comités institutionnels** ».

Aussi, au cours des trois prochaines années, le SPGRD procédera à la mise en place formelle de quatre comités institutionnels : le comité du ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP) autour de l'Unité nationale de gestion des urgences sanitaires (UNGUS), celui du MARNDR sur la base son conseil des directions, celui de la DINEPA autour des départements de réponse aux urgences et celui du MENFP autour de la cellule de GRD existante.

Il faut souligner que ces comités se transformeront en cellules de crise dans les situations d'urgence ou de catastrophe imminentes ou avérées et seront chargés préparer « les plans d'interventions à soumettre aux autorités compétentes, en vue d'y faire face ».

Mise en place d'au moins 3 comités sectoriels

La mise en place des comités sectoriels est également une exigence du PNGRD 2019 – 2030. Ce sont « des organes abordant la problématique des risques de désastre dans un secteur en particulier. Chaque secteur ministériel constitue, au besoin, son comité sectoriel ² ».

Trois secteurs prévoient de mettre formellement en place ce comité chargé « d'établir un plan sectoriel pour la GRD » et dont **la coordination est assurée par le délégué**

² Décret du 15 juin 2020 portant création et organisation du Système national de gestion des risques de désastre, article 27.

de secteur au sein du SPGRD. ³» Ce sont les secteurs de la Santé, l'Agriculture et l'Education.

Mise en place d'au moins 4 comités thématiques

Quatre nouveaux comités thématiques sont censés voir le jour pendant la mise en œuvre du POT 2024 - 2027. Ce sont les comités thématiques Gestion des déchets, Gestion de l'eau, Protection et inclusion et Logistique d'urgence. Ces plateformes transversales se composeront de représentantes et représentants des différentes institutions chargées de travailler sur des actions spécifiques sur ces thématiques en vue de faire des recommandations au SPGRD, comme l'exige l'article 26 du décret du 15 juin 2020.

Les comités mis en place disposent de ressources suffisantes pour assurer la coordination et l'amélioration des interventions institutionnelles, sectorielles et thématiques

Pour ce **deuxième résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 48

Indicateur du résultat du 2.1.5.b du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Pourcentage des actions des plans annuels des comités mis en œuvre efficacement	80 %	80 %	80 %

Pourcentage des actions des plans annuels des comités mis en œuvre efficacement

Rencontres de coordination régulières des comités institutionnels

Rencontres de coordination régulières des comités sectoriels

Rencontres de coordination régulières des comités thématique

Elaboration et mise en œuvre des plans d'action annuels des comités institutionnels

Elaboration et mise en œuvre des plans d'action annuels des comités sectoriels

Elaboration et mise en œuvre des plans d'action annuels des comités thématiques

³ Ibid, article 27.

Doter le secteur privé d’un cadre normatif et réglementaire inclusif en lien avec la GRD et les changements climatiques

Le résultat prévu dans le POT 2024 – 2027cette activité concerne la promulgation des normes en lien avec la GRD et les changements climatiques (BHN) en fonction des besoins

Des normes sont promulguées en lien avec la GRD et les changements climatiques (BHN) en fonction des besoins

Pour ce **seul résultat de l’activité**, l’indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 49

Indicateur du résultat 2.1.6.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre de normes en lien avec la GRD et les changements climatiques promulguées	1	1	1

Nombre de normes en lien avec la GRD et les changements climatiques promulguées

Elaboration de normes en tenant compte des besoins mis en avant

Promulgation et large diffusion et distribution des normes adoptées

Renforcer l’intégration de la société civile organisée (groupes confessionnels, organisations locales, regroupements d’Haïtiennes et Haïtiens vivant à l’étranger, associations socioprofessionnelles...) dans les différentes composantes du SNGRD

Le résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité est le suivant : le Groupe d’appui de la société civile, un des neuf organes du SNGRD, est effectivement mis en place autour du noyau symbolisé par l’Alliance pour la gestion des risques et la continuité des activités (Agerca).

Le Groupe d’appui de la société civile, un des neuf organes du SNGRD, est effectivement mis en place autour du noyau symbolisé par l’Agerca

Pour ce **seul résultat de l’activité**, l’indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 50

Indicateur du résultat 2.1.7.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Pourcentage de réalisations du plan de travail du Groupe d'appui de la société civile (GASC)	80 %	80 %	80 %

Pourcentage de réalisations du plan de travail du GASC

D'après le décret du 15 juin 2020 portant création et organisation du SNGRD, le GASC est composé de personnes déléguées dûment désignées par des institutions de la société civiles telles que les associations du secteur privé des affaires, les associations socioprofessionnelles, les confessions religieuses et les universités.

Jusqu'à cette date, un noyau est constitué autour d'Agerca, qui regroupe en majorité des entreprises et compagnies privées. Il s'agira surtout de rendre cet organe plus représentatif des différentes organisations de la société œuvrant à travers le pays et le maintenir fonctionnel.

Mise en place formelle du Groupe d'appui de la société civile en y intégrant les groupes et regroupements d'associations représentatifs de la société haïtienne

Rencontres de coordination régulières du GASC

Elaboration et mise en œuvre des plans de travail annuels du GASC

Prendre en compte les cultures populaires et paysannes dans les efforts de sensibilisation et intégrer ces populations dans les activités du SNGRD

Le résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité est le suivant : Les savoirs et pratiques populaires et paysans sont mis à contribution dans la gestion des risques et dans la réponse aux urgences.

Les savoirs et pratiques populaires et paysans sont mis à contribution dans la gestion des risques et dans la réponse aux urgences

Pour ce **premier résultat de l'activité**, les indicateurs et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 51

Indicateurs du résultat 2.1.8.a du POT 2024 – 2027

Indicateurs du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre d'outils et d'actions d'apprentissage par la pratique qui tiennent compte des savoirs et pratiques populaires et paysans	1	2	
Nombre d'activités génériques de GRD impliquant directement des franges de la population haïtienne représentatives des cultures populaires et paysannes	3	3	3

Nombre d'outils et d'actions d'apprentissage par la pratique qui tiennent compte des savoirs et pratiques populaires et paysans

Production d'un cahier d'inventaire des savoirs et pratiques inspirantes

Elaboration d'un glossaire des phénomènes hydrométéorologiques en créole, en consultant notamment marins, pêcheurs, cultivateurs, éleveurs...

Élaboration d'une grille de validation des actions d'apprentissage par la pratique, pour la prise en compte des savoirs et pratiques populaires et paysans

Nombre d'activités génériques de GRD impliquant directement des franges de la population haïtienne représentatives des cultures populaires et paysannes

Fédération des associations culturelles et paysannes autour des structures décentralisées du SNGRD

Plaidoyer pour une implication effective et directe des franges de la population haïtienne représentatives des cultures populaires et paysannes dans les activités de GRD

Accompagnement de trois communautés dans la planification et la mise en œuvre d'actions de GRD inclusifs pour créer des modèles

Suivi trimestriel et ponctuel du monitoring des messages GRD au niveau des stations de radios commerciales et communautaires

Favoriser un cadre intégré de travail des différents intervenants dans le domaine foncier et de la GRD

Aucune action n'est planifiée dans le POT 2024 - 2027 pour cette activité.

Les secteurs intègrent/renforcent la dimension GRD dans leur système de planification

Pour parvenir à ce produit, la démarche consistera à outiller et accompagner, sur la durée, les intervenants sectoriels pour cette prise en compte de la dimension GRD dans les efforts de planification du développement.

Six des douze activités phares proposées dans le PNGRD 2019 – 2030 sont ciblées dans le plan opérationnel :

- I. Développer, diffuser des guides et former les acteurs impliqués dans la préparation du budget national sur les techniques d'intégration de la GRD dans les documents de planification et de développement aussi bien au niveau national que territorial ;
- II. Doter les secteurs d'outils pour la prise en compte de la GRD et en lien avec la sécurité humaine dans les processus de planification et d'aménagement urbains ;
- III. Prendre en compte la dimension thématique de la GRD et de la sécurité humaine dans les études d'impact environnemental ;
- IV. Mettre en place des référentiels centrés sur le genre et le handicap dans les processus de planification et de budgétisation GRD ;
- V. Procéder à la révision, l'adoption et la promulgation du code national du bâtiment en Haïti (CNBH) ;
- VI. Réviser et mettre en œuvre la politique nationale en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de l'habitat ;
- VII. Vulgariser et mettre en œuvre le guide méthodologique d'intégration de la GRD et de la sécurité humaine dans les projets d'aménagements et de construction initiés par le MPCE ;
- VIII. Outiller et équiper les institutions sanitaires pour la surveillance et la prise en charge de la population en matière de santé physique, mentale et sociale ;
- IX. Promouvoir la production au niveau national d'équipements et de matériels sanitaires dans le cadre d'un partenariat public-privé ;
- X. Mettre en place des mesures de prévention aux risques majeurs pour garantir la sécurité alimentaire de la population tout en développant la production nationale ;
- XI. Évaluer les risques de catastrophe pour le patrimoine culturel national et développer des instruments et des mécanismes pour la protection et l'évacuation des biens culturels ;
- XII. Appuyer la mise en œuvre de la Politique nationale de protection et promotion sociales et capitaliser sur les bonnes pratiques d'autres pays.

Développer, diffuser des guides et former les acteurs impliqués dans la préparation du budget national sur les techniques d'intégration de la GRD dans les documents de planification et de développement aussi bien au niveau national que territorial

Le résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité est le suivant : Les acteurs impliqués dans la préparation du budget national sont suffisamment outillés sur les techniques d'intégration de la GRD dans les documents de planification et de développement aussi bien au niveau national que territorial.

Les acteurs impliqués dans la préparation du budget national sont suffisamment outillés sur les techniques d'intégration de la GRD dans les documents de planification et de développement aussi bien au niveau national que territorial

Pour ce **premier résultat de l'activité**, les indicateurs et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 52

Indicateurs du résultat 2.2.1.a du POT 2024 – 2027

Indicateurs du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre de fonctionnaires outillés et formés sur les techniques d'intégration de la GRD dans les documents de planification et de développement			
Nombre de documents opérationnels intégrant clairement les aspects GRD			

Nombre de fonctionnaires outillés et formés sur les techniques d'intégration de la GRD dans les documents de planification et de développement

La démarche d'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les systèmes nationaux et sectoriels de planification et d'investissement publics doit se poursuivre, au-delà de la promotion assurée notamment par la DGPC et le SPGRD lui-même. L'inclusion des paramètres de GRD dans les programmes et projets de développement permettra une prise en compte réelle des problèmes liés aux aléas naturels ou anthropiques et la recherche de solutions durables.

Développement d'un guide proposant les techniques d'intégration de la GRD dans les documents de planification GRD et de développement

Le Plan opérationnel triennal privilégie, entre autres, le développement et la distribution ou la diffusion d'un guide proposant les techniques d'intégration de la GRD dans les documents de planification et de développement, et son appropriation par les techniciennes et techniciens du niveau central de l'Etat.

Distribution/diffusion du guide sur les techniques d'intégration de la GRD dans les documents de planification et de développement, ainsi que des indicateurs liés à la thématique

La distribution du guide, tiré à 500 exemplaires, cible les acteurs du niveau central de l'État, notamment les cadres de unités d'études et de programmation (UEP) des ministères, et les mairies pour une meilleure prise en compte de la GRD dans le plan de développement communal.

Formation de techniciennes et techniciens du niveau central de l'Etat sur l'intégration de la GRD dans les documents de planification et de développement

Huit ateliers seront organisés pendant les deux dernières années de mise en œuvre du POT 2024 – 2027 à l'intention des membres du SPGRD et des cadres des UEP des ministères. En tout, 160 personnes sont ciblées au niveau central de l'État.

Formation de techniciens du secteur agricole sur l'intégration de la GRD dans les documents de planification et de développement au niveau des dix départements géographiques du pays

Le secteur agricole étendra les interventions jusqu'au niveau terrain et table sur la formation de 600 personnes, plus précisément des cadres, des membres d'organisations paysannes, des professionnels et des agriculteurs, avec en priorité, autant que possible, les femmes.

Nombre de documents opérationnels intégrant clairement les aspects GRD

Accompagnement d'acteurs du secteurs EPA pour le développement ou l'actualisation de trois documents opérationnels, y compris les plans d'action annuels et décennaux sectoriels, intégrant les aspects GRD

Doter les secteurs d'outils pour la prise en compte de la GRD et en lien avec la sécurité humaine dans les processus de planification et d'aménagement urbains

Aucune action n'est planifiée dans le POT 2024 - 2027 pour cette activité.

Prendre en compte la dimension thématique de la GRD et de la sécurité humaine dans les études d'impact environnemental

Les résultats prévus dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité sont les suivants :

- Des études environnementales et sociales sont actualisées ou réalisées en intégrant les aspects de la GRD.
- Des études de l'impact des changements climatiques sur les périmètres irrigués, l'habitat rural, les matériaux utilisés, les débits des rivières, sont réalisées.

Des études environnementales et sociales sont actualisées ou réalisées en intégrant les aspects de la GRD

Pour ce **premier résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 53

Indicateur du résultat 2.2.3.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre d'études actualisées, réalisées et vulgarisées			3

Nombre d'études actualisées, réalisées et vulgarisées

Révision des études sociales et environnementales existantes dans le secteur EPA.

A définir par les secteurs

A définir par les secteurs

Campagne de vulgarisation des études réalisées

Des études de l'impact des changements climatiques sur les périmètres irrigués, l'habitat rural, les matériaux utilisés, les débits des rivières, sont réalisées

Pour ce **deuxième résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 54

Indicateur du résultat 2.2.3.b du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre d'études réalisées et vulgarisées			

Nombre d'études réalisées et vulgarisées

A définir par les secteurs

A définir par les secteurs

A définir par les secteurs

Campagne de vulgarisation des études réalisées

Mettre en place des référentiels centrés sur le genre et le handicap dans les processus de planification et de budgétisation GRD

Le résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité est le suivant : Des documents guides sont établis pour inscrire dans les programmes et projets des processus de planification et budgétisation en GRD sensibles au genre et au handicap.

Des documents guides sont établis pour inscrire dans les programmes et projets des processus de planification et budgétisation en GRD sensibles au genre et au handicap

Pour ce **premier résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 55

Indicateur du résultat 2.2.4.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre de documents guides produits dans le secteur EPA			3

Nombre de documents guides produits dans le secteur EPA

Accompagnement d'acteurs du secteurs EPA pour la production de trois documents guides (circulaires, lignes directrices et plan d'action)

Procéder à la révision, l'adoption et la promulgation du code national du bâtiment en Haïti (CNBH)

Le résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité est le suivant : Les conditions pour la mise en application des normes de constructions du bâtiment en Haïti sont renforcées.

Les conditions pour la mise en application des normes de constructions du bâtiment en Haïti sont renforcées

Pour ce **premier résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 56

Indicateur du résultat 2.2.5.a du POT 2024 – 2027

Indicateurs du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre d'acteurs publics et privés outillés pour l'application des normes de construction du bâtiment			3

Nombre d'acteurs publics et privés outillés pour l'application des normes de construction du bâtiment

Etablissement et mise en œuvre d'une feuille de route pour le développement progressif de mécanismes juridiques d'application du CNBH

Mise à niveau et publication du CNBH

Elaboration et distribution d'un format réduit du CNBH, synthèse des informations importantes sous formes de fiches techniques

Promotion des codes du bâtiment et des permis de construire notamment dans les centres urbains, les périphéries des grandes villes et les zones urbanisées des sections communales, en mettant l'accent sur les rôles, responsabilités et aires de compétence de chaque acteur de la chaîne d'application

Accompagnement de 5 communes à forts enjeux pour le renforcement des capacités de mise en œuvre du CNBH, notamment au niveau du personnel

Plaidoyer direct pour le conditionnement de portefeuilles de crédits de construction au respect des normes de construction, de lotissement et de gestion d'un environnement sain, propre et durable

Réviser et mettre en œuvre la politique nationale en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de l'habitat

Les résultats prévus dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité sont les suivants : Les collectivités territoriales disposent d'outils efficaces leur permettant d'élaborer des programmes et projets conformes aux besoins des générations actuelles et futures.

Les collectivités territoriales disposent d'outils efficaces leur permettant d'élaborer des programmes et projets conformes aux besoins des générations actuelles et futures

Pour ce **premier résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 57

Indicateur du résultat 2.2.6.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre de documents d'urbanisme qui facilitent la prise en considération les critères de GRD			3

Nombre de documents d'urbanisme qui facilitent la prise en considération les critères de GRD

Plaidoyer pour la mise en place d'une loi-cadre sur la planification urbaine et l'aménagement du territoire, en veillant au renforcement de l'incorporation effective du zonage dans les plans d'urbanisme

Appui à la réforme de la planification urbaine au moins à l'échelle communale en Haïti, en ciblant surtout l'efficience des nombreux documents de planification existants

Développement de plans de prévention des risques dans la perspective de l'aménagement du territoire prenant en considération les critères de GRD

Développement cartes d'habitats ruraux pour X communes à risques prioritaires

Vulgariser et mettre en œuvre le guide méthodologique d'intégration de la GRD et de la sécurité humaine dans les projets d'aménagements et de construction initiés par le MPCE

Outiller et équiper les institutions sanitaires pour la surveillance et la prise en charge de la population en matière de santé physique, mentale et sociale
Aucune action n'est planifiée dans le POT 2024 - 2027 pour cette activité.

Promouvoir la production au niveau national d'équipements et de matériels sanitaires dans le cadre d'un partenariat public-privé
Aucune action n'est planifiée dans le POT 2024 - 2027 pour cette activité.

Mettre en place des mesures de prévention aux risques majeurs pour garantir la sécurité alimentaire de la population tout en développant la production nationale

Les résultats prévus dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité sont les suivants :

- Les dommages de certains aléas (inondations, coulées de boue, mouvement de terrain...) diminuent de façon substantielle, en termes d'atteinte à l'intégrité de la personne humaine et d'impact sur les biens, y compris les moyens de subsistance.
- Le pays est capable d'assurer l'évaluation de la conformité des denrées alimentaires en vue de garantir aux consommateurs des produits de bonne qualité.
- Le pays augmente ses capacités de production nationale.

Les dommages de certains aléas (inondations, coulées de boue, mouvement de terrain...) diminuent de façon substantielle, en termes d'atteinte à l'intégrité de la personne humaine et d'impact sur les biens, y compris les moyens de subsistance ;

Pour ce **premier résultat de l'activité**, les indicateurs et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 58

Indicateurs du résultat 2.2.10.a du POT 2024 – 2027

Indicateurs du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre de communes bénéficiant de mesures de protection grâce aux hectares aménagés dans les bassins versants			
Population protégée grâce aux travaux d'atténuation			
Nombre d’hectares des terres avec des projets de restauration du milieu naturel			

- Nombre de communes bénéficiant de mesures de protection grâce aux hectares aménagés dans les bassins versants
- *Elaboration et mise en œuvre d'un programme de gestion, d'aménagement et de protection de bassins versants*
- *Population protégée grâce aux travaux d'atténuation*
- *Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'atténuation des risques de catastrophe*
- *Nombre d'hectares de terre avec des projets de restauration du milieu naturel*
- *Campagnes nationales annuelles de reboisement*
- *Elaboration et mise en œuvre d'un programme de réhabilitation environnementale ciblant des zones jugées prioritaires*

Le pays est capable d'assurer l'évaluation de la conformité des denrées alimentaires en vue de garantir aux consommateurs des produits de bonne qualité.

Pour ce **deuxième résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 59

Indicateur du résultat 2.2.10.b du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre de produits inspectés par catégorie et en fonction des paramètres établis			

Nombre de produits inspectés par catégorie et en fonction des paramètres établis

Mise en place ou redynamisation des structures de contrôle de la conformité des denrées alimentaires

Inspection régulière des denrées alimentaires (multisectorielle)

Le pays augmente ses capacités de production nationale

Pour ce **troisième résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 60

Indicateur du résultat 2.2.10.c du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Pourcentage de producteurs haïtiens ayant augmenté leurs capacités de			

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
production en tenant compte des normes de la GRD			

Pourcentage producteurs haïtiens ayant augmenté leurs capacités de production en tenant compte des normes de la GRD

Instauration d'un paquet d'avantages pour inciter les entreprises haïtiennes à augmenter leurs capacités de production pour les trois denrées identifiées

Mise en œuvre des programmes de diversification agricole (crédit, assistance technique, organisation, commercialisation, donations) des petits paysans et des populations rurales plus vulnérables

Le MARNDR planifie le montage d'un programme de petits prêts-récoltes à partir de 100 000 gourdes, ciblant les produits de transformation via la réhabilitation de la Banque de crédit agricole (BCA) au MARNDR. La reprise pilote couvrira cinq départements.

Plaidoyer pour une augmentation de X% du budget national alloué à la sécurité alimentaire

Pourcentage d'augmentation de rendement à l'hectare des produits les plus consommés

Le MARNDR table sur la construction et le fonctionnement réel de 10 nouveaux centres de semences pour augmenter le rendement à l'hectare des produits les plus consommés et fonctionnels. Des productrices et producteurs de semences bénéficieront de formation sur les techniques de production, le conditionnement de stockage de semences en cas de catastrophe...

Valorisation des semences de qualité

Acquisition de semences certifiées

Formation des groupements paysans pour une augmentation du rendement à l'hectare

Introduction de nouveaux paquets technologiques ayant rapport au changement climatique

Mise en place et appui au fonctionnement à plein rendement de 5 stations avicoles, apicoles dans les directions départementales suivant les normes de la GRD

Évaluer les risques de catastrophe pour le patrimoine culturel national et développer des instruments et des mécanismes pour la protection et l'évacuation des biens culturels

Aucune action n'est planifiée dans le POT 2024 - 2027 pour cette activité.

Appuyer la mise en œuvre de la Politique nationale de protection et promotion sociales et capitaliser sur les bonnes pratiques d'autres pays

Aucune action n'est planifiée dans le POT 2024 - 2027 pour cette activité.



Axe stratégique 3 : Développer et utiliser des mécanismes financiers durables et innovants afin d'accroître la résilience des communautés et des institutions et réduire les facteurs de risques de catastrophe

Tableau 61

Cible et indicateur de l'axe stratégique 3 du PNGRD 2019 – 2030

Cible	Indicateur
D'ici 2030, 30% des investissements publics, privés et communautaires sont protégés par des politiques de transfert de risque.	Pourcentage d'investissements publics et privés bénéficiant d'une couverture d'assurance.

Cette troisième ligne stratégique est déclinée en deux grands produits dans le PNGRD 2019 – 2030 :

- A3R1.** Les fonds GRD mobilisés par l'État et ses partenaires augmentent substantiellement et sont utilisés efficacement.
- A3R2.** Des assurances risques de désastre sont développées/améliorées et sont accessibles aux catégories vulnérables aux catastrophes.

Les fonds GRD mobilisés par l'État et ses partenaires augmentent substantiellement et sont utilisés efficacement

L'action phare pour obtenir ce produit porte sur la mise en place d'un fonds commun national en GRD qui sera alimenté par les ressources financières internes nationales et un fonds commun des donateurs, selon des modalités de gestion à définir.

Quatre des cinq activités phares proposées dans le PNGRD 2019 – 2030 sont ciblées dans le Plan opérationnel triennal :

- I.** Mettre en place un fonds commun national en GRD qui sera alimenté par les ressources financières internes nationales et un fonds commun des donateurs (FCD) et en définir les modalités de gestion ;
- II.** Élargir l'assiette financière du fonds d'intervention d'urgence national et l'étendre à la préparation aux urgences ;
- III.** Intégrer les indicateurs GRD dans le système de suivi des investissements publics et de l'aide externe ;
- IV.** Renforcer le mécanisme de solidarité nationale en faveur de la GRD en mobilisant en priorité les Haïtiennes et les Haïtiens de la diaspora ;
- V.** Mettre en place un système incitatif de mobilisation de ressources pour la GRD et la lutte contre le changement climatique à tous les niveaux.

Mettre en place un fonds commun national en GRD qui sera alimenté par les ressources financières internes nationales et un fonds commun des donateurs (FCD) et en définir les modalités de gestion

Le résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité est le suivant : Les ressources financières internes et externes sont utilisées de façon harmonieuse, efficace et efficiente en GRD.

Les ressources financières internes et externes sont utilisées de façon harmonieuse, efficace et efficiente en GRD

Pour ce **premier résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 62

Indicateur du résultat 3.1.1.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre de bailleurs, partenaires financiers, anciens et nouveaux, qui intègre le mécanisme de gestion et d'utilisation du fonds commun	5	5	

Nombre de bailleurs, partenaires financiers, anciens et nouveaux, qui intègre le mécanisme de gestion et d'utilisation du fonds commun

Mise en place d'un mécanisme pour la gestion d'un fonds commun pour la gestion des risques de désastre, en tenant des comptes des expériences en cours ou passées

Etablissement de protocoles d'accord bilatéral et multilatéral dans le cadre de l'aide externe dédiée à la gestion des risques de désastre [nombre de protocoles signés]

Promotion du mécanisme auprès des bailleurs et partenaires financiers, actuels et potentiels, y compris des bailleurs et partenaires financiers introduits auprès des secteurs au cours de la période couverte par le Plan opérationnel triennal

Élargir l'assiette financière du fonds d'intervention d'urgence national et l'étendre à la préparation aux urgences
Le résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité stipule que les organes du SNGRD commencent à disposer de fonds substantiels pour leur fonctionnement et la mise en œuvre de leurs programmes et projets.

Les organes du SNGRD commencent à disposer de fonds substantiels pour leur fonctionnement et la mise en œuvre de leurs programmes et projets
Pour ce **premier résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 63

Indicateur du résultat 3.1.2.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Pourcentage du budget national de la république alloué à la GRD via les secteurs			

Pourcentage du budget national de la république alloué à la GRD via les secteurs

Campagnes annuelles de plaidoyer pour la mobilisation de fonds pour le fonctionnement et la mise en œuvre des programmes et projets des organes opérationnels du SNGRD

A définir par les secteurs

A définir par les secteurs

Intégrer les indicateurs GRD dans le système de suivi des investissements publics et de l'aide externe

Renforcer le mécanisme de solidarité nationale en faveur de la GRD en mobilisant en priorité les Haïtiennes et les Haïtiens de la diaspora

Le résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité est le suivant : Un mécanisme de coopération spécifique est mis en place pour la maximisation des contributions des communautés de la diaspora dans la gestion des risques de désastre en Haïti, principalement dans la réponse aux urgences et aux catastrophes.

Un mécanisme de coopération spécifique est mis en place pour la maximisation des contributions des communautés de la diaspora dans la gestion des risques de désastre en Haïti, principalement dans la réponse aux urgences et aux catastrophes.

Pour ce **seul résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 64

Indicateur du résultat 3.1.4.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre d'associations ou de regroupements représentatifs de la diaspora haïtienne dans les principaux pays et communautés d'accueil qui adhèrent aux efforts de coopération	5	10	20

Nombre d'associations ou de regroupements représentatifs de la diaspora haïtienne dans les principaux pays et communautés d'accueil qui adhèrent aux efforts de coopération

Elaboration d'une feuille de route pour la mobilisation de la diaspora haïtienne dans la gestion des risques de désastre

Recensement des associations représentatives de la diaspora haïtienne potentiellement intéressées par la gestion des risques de désastre en Haïti

Mise en place et fonctionnement du mécanisme de coopération entre le SNGRD et la diaspora haïtienne

Mettre en place un système incitatif de mobilisation de ressources pour la GRD et la lutte contre le changement climatique à tous les niveaux

Le résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité est le suivant : Les systèmes incitatifs sont mis à jour et renforcés pour une meilleure mobilisation de ressources pour la GRD et la lutte contre le changement climatique à tous les niveaux.

Les systèmes incitatifs sont mis à jour et renforcés pour une meilleure mobilisation de ressources pour la GRD et la lutte contre le changement climatique à tous les niveaux.

Pour ce **premier résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 65

Indicateur du résultat 3.1.5.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Pourcentage d'augmentation des ressources mobilisées pour la GRD et la lutte contre le changement climatique à tous les niveaux.	1		3

Les systèmes incitatifs sont mis à jour et renforcés pour une meilleure mobilisation de ressources pour la GRD et la lutte contre le changement climatique à tous les niveaux.

Révision des conditions de franchises douanières pour le matériel et les équipements solaires

Campagne de promotion et d'incitation à l'utilisation des énergies renouvelables dans le secteur agricole, notamment pour l'acquisition de d'équipements solaires dans les infrastructures agricoles

Face aux menaces que le changement climatique et la dégradation de l'environnement font peser sur les communautés, le MARNDR opte pour une transition verte. Dès la première année du POT 2024 - 2027, il procédera à l'acquisition de l'acquisition de pompes solaires et accessoires (50), e motopompes 3 et 4 pouces (50) et de kits scolaires (100 000) qu'il distribuera aux agricultrices et agriculteurs et dans les habitats ruraux.

Formation de cadres sur le paquet technologique, pour la GRD et la lutte contre changement climatique

Cette formation est prévue pour la deuxième et la troisième années de mise en œuvre du POT 2024 - 2027. Elle ciblera 50 cadres, à raison de 10 par département géographiques.

Des assurances risques de désastre sont développées/améliorées et sont accessibles aux catégories vulnérables aux catastrophes

Les quatre activités phares proposées dans le PNGRD 2019 – 2030 sont ciblées dans le Plan opérationnel triennal :

- I. Mettre en place un système participatif, transparent avec une obligation de rendre compte sur l'utilisation des fonds mobilisés à travers le mécanisme d'assurance paramétrique en GRD ;
- II. Définir et mettre en place un système national inclusif d'assurance et de réassurance des risques de désastre ;
- III. Promouvoir un partenariat public-privé pour la mise en place du système national d'assurance et de réassurance des risques de désastre ;
- IV. Mettre en place des outils pour mesurer les performances des assurances désastres.

Mettre en place un système participatif, transparent avec une obligation de rendre compte sur l'utilisation des fonds mobilisés à travers le mécanisme d'assurance paramétrique en GRD

Le résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité est le suivant : Des mécanismes sont mis en place pour permettre aux parties prenantes et bénéficiaires des programmes et projets de s'informer sur l'utilisation des fonds mobilisés à travers le mécanisme d'assurance paramétrique en GRD.

Des mécanismes sont mis en place pour permettre aux parties prenantes et bénéficiaires des programmes et projets de s'informer sur l'utilisation des fonds mobilisés à travers le mécanisme d'assurance paramétrique en GRD

Pour ce **premier résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 66

Indicateur du résultat 3.2.1.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 – 2027
Nombre de mécanismes de redevabilité mise en place pour relier le niveau territorial au niveau central de l'Etat	1		3

Nombre de mécanismes de redevabilité mise en place pour relier le niveau territorial au niveau central de l'Etat

Consultation impliquant les organes stratégiques et techniques du SNGRD, l'Assemblée nationale, les collectivités territoriales, des organisations de la société civile pour le développement d'un cadre d'évaluation des politiques publiques, notamment en matière de gestion des risques de désastre, dans le cadre de la promotion de la redevabilité des acteurs gouvernementaux

Mise en place d'un code d'éthique et de bonne conduite interne pour les acteurs, les partenaires et collaborateurs des organes du SNGRD

Etablissement d'un mécanisme de plainte et de retour d'information reliant le niveau territorial au niveau central de l'Etat, via les coordinations départementales de gestion des risques de désastre

Mise en place de structures ponctuelles de plainte et de retour d'information en lien avec des projets importants et la gestion de catastrophes

Définir et mettre en place un système national inclusif d'assurance et de réassurance des risques de désastre

Le résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité est le suivant : Les bases sont posées pour la mise en place progressive d'un système d'assurance contre les effets risques de désastre.

Les bases sont posées pour la mise en place progressive d'un système d'assurance contre les effets risques de désastre

Pour ce **premier résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 67

Indicateur du résultat 3.2.2.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Existence d'un plan de mise en œuvre d'un système d'assurance des risques de désastre en Haïti	1		3

Existence d'un plan de mise en œuvre d'un système d'assurance des risques de désastre en Haïti

Mise en place d'un comité intersectoriel chargé du processus de révision et d'amélioration des cadres normatifs et réglementaires du SNGRD Inventaire de compagnies d'assurance exerçant en Haïti et de leur portefeuille

Conduite d'une étude sur l'assurance et la réassurance des risques de désastre en Haïti, ciblant autant les particuliers que les entreprises

Elaboration d'un plan de mise en œuvre du système national inclusif d'assurance et de réassurance des risques de désastre, avec l'appui des partenaires techniques et financiers du SNGRD

Promouvoir un partenariat public-privé pour la mise en place du système national d’assurance et de réassurance des risques de désastre

Le résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité est le suivant : Les assureurs et d'autres acteurs ayant ou non développé des régimes d'assurance et de réassurance contre les effets des désastres sont sensibilisés sur le plan de mise en œuvre du système national d'assurance et de réassurance.

Les assureurs et d'autres acteurs ayant ou non développé des régimes d'assurance et de réassurance contre les effets des désastres sont sensibilisés sur le plan de mise en œuvre du système national d'assurance et de réassurance.

Pour ce **premier résultat de l'activité**, l’indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 68

Indicateur du résultat 3.2.3.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre d'assureurs et d'autres acteurs, ayant développé ou non des régimes d'assurance, qui manifestent de l'intérêt pour la mise en place du système national d'assurance et de réassurance	1		3

Nombre d'assureurs et d'autres acteurs, ayant développé ou non des régimes d'assurance, qui manifestent de l'intérêt pour la mise en place du système national d'assurance et de réassurance

Organisation d'un forum régional sur l'assurance et la réassurance contre les effets des désastres d'origine naturelle

Mise en place d'un cadre de partenariat pour le système national d'assurance et de réassurance contre les effets des désastres d'origine naturelle

Mettre en place des outils pour mesurer les performances des assurances désastres

Le résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité stipule que le SNGRD dispose progressivement d'outils pour mesurer la performance du régime national d'assurance désastres.

Le SNGRD dispose progressivement d'outils pour mesurer la performance du régime national d'assurance désastres

Pour ce **seul résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 69

Indicateur du résultat 3.242.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre d'outils de mesure de la performance du régime établi	1		3

Nombre d'outils de mesure de la performance du régime établi

Elaboration d'un manuel pour mesurer la performance du régime d'assurance établi, avec des indicateurs clés

Promotion d'un manuel pour mesurer la performance du régime d'assurance établi, avec des indicateurs clés



Axe stratégique 4 : Assurer efficacement la préparation, la réponse et le relèvement rapide post-désastre à travers le renforcement des capacités techniques, matérielles et financières des institutions nationales, départementales, communales et locales en charge de la gestion des désastres.

Tableau 70

Cible et indicateur de l'axe stratégique 4 du PNGRD 2019 – 2030

Cible	Indicateur
D'ici 2030, le pays est doté de contingence pour au moins quatre risques (séismes, cyclones, épidémies, sécheresse...) au niveau national, départemental, communal et sectoriel.	- Nombre de plans de contingence élaborés à tous les niveaux ; - Nombre de centres d'opérations d'urgence équipés et fonctionnels ; - Nombre de stock d'urgence prépositionnels ; - Montant de ressources financières mobilisées ; - Évidence de la capacité de relèvement.

Cette quatrième ligne stratégique est déclinée en deux grands produits dans le PNGRD 2019 – 2030 :

- A4R1.** Les institutions nationales et locales en charge de la réponse aux urgences ont les capacités techniques et financières leur permettant d'élaborer et mettre en œuvre leurs activités de planification des urgences et de relèvement sensibles au genre et au handicap.
- A4R2.** L'implication des volontaires pour les interventions d'urgence et de relèvement est régularisée au sein du SNGRD.

Les institutions nationales et locales en charge de la réponse aux urgences ont les capacités techniques et financières leur permettant d'élaborer et mettre en œuvre leurs activités de planification des urgences et de relèvement sensible au genre et au handicap.

Les principales actions porteront sur l'élargissement des mécanismes interinstitutionnels de communication d'urgences existants, la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies d'information du public en situation d'urgence et des évaluations post-désastres sectoriels en utilisant des outils usuels, de pointes et adaptés permettant de faire des analyses rapides et fiables pour une réponse célère et efficace.

Les dix activités phares proposées dans le PNGRD 2019 – 2030 sont ciblées dans le plan opérationnel :

- I.** Assurer la cohérence, l'harmonisation, le test et la mise à jour réguliers de tous les instruments et outils de planification de réponse à tous les niveaux ;
- II.** Accroître le mécanisme interinstitutionnel de communication d'urgence existant ;
- III.** Mettre en œuvre et évaluer les stratégies d'information du public en situation d'urgence ;
- IV.** Conduire des évaluations post-désastres sectoriels en utilisant des outils usuels, de pointe et adaptés permettant de faire des analyses rapides et fiables pour une réponse célère et efficace ;
- V.** Mettre à jour régulièrement et rendre opérationnelles les stratégies d'évacuation et de retour aux foyers en toute dignité, dans le respect de la charte humanitaire ;
- VI.** Fournir aux différents centres d'opérations d'urgence et aux cellules de crise au sein des secteurs les capacités de fonctionnement adéquates ;
- VII.** Assurer une meilleure coordination et un meilleur contrôle des actions de planification et de réponse à tous les paliers du SNGRD ;
- VIII.** Élaborer et mettre en œuvre un cadre national de relèvement rapide et de reconstruction ;

- IX. Impliquer les populations dans les processus de planification et de mise en œuvre de la réponse aux urgences et assurer une représentation du quota d'au moins de 30% de femmes à toutes les instances de décision ;
- X. Explorer et analyser les mécanismes innovants d'appel à l'aide nationale et internationale pour la réponse et le relèvement.

Assurer la cohérence, l'harmonisation, le test et la mise à jour réguliers de tous les instruments et outils de planification de réponse à tous les niveaux

Les résultats prévus dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité sont les suivants :

- Les entités du SNGRD ont plus facilement accès aux informations critiques pour la planification et la mise en œuvre de la préparation de la réponse aux urgences et aux catastrophes grâce à la mise en place d'une plateforme numérique, collaborative et interactive où les documents de planification sont mis à jour régulièrement.
- Les institutions nationales, publiques et privées, disposent d'un guide standard pour le montage du plan typique pour la continuité des activités prêt à être appliqué.
- Les structures de gestion des risques de désastre et secteurs disposent d'outils de planification harmonisés et cohérents pour réagir efficacement dans les situations d'urgence et de catastrophe.

Les entités du SNGRD ont plus facilement accès aux informations critiques pour la planification et la mise en œuvre de la préparation de la réponse aux urgences et aux catastrophes grâce à la mise en place d'une plateforme numérique, collaborative et interactive où les documents de planification sont mis à jour régulièrement.

Pour ce **premier résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 71

Indicateur du résultat 4.1.1.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre de secteurs utilisant la plateforme numérique, collaborative et interactive avec une garantie d'accès opportun aux informations critiques relatives à la planification et la mise en œuvre de la préparation de la réponse aux urgences et aux catastrophes et qui s'y appuient pour la prise de décision			

Nombre de secteurs utilisant la plateforme numérique, collaborative et interactive avec une garantie d'accès opportun aux informations critiques relatives à la planification et la mise en œuvre de la préparation de la réponse aux urgences et aux catastrophes et qui s'y appuient pour la prise de décision

Mise en place d'une plateforme numérique multisectorielle centralisée dont la gestion est assurée par la DGPC dans le cadre de ses fonctions de coordination et de gestion de connaissances

Mise en place d'un plan de communication de la plateforme numérique collaborative et interactive

Le plan de communication de la plateforme numérique prendra en compte la formation ciblant les parties prenantes appelées à utiliser activement la plateforme, mais aussi la promotion de la plateforme auprès des institutions parties prenantes et des partenaires techniques et financiers, dans le but de les porter à adhérer aux efforts de planification de la préparation et de la réponse via la plateforme, jusqu'au niveau communal.

Les institutions nationales, publiques et privées, disposent d'un guide standard pour le montage du plan typique pour la continuité des activités prêt à être appliqué.

Pour ce **deuxième résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 72

Indicateur du résultat 4.1.1.b du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 – 2027
Nombre d'institutions étatiques et privées outillées pour le développement du plan de continuité d'activités			

Nombre d'institutions étatiques et privées outillées pour le développement du plan de continuité d'activités

Elaboration du guide de montage du plan typique pour la continuité des activités

Le ministère du Commerce et de l'Industrie élaborera un guide standard pour le développement de plan de continuité des activités. Cet outil découlera de l'inventaire de modèles existants en Haïti et au niveau de la région, du diagnostic et de l'analyse du profil et des besoins des catégories d'institutions clientes, y compris les entreprises privées.

Formation sur la planification pour la continuité des activités ciblant des cadres des secteurs sociaux au niveau central (1^{re} et 2^e années) et au niveau départemental

Exercice de simulation (niveau atelier) autour du PCA

Promotion du guide standard de montage du plan typique pour la continuité des activités

Les structures de gestion des risques de désastre et secteurs disposent d'outils de planification harmonisés et cohérents pour réagir efficacement dans les situations d'urgence et de catastrophe.

Pour ce **troisième résultat de l'activité**, les indicateurs et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 73

Indicateurs du résultat 4.1.1.c du POT 2024 – 2027

Indicateurs du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre de structures territoriales de gestion des risques de désastre ayant développé leur plan de contingence multirisque selon le modèle établi			
Nombre de secteurs ayant développé leur plan de contingence selon un modèle proposé par le SPGRD			

Nombre de structures territoriales de gestion des risques de désastre ayant développé leur plan de contingence multirisque selon le modèle établi

Elaboration d'un canevas de plan de contingence départemental multirisque sur le modèle du canevas adopté par la DGPC pour le niveau communal

Accompagnement des structures départementales pour le développement du nouveau format de plan de contingence multirisque

Systématisation de l'approche méthodologique pour l'élaboration et la mise à jour des plans communaux de contingence multirisques

Nombre de secteurs ayant développé leur plan de contingence selon un modèle proposé par le SPGRD

Adoption d'un canevas de plan de contingence sectoriel multirisque

Elaboration d'un plan de contingence pour la gestion des débris et des déchets après une catastrophe dans la perspective de l'adaptation et l'harmonisation entre les circuits, les véhicules de collecte les réseaux routiers et la capacité disponible et mobilisé

Elaboration de plan de contingence sanitaire (multirisque) et actualisation des annexes du plan de contingence

Elaboration de plans blancs

Développement du répertoire d'organisation national des ressources en santé (RONRS)

Développement du schéma d'organisation des soins tenant compte des différents types de risques

Accroître le mécanisme interinstitutionnel de communication d'urgence existant

Le résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité est le suivant : Le dispositif dédié à l'information du public en situation d'urgence permet aux COU national et départementaux de communiquer au besoin, de manière rapide et efficace, l'information aux communautés menacées ou affectées, incluant les médias.

Le dispositif dédié à l'information du public en situation d'urgence permet aux COU national et départementaux de communiquer au besoin, de manière rapide et efficace, l'information aux communautés menacées ou affectées, incluant les médias

Pour ce **premier résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 74

Indicateur du résultat 4.1.2.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre de structures fonctionnelles disposant de matériel et d'équipements de base pour l'information du public en situation d'urgence	4	4	4

Nombre de structures fonctionnelles disposant du matériel et d'équipements de base pour l'information du public en situation d'urgence

Redynamisation et fonctionnement du Pool de communication, chargé, en cas d'activation du COU national, de la communication gouvernementale d'urgence

Redynamisation et fonctionnement de trois cellules départementales de communication, les pendants du Pool de communication dans les départements

Acquisition d'un dispositif portatif et autonome pour le Pool de communication et 10 antennes départementales

La DGPC dotera les structures, dédiées à l'information du public notamment en situation d'urgence, d'un kit comprenant un appareil photo, un téléphone intelligent robuste, un mini-pc portable robuste, des maillots aux couleurs de la Protection civile, des chasubles...

Mettre en œuvre et évaluer les stratégies d'information du public en situation d'urgence

Le résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité est le suivant : Les structures d'information du public sont outillées pour conduire systématiquement des retours d'expérience et tirer des renseignements de la fonction Information et planification après chaque situation d'urgence ou de catastrophe.

Les structures d'information du public sont outillées pour conduire systématiquement des retours d'expérience et tirer des renseignements de la fonction Information et planification après chaque situation d'urgence ou de catastrophe.

Pour ce **premier résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 75

Indicateur du résultat 4.1.3.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Pourcentage de retours d'expériences effectifs par rapport aux événements survenus et gérés conformément aux procédures et protocoles établis	80 %	90 %	100 %

Pourcentage de retours d'expériences effectifs par rapport aux événements survenus et gérés conformément aux procédures et protocoles établis

Mise en œuvre de la stratégie de communication de la DGCP, volet information du public dans les situations d'urgence.

Mise à jour du canevas de plan de communication d'urgence sur la base du Plan stratégique de communication de la DGPC

Renforcement de l'appropriation des fiches réflexes pour la fonction information et planification du plan national de réponse aux urgences par les structures du niveau central et des départements

Développement d'une stratégie d'optimisation des communications numériques dans les situations d'urgence ou d de catastrophe

Accompagnement pour la systématisation des retours d'expériences après chaque événement géré

Conduire des évaluations post-désastres sectoriels en utilisant des outils usuels, de pointe et adaptés permettant de faire des analyses rapides et fiables pour une réponse célère et efficace
Le résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité est le suivant : Les équipes d'évaluation disposent de ressources adéquates pour des déploiements post-désastres

Les équipes d'évaluation disposent de ressources adéquates pour des déploiements post-désastres
Pour ce **premier résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 76

Indicateur du résultat 4.1.4.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre d'équipes d'évaluation outillées pour accomplir leur mission après une urgence ou une catastrophe	55	55	50

Les systèmes incitatifs sont mis à jour et renforcés pour une meilleure mobilisation de ressources pour la GRD et la lutte contre le changement climatique à tous les niveaux.

Nombre d'équipes d'évaluation outillées pour accomplir leur mission après une urgence ou une catastrophe

Accompagnement des structures communales pour le déploiement effectif des équipes d'évaluation après la survenue d'un désastre

Mettre à jour régulièrement et rendre opérationnelles les stratégies d'évacuation et de retour aux foyers en toute dignité, dans le respect de la charte humanitaire

Le résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité est le suivant : Le guide de gestion des abris provisoires et de l'évacuation est révisé et mis à niveau.

Le guide de gestion des abris provisoires et de l'évacuation est révisé et mis à niveau

Pour ce **seul résultat de l'activité**, l'indicateur et la cible annuelle suivants ont été retenus :

Tableau 77

Indicateur du résultat 4.1.5.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Stratégie nationale d'évacuation développée et associée au guide gestion des abris provisoires et de l'évacuation			1

Guide mis à jour disponible

Élaboration de la Stratégie nationale d'évacuation

Mise à jour du guide de gestion des abris provisoires et de l'évacuation pour la prise en compte de Stratégie nationale d'évacuation

Fournir aux différents centres d'opérations d'urgence et aux cellules de crise au sein des sec-teurs les capacités de fonctionnement adéquates

Le résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité est le suivant : Les COU nationaux et départementaux, ainsi que des cellules de crise (comités de préparation et de réponse) ont les moyens de fonctionner et de mobiliser leur personnel pendant au moins trente jours d'activation l'an, y compris pendant la saison cyclonique, pour coordonner les actions et les opérations conjointes de réponse en appui aux COU de niveau inférieur.

Les COU nationaux et départementaux, ainsi que des cellules de crise (comités de préparation et de réponse) ont les moyens de fonctionner et de mobiliser leur personnel pendant au moins trente jours d'activation l'an, y compris pendant la saison cyclonique, pour coordonner les actions et les opérations conjointes de réponse en appui aux COU de niveau inférieur

Pour ce **seul résultat de l'activité**, les indicateurs et les cibles annuelles suivants ont été re-tenus :

Tableau 78

Indicateurs du résultat 4.1.6.a du POT 2024 – 2027

Indicateurs du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre de COU et de cellules de crise dotés de moyens de fonctionnement en cas d'activation	5	5	
Nombre d'entrepôts d'urgence dont les stocks de prépositionnement sont alimentés en fonction des chiffres de planification des plans de contingence	3	3	3

Nombre de COU et de cellules de crise dotés de moyens de fonctionnement en cas d'activation

Fonctionnement du COU national en cas d'activation

Fonctionnement des COU départementaux en cas d'activation

Fonctionnement de trois cellules de crise (Santé, Agriculture, Travaux publics) en cas d'activation

Nombre d'entrepôts d'urgence dont les stocks de prépositionnement sont alimentés en fonction des chiffres de planification des plans de contingence

Aménagement et prépositionnement de stocks d'urgence au niveau de trois entrepôts régionaux (articles non-alimentaires)

Les entrepôts au niveau de trois pôles régionaux seront renfloués à hauteur de 40% des besoins exprimés dans le plan de contingence multirisque national.

Fonctionnement des COU départementaux en cas d'activation Aménagement et prépositionnement de stocks d'urgence au niveau de trois entrepôts régionaux (articles alimentaires)

Assurer une meilleure coordination et un meilleur contrôle des actions de planification et de réponse à tous les paliers du SNGRD

Le résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité est le suivant : Un système de planification national d'urgence coordonné/intégré est mis en place.

Un système de planification national d'urgence coordonné/intégré est mis en place

Pour ce **seul résultat de l'activité**, l'indicateur et la cible annuelle suivants ont été retenus :

Tableau 79

Indicateur du résultat 4.1.7.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
L'architecture de la planification d'urgence en Haïti est dressée et les imbrications établies et connues des intervenants		1	

L'architecture de la planification d'urgence en Haïti est dressée et les imbrications établies et connues des intervenants

Inventaire des outils de planification et de réponse aux urgences existants à tous les paliers du SNGRD jusqu'au niveau familial

Mise en place effective du système national de planification d'urgence coordonné/intégré

Vulgarisation des outils de planification de la réponse aux urgences à tous les niveaux administratives et franges de la société

Élaborer et mettre en œuvre un cadre national de relèvement rapide et de reconstruction

Le résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité est le suivant : Le pays dispose d'un cadre concerté pour la planification et la coordination intersectorielle de la programmation du relèvement rapide et de la reconstruction.

Le pays dispose d'un cadre concerté pour la planification et la coordination intersectorielle de la programmation du relèvement rapide et de la reconstruction

Pour ce **seul résultat de l'activité**, l'indicateur et la cible annuelle suivants ont été retenus :

Tableau 80

Indicateur du résultat 4.1.8.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Document du cadre national de relèvement rapide et de reconstruction validé et disponible	1		

Atelier de travail de haut niveau pour la finalisation et la validation du cadre de planification et de coordination intersectorielle de la programmation du relèvement rapide et de la reconstruction

Impliquer les populations dans les processus de planification et de mise en œuvre de la réponse aux urgences et assurer une représentation du quota d’au moins de 30% de femmes à toutes les instances de décision

Le résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité est le suivant : Les populations sont outillées et équipées pour accompagner les structures territoriales de gestion des risques de désastre dans la planification et la réponse aux urgences.

Les populations sont outillées et équipées pour accompagner les structures territoriales de gestion des risques de désastre dans la planification et la réponse aux urgences

Pour ce **premier résultat de l’activité**, l’indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 81

Indicateur du résultat 4.1.9.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre d’équipes d’interventions communautaires redynamisées et maintenues fonctionnelles, avec au moins de 30% de femmes dans leur effective	10	10	10

Nombre d’équipes d’interventions communautaires redynamisées et maintenues fonctionnelles, avec au moins de 30% de femmes dans leur effective

Redynamisation d’équipes d’interventions communautaires en priorité dans les centres-villes et les zones urbaines des sections communales

Acquisitions de petits équipements pour le nettoyage, le drainage manuel et autres interventions d’urgence au profit de communautés vulnérables prioritaires où évoluent les EIC redynamisées

Explorer et analyser les mécanismes innovants d’appel à l’aide nationale et internationale pour la réponse et le relèvement

Le résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité est le suivant : Les ressources financières internes et externes sont utilisées de façon harmonieuse, efficace et efficiente en GRD

Les organes du SNGRD disposent de ressources adéquates pour assurer une transition sans cassure de la réponse vers le relèvement

Pour ce **premier résultat de l’activité**, l’indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 82

Indicateur du résultat 4.1.4.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
La mise en place d'un fonds dédié au relèvement rapide et à la reconstruction initiée	5	5	

La mise en place d'un fonds dédié au relèvement rapide et à la reconstruction initiée

Réflexions sur la mise en place progressive d'un fonds permanent pour la mise en œuvre du relèvement rapide et de la reconstruction sur le modèle du fonds d'urgence

Mobilisation de ressources pour la mise en place effective du fonds permanent pour la mise en œuvre du relèvement rapide et de la reconstruction sur le modèle du fonds d'urgence

L’implication des volontaires pour les interventions d’urgence et de relèvement est régularisée au sein du SNGRD.

Les actions planifiées ici visent à mieux régulariser la pratique du volontariat en matière de gestion des risques de désastre en Haïti. Elles entendent valoriser cette pratique, cruciale dans la construction de la résilience des communautés haïtiennes aux catastrophes.

Les trois activités proposées dans le PNGRD 2019 – 2030 sont ciblées dans le plan opérationnel :

- I. Mettre en place un dispositif efficace et inclusif de gestion des volontaires au sein du SNGRD qui prend en compte le genre et le handicap dans la sélection et le déploiement des équipes.
- II. Mettre en place un dispositif de protection et de valorisation des volontaires.
- III. Mettre en place un système de volontariat senior en GRD.

Mettre en place un dispositif efficace et inclusif de gestion des volontaires au sein du SNGRD qui prend en compte le genre et le handicap dans la sélection et le déploiement des équipes.

Le résultat prévu dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité est le suivant :le dispositif inclusif « Volontaire de la protection civile » est mis en place et reconnu par l’État haïtien.

Le dispositif inclusif « Volontaire de la protection civile » est mis en place et reconnu par l’État haïtien.

Pour ce **seul résultat de l’activité**, l’indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 83

Indicateur du résultat 4.1.1.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Arrêté interministériel reconnaissant la pratique du « Volontariat de la protection civile »			1

Arrêté interministériel reconnaissant la pratique du « Volontariat de la protection civile »

Les volontaires constituent la cheville ouvrière de la gestion des risques de désastre en Haïti. Leur implication est cruciale pour l’application avec efficacité de la mission de la Protection civile. Une régularisation de leur statut contribuera à établir clairement le degré d’engagement attendu des volontaires ; les valeurs, les avantages et les bénéfices liés à cette pratique ; ainsi qu’une certaine consécration de la reconnaissance de cette ressource cruciale.

Atelier de travail sur la pratique du volontariat dans le cadre de la gestion des risques de désastre

Cette action cible les acteurs du secteur public, du secteur privé des affaires et d’autres organisations, y compris et surtout celles œuvrant pour l’intérêt général, habitués à mobiliser des réseaux de volontaires dans le cadre de la GRD.

Élaboration d’un arrêté interministériel reconnaissant la pratique du « Volontariat de la Protection civile »

Mettre en place un dispositif de protection et de valorisation des volontaires.

Les résultats prévus dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité sont les suivants :

- La mise en place d’un programme d’assurance à l’intention des volontaires de la Protection civile est enclenchée.
- Le SNGRD récompense chaque année l’action volontaire et met en avant des volontaires modèles

La mise en place d’un programme d’assurance à l’intention des volontaires de la Protection civile est initiée

Pour ce **premier résultat de l’activité**, l’indicateur et la cible annuelle suivants ont été retenus :

Tableau 84

Indicateur du résultat 4.2.2.a du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Feuille de route pour la mise en place d’un programme d’assurance pour les volontaires établie			1

Feuille de route pour la mise en place d’un programme d’assurance pour les volontaires établie

Etablissement d’une feuille de route pour la mise en place d’un programme d’assurance à l’intention des volontaires du dispositif « Volontaires de la protection civile » et plaidoyer pour sa mise en œuvre

Le SNGRD récompense chaque année l’action volontaire et met en avant des volontaires modèles

Pour ce **deuxième résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 85

Indicateur du résultat 4.2.2.b du POT 2024 – 2027

Indicateur du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre de volontaires récompensés chaque année de primes ou du prix des volontaires de la Protection civile	12	12	12

Nombre de volontaires récompensés chaque année de primes ou du prix des volontaires de la Protection civile

Le DGPC et les comités départementaux de Gestion des risques de désastre, de concert avec des acteurs du secteur privé des affaires et de la société civile, organiseront chaque année une cérémonie au cours de laquelle des primes collectives et le prix des volontaires de l'année seront décernés à un comité territorial de GRD (commune et section communale » et une douzaine de volontaires. Les récipiendaires individuels, hommes et femmes, seront choisis parmi trois volontaires nominés par département et six pour le niveau central du SNGRD.

Etablissement d'un dialogue constructif entre le secteur public, le secteur privé des affaires et la société civile pour renforcer la sensibilité envers la pratique du volontariat en faveur de la GRD

Mise en place et mise à jour régulière du baromètre de la pratique du volontariat en faveur de la GRD en Haïti

Cérémonie de remise des primes et du prix des volontaires de la Protection civile à l'occasion de la Journée internationale des volontaires

Mettre en place un système de volontariat sénior en GRD

Les résultats prévus dans le POT 2024 - 2027 concernant cette activité sont les suivants : Le club des volontaires séniors de la Protection civile est créé et fonctionnel

Le club des volontaires séniors de la Protection civile est créé et fonctionnel

Pour ce **seul résultat de l'activité**, l'indicateur et les cibles annuelles suivants ont été retenus :

Tableau 86

Indicateur du résultat 4.2.3.a du POT 2024 – 2027

Indicateurs du résultat du POT	2024 – 2025	2025 – 2026	2026 - 2027
Nombre de volontaire intégrant le club et prêts pour mobilisation	10	15	20

Nombre de volontaires séniors intégrant le club et prêts pour mobilisation

Création et appui au fonctionnement du club prestigieux des volontaires séniors de la Protection civile

Activation des volontaires séniors de la Protection civile en cas de besoin



Partie 3 : Modalités de mise en œuvre

Continuité de l'État oblige, les gouvernements successifs doivent assurer le pilotage général de la mise en œuvre et du suivi du PNGRD 2019 – 2030 pour atteindre l'objectif global de cet outil stratégique qui vise à accroître significativement et durablement la résilience d'Haïti, de ses institutions nationales et de ses collectivités territoriales face aux catastrophes.

En ce sens, le Gouvernement haïtien, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, y compris du Système des Nations unies et de la société civile, poursuit cette démarche de mise en œuvre à travers le POT 2024 - 2027. Ce plan doit permettre au SNGRD d'asseoir les axes stratégiques définis dans le PNGRD 2019 – 2030 avec des indicateurs de résultats détaillés alignés aux indicateurs composites du référentiel national actuel en matière de GRD et qui tient compte des besoins d'au moins six ministères sectoriels prioritaires.

Pour y parvenir, il s'avère primordial de mettre en place le dispositif institutionnel de mise en œuvre, en tenant compte des prescrits du PNGRD 2019 – 2030 et du cadre légal existant en la matière. Le décret du 15 juin 2020, portant création et organisation du SNGRD énonce les principales attentes par rapport aux neuf organes de la plateforme nationale. L'atteinte des résultats, sensibles aux vulnérabilités des secteurs retenus et des communautés à risques, reste tributaire de la fonctionnalité de ces organes et de leur capacité à remplir efficacement leur rôle.

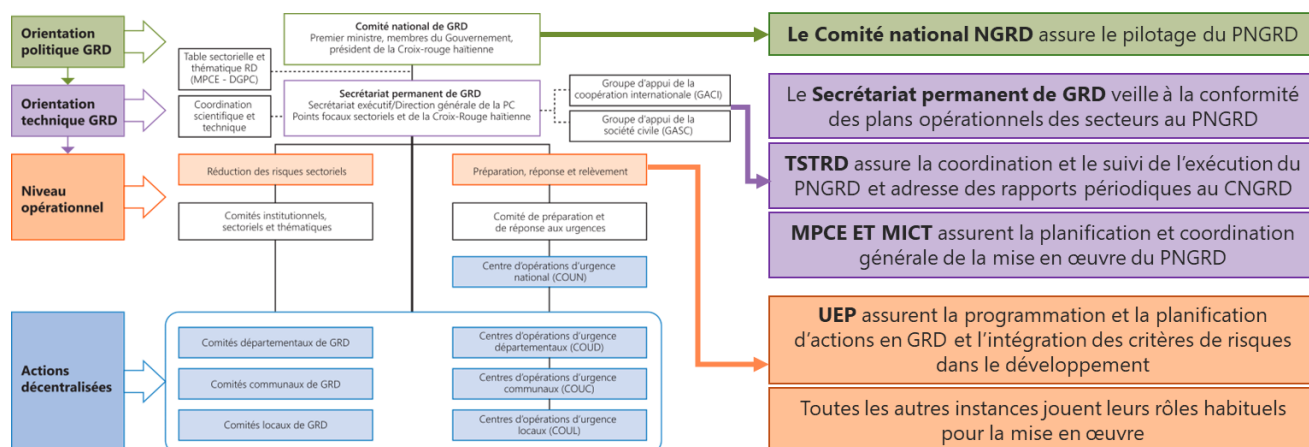


Figure 1

Le dispositif institutionnel chargé de la mise en œuvre du POT 2024 - 2027

1. Le dispositif institutionnel de mise en œuvre

Déclinaison du PNGRD 2019 – 2030, le POT 2024 – 2027 retient naturellement le schéma proposé pour la mise en œuvre de celui-ci. Ce dispositif mobilise à la fois les institutions du pays et les partenaires techniques et financiers d’Haïti, sous le leadership des institutions publiques, tant au niveau sectoriel que territorial.

Le pilotage général du plan est ainsi assuré par le Gouvernement haïtien, à travers le Comité national de gestion des risques de désastre (CNGRD), avec l’appui des partenaires techniques et financiers d’Haïti. Le SPGRD devra assurer la coordination technique des interventions et veiller à la conformité des plans opérationnels des secteurs au PNGRD.

La mise en œuvre du POT 2024 – 2027, à proprement parler, concerne essentiellement **le niveau opérationnel du gouvernement central**. Celui-ci est censé regrouper les comités institutionnels, sectoriels et thématiques, chargés de la réduction des risques sectoriels, et les cellules de crise (comités de préparation et de réponse aux urgences) ainsi que Centre d’opérations d’urgence national (COUN), responsables de la préparation, de la réponse et du relèvement.

En parallèle à la complétion de la mise en place de ces mécanismes et plateformes de coordination institutionnelle, sectorielle et intersectorielle, tant au niveau stratégique qu’opérationnel, le dispositif s’appuiera sur les plateformes existantes, quitte à renommer (transformer) celles-ci de manière automatique, lorsqu’elles réunissent les mêmes acteurs et abordent des dossiers relatifs à la GRD.

Il faudra d'emblée mettre en place le secrétariat technique hautement stratégique, chargé d'assister le ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE) et le ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT) dans la planification et la coordination générale conjointe de la mise en œuvre du PNGRD 2019 – 2030, à travers notamment des plans opérationnels comme celui-ci. Ce secrétariat est composé du directeur général de la Protection civile, de son homologue de la Planification et du directeur du Cadre de coordination de l'aide externe au développement (CAED).

Pour la mise en œuvre des actions déconcentrées, il est préconisé l'intégration des collectivités territoriales dès les premières et de maintenir celle-ci pendant tout le processus en vue de prendre en compte, dans les meilleures conditions, les intérêts et les capacités communautaires.

Catégories et profils des secteurs clés

L'intégration et l'implication active des différents ministères, organismes et secteurs du SNGRD dans le processus de réduction des risques de catastrophe dans le pays fait partie des grandes priorités du SNGRD. En ce sens, depuis quelques années, le MPCE fait injonction aux secteurs pour l'inclusion des paramètres de gestion des risques de désastre dans leurs programmes et leurs projets de développement.

Le Plan opérationnel triennal 2024 – 2027 s'aligne globalement dans cette démarche inclusive, multirisque et multisectorielle mais de façon spécifique, il s'inscrit dans les efforts de mettre en œuvre le PNGRD 2019 – 2030 aux niveaux sectoriel et territorial. L'élaboration de ce document référentiel prend en compte les différents secteurs clés repartis en quatre catégories.

Les secteurs productifs

Cette catégorie regroupe l'ensemble des acteurs évoluant dans l'exploitation des ressources naturelles, dans le domaine manufacturier et dans la transformation des matières premières. On y trouve notamment l'agriculture, la pêche, le commerce, l'industrie, les services financiers, le tourisme.

Les secteurs des infrastructures

Là, il s'agit des acteurs travaillant dans la mise en place des biens et des services nécessaires pour assurer la santé, la sûreté, la sécurité ou le bien-être économique. Ce sont notamment les transports, les télécommunications, l'énergie, l'eau et l'assainissement, les infrastructures urbaines et communautaires, les infrastructures agricoles...

Les secteurs sociaux

Ce groupe réunit l'ensemble des acteurs impliqués dans tout ce qui est développement local, assistance sociale, services à la personne. Parmi les acteurs sociaux, on peut citer le logement, la santé (et la nutrition), l'éducation, la culture, la sécurité alimentaire (et la nutrition), les sports et les loisirs...

Les domaines transversaux

Cette dernière catégorie regroupe les acteurs travaillant dans les domaines considérés comme des fonctions de support : la gestion des risques de désastre, le genre, l'environnement, l'emploi, la gouvernance, le développement territorial, la jeunesse, les personnes vulnérables et la protection sociale, la gestion de l'information...



Les instruments de la mise en œuvre

Pour sa mise en œuvre, le plan opérationnel sera décliné en plans annuels, pour chacune des trois années fiscales couvertes. La déclinaison sera également assurée aux niveaux sectoriel et territorial, tout en privilégiant une approche de gestion intégrée. Le plan sera actualisé sur cette base annuelle pour être en phase avec le contexte socioéconomique, politique et environnemental, à commencer par l'actualité des risques et leur potentielle matérialisation, et d'autres changements éventuels. L'évaluation annuelle de la mise en œuvre pourrait aussi dicter d'autres modifications.

Les institutions, organes ou entités, responsables au premier chef d'une action inscrite dans la matrice du plan, devront en produire les termes de référence ou la fiche technique, les présenter au SPGRD pour obtenir une validation et permettre, pour le moins, un contrôle de qualité et une cohérence intersectorielle.

À l'issue des trois années que couvre le plan, il est proposé une évaluation externe de la mise en œuvre, pour augmenter les chances d'en tirer des leçons et de les prendre en compte dans l'élaboration du deuxième plan opérationnel triennal, qui découlera du PNGRD 2019 - 2030.



Partie 4 : Mécanismes de suivi et d'évaluation

La mise en œuvre du Plan opérationnel triennal est calée sur l'année fiscale (en Haïti, celle-ci commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante). Ce calage laisse un délai de raisonnable – d'ici le 1^{er} octobre 2024 - pour cette opérationnalisation. En effet, une zone tampon s'étale entre la validation effective du Plan et cette date butoir.

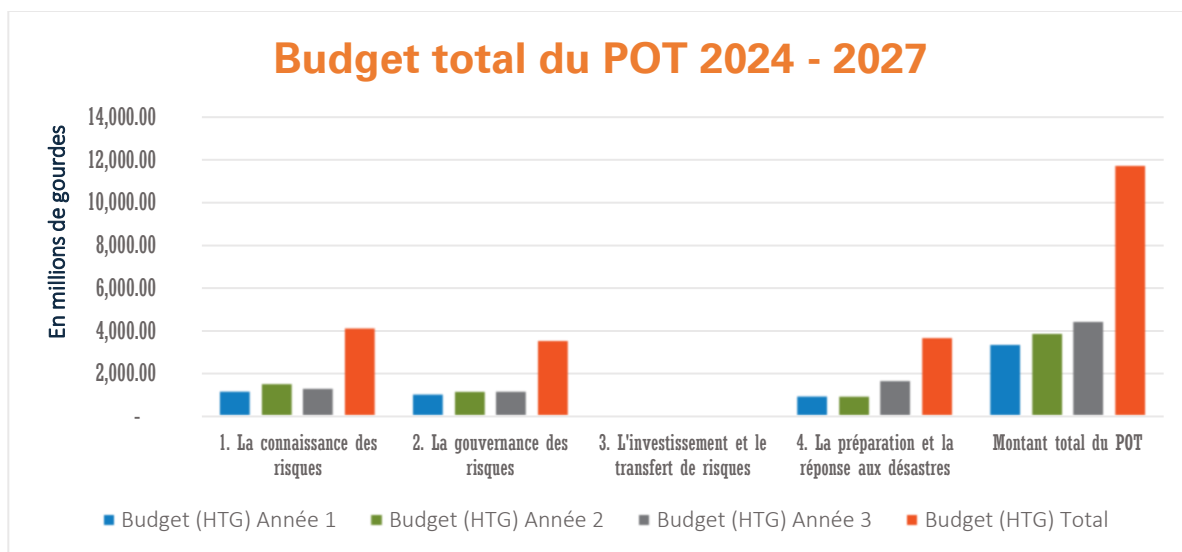
Au cours de cette période, la mise en œuvre des activités déjà initiées sera poursuivie, ainsi que la mobilisation des ressources et l'anticipation opportune de l'initiation de certaines activités nouvellement planifiées.

À compter du 1^{er} octobre 2024, le Plan opérationnel triennal sera soumis à un rapportage semestriel pour tenir compte du rapport annuel à soumettre au CNGRD dans le cadre plus global du PNGRD 2019 - 2030.

Les rapports détaillés des secteurs seront fournis sur une base annuelle, comme le prévoit le décret portant création et organisation du SNGRD dans son article 12.2 : « Les différents secteurs du SNGRD veillent à ce que soit effectué annuellement le contrôle de leur performance sur la base d'indicateurs appropriés et définis dans le PNGRD. »

En résumé, le système de rapportage du POT 2-24 - 2027 sera conforme au système de suivi en vigueur dans l'administration publique (niveau opérationnel : DEPS des ministères et le MPCE). Les livrables en la matière sont :

- Rapport semestriel d'état d'avancement des plans sectoriels et territoriaux du POT compilé par le SPGRD et la DGPC ;
- Rapport annuel de la Table sectorielle et thématique Risques de désastre (TSTRD) à transmettre au CNGRD via le MICT ;
- Présentation annuelle de l'état d'avancement de la mise en œuvre au CNGRD par le TSTRD.



Partie 5 : Budget et mobilisation de ressources

Le SNGRD, notamment à travers la DGPC et le SPGRD, n'a pas cessé de promouvoir l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les systèmes nationaux et sectoriels de planification et d'investissement publics, pour une prise en compte réelle des problèmes liés aux aléas naturels ou anthropiques et la recherche de solutions durables.

Plus qu'une simple volonté, des efforts ont été consentis en ce sens pour l'inclusion des paramètres de GRD dans les programmes et projets de développement. L'article 12.1 du décret portant création et organisation du SNGRD stipule que « chaque secteur faisant partie du SNGRD, en fonction de son champ de compétence matérielle, produit des outils et son plan de gestion des risques et inscrit à son budget des crédits affectés à la gestion du risque. »

Néanmoins, beaucoup de chemin reste à parcourir pour continuer alimenter cette volonté initiale et les efforts subséquents. Il faudra aussi poursuivre, en les renforçant, les actions de planification – le Plan opérationnel triennal en est un exemple – et de mobilisation de ressources pour les faire fructifier.

1. Le budget global du POT 2024 - 2027

Les efforts doivent être décuplés en ce sens d'autant plus que les sources de financement, notamment externes, sont de moins en moins disponibles en considérant le contexte mondial. Ce nouvel outil constitue

d'ailleurs un atout pour la conduite d'actions de plaidoyer en vue de préparer et d'effectuer cette mobilisation des ressources. C'est un travail consensuel et chaque secteur pourra s'en approprier pour la mobilisation de ressources, via des plaidoyers à l'interne et à l'externe.

Le montant moyen du budget annuel du plan s'avère plutôt réaliste. Il correspond presque à la moyenne (4,6 milliards de gourdes) des ressources internes et externes allouées à la gestion des risques de désastre pendant les années fiscales 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, si l'on excède cette dernière année au cours de laquelle le programme d'investissement public a atteint 7 milliards de gourdes. En résumé, **il s'élève à 11,8 milliards de gourdes, réparties comme décrit dans le tableau ci-dessous :**

Budget du POT 2024 – 2027 par résultat du PNGRD 2019 - 2030 (HTG)

	Année 1	Année 2	Année 3	Total
1. La connaissance des risques				
A1R1	600,562,998.00	430,036,472.00	434,332,060.00	1,480,341,530.00
A1R2	55,744,000.00	67,536,000.00	34,170,000.00	157,450,000.00
A1R3	163,283,100.00	153,238,500.00	114,310,000.00	430,831,600.00
A1R4	415,533,200.00	942,404,800.00	810,522,000.00	2,168,460,000.00
2. La gouvernance des risques				
A2R1	554,026,450.00	552,900,846.00	534,626,600.00	1,641,553,896.00
A2R2	569,004,600.00	695,383,300.00	704,345,100.00	1,968,733,000.00
3. L'investissement et le transfert de risques				
A3R1	5,092,000.00	15,276,000.00	13,266,000.00	33,634,000.00
A3R2	1,554,450.00	35,242,050.00	83,482,050.00	120,278,550.00
4. La préparation et la réponse aux désastres				
A4R1	1,007,875,870.00	997,080,000.00	1,700,632,650.00	3,705,588,520.00
A4R2	17,768,400.00	21,922,400.00	29,828,400.00	69,519,200.00
Grand total				11,776,390,296.00

L'apport du Trésor public

L'engagement formel de l'État haïtien concernant la construction de la résilience du pays aux catastrophes doit se refléter davantage dans la prise en compte de la gestion des risques de désastre dans le programme des investissements publics. Jusqu'ici, à peine 1 % du budget national est directement consacré à ce domaine, de manière transversale et sectorielle, quand un seul événement suffit à anéantir en quelques

secondes le produit intérieur brut (PIB) de toute une année. Les pertes et dommages du tremblement de terre du 12 janvier 2010 ont été évalués à environ 180 % du PIB de l'année précédente.

Apport de l'État haïtien

Plusieurs actions de plaidoyer sont proposées dans le présent plan pour une amélioration sensible de cette portion. Celle-ci sera graduelle et progressive compte tenu des chocs successifs ou simultanés qui affectent les communautés haïtiennes et l'enchevêtrement des dossiers prioritaires.

En dépit des difficultés nombreuses, la contribution de l'Etat demeure primordiale et cruciale pour une mise en œuvre efficace du POT 2024 – 2027. Le Trésor public devrait assurer globalement et en priorité la complétion et la mise en place des organes et entités du SNGRD, notamment les comités thématiques, sectoriels et institutionnels.

Le budget de l'Etat devrait prendre en compte les charges liées au fonctionnement de ces comités, y compris les frais d'organisations des rencontres de coordination, et au financement de leur plan d'action. Il devrait aussi couvrir les dépenses de personnel pour l'engagement des nouveaux fonctionnaires prévus dans la planification.

Contribution des partenaires techniques et financiers

Le plan opérationnel prévoit, la mise en place d'un mécanisme qui permettra d'obtenir une synergie dans l'appui que fourniront les PTF. L'efficacité et surtout l'efficience de sa mise en œuvre y est étroitement liée.

Le Comité national de gestion des risques de désastre, qui guide, coordonne et évalue les programmes dans le cadre du PNGRD 2019 – 2040, devrait prendre les dispositions nécessaires pour la constitution d'un panier de fonds commun, son opérationnalisation, avec des modalités de contribution claires.

Contribution de la société civile

Le plan opérationnel met en avant les bénéfices que pourrait générer un bon partenariat public-privé. Des actions programmées, impliquant notamment le GASC, exigent, dès leur montage, une contribution du secteur privé.

Cet objectif sera difficile à atteindre et bien davantage plus si l'État, au plus haut niveau, n'encadre pas ce processus, et sans une définition sans équivoque des modalités de contribution. Le CNGRD et le SPGRD pourront initier les réflexions avec des acteurs majeurs du secteur privé des affaires, notamment les entreprises et compagnies membres de l'Agerca. Une fois mis en place, le GASC pourra prendre le relais.



Partie 6 : Matrice des risques

Des échanges, basées sur le contexte général et les pratiques des parties prenantes, ont permis à l'équipe d'élaboration de relever les principaux risques d'ordre sécuritaire, stratégique, opérationnel et réputationnel, tant internes qu'externes, liés à la mise en œuvre du POT et de proposer des mesures susceptibles les atténuer.

La gestion de ces risques doit être assurée de manière continue et leur statut (en attente, ouvert ou clos) maintenu à jour en fonction d'une échelle de priorité basée sur la probabilité qu'un risque se produise et le degré de gravité de ses impacts potentiels.

Le tableau ci-après classe les risques selon leur nature (sans lien avec l'échelle de gravité). Il présente sommairement la cause de l'apparition du risque et ses conséquences probables sur la mise en œuvre du POT et des dispositions susceptibles d'anticiper et gérer ce risque.

Référence	Nom du risque	Causes et conséquences du risque	Mesures d'atténuation
Sécuritaire			
1.	Instabilité sociale	La stagnation voire l'aggravation des conditions politiques et sociales du pays peuvent entraîner l'arrêt de certaines activités, pour un temps plus ou moins long, en raison des perturbations occasionnées.	Il est préconisé de conduire, autant que possible des actions de prévention en s'appuyant sur le dialogue et la concertation jusqu'au niveau des communautés bénéficiaires des interventions sur le terrain.
2.	Réduction de l'accessibilité et de la mobilité	Les blocages de route en raison de troubles internes ou de l'insécurité liées aux actions de groupes armés, notamment dans l'Ouest et l'Artibonite, peuvent rendre difficile la conduite des actions de terrain voire occasionner l'arrêt de celles-ci.	Les parties prenantes doivent établir des mesures alternatives (à inclure dans les plans de continuités des activités) pour les déplacements, les interventions sur le terrain et la sécurité du personnel, de concert avec les forces de l'ordre. En cas de force majeure et d'une suspension de longue durée, l'adaptation de l'activité, en fonction des nouvelles conditions, voire la révision de certains résultats attendus, pendant la période.
3.	Survenue d'une catastrophe	Haïti affiche un indice des risques naturels très élevé, de 7,2. (INFORM, 2024), ce qui confirme la probabilité qu'un désastre majeur ou secondaire puisse survenir et nuire gravement à la mise en œuvre du POT	La mise en place du plan de continuité des activités s'avère cruciale d'autant plus qu'il peut contribuer à la bonne gestion des ressources, notamment humaines. En cas de force majeure et d'une suspension de longue durée, l'adaptation de l'activité, en fonction des nouvelles conditions, voire la révision de certains résultats attendus, pendant la période.
Stratégique			

Référence	Nom du risque	Causes et conséquences du risque	Mesures d'atténuation
4.	Insuffisance de ressources financières	Malgré les dispositions établies (voir Partie 5 : Budget et mobilisation de ressources), les ressources disponibles et mobilisées peuvent ne pas couvrir l'ensemble du budget. Une telle situation peut déboucher sur la suspension de certaines activités ou la non-atteinte de résultats attendus.	Les organes du niveau stratégique du SNGRD (CNGRD, DPGRD et DGPC) doivent assurer le plaidoyer continu auprès partenaires techniques et financiers internationaux, le secteur privé et le Parlement pour les financements. Les conditions nécessaires à la mise en place du panier de fonds commun pour la GRD doivent être créées dès le premier trimestre de mise en œuvre.
5.	Manque d'engagement des acteurs et institutions	Des acteurs et institutions, parfois au niveau même du SNGRD, pourraient ne pas être disponibles ou s'engager faiblement dans la mise en œuvre du POT en fonction d'autres priorités, ce qui risque de ralentir le processus voire entraîner la non-atteinte de certains résultats.	Les organes stratégiques et techniques du SNGRD, notamment la DGPC et le SPGRD, doivent maintenir la motivation des parties prenantes qui se sont impliquées dès le départ dans l'élaboration du POT, via les espaces de coordination. Cette intermédiation devrait garantir la prise en compte de certaines particularités institutionnelles voire sectorielles et de besoins spécifiques qu'il faudra concilier.
Opérationnel			
6.	Contraintes logistiques	Des réalisations du POT, qui s'appuient sur le matériel et les équipements (informatiques, travaux publics, énergie...) censés être disponibles au niveau institutionnel et sectoriel, peuvent être retardées en cas de défaillance de ces derniers ou de difficultés à les mobiliser. Cela peut être directement lié aussi à la performance des fournisseur de services.	Les acteurs et institutions opérationnels doivent travailler à renforcer leurs capacités logistique et s'appuyer au besoin et de manière planifiées sur les ressources disponibles et mobilisables sur le terrain. Les fournisseurs de services doivent être sélectionnés de manière pertinente.

Référence	Nom du risque	Causes et conséquences du risque	Mesures d'atténuation
			Il faudra aussi chercher à compenser la disparité de la disponibilité des ressources au niveau territorial, en adaptant le plus que possible les interventions à la réalité du terrain et en dotant les équipes territoriales, dans tout la mesure possible, d'équipements de travail.
Réputationnel			
7.	Non-adhésion des acteurs et partenaires	Les interventions des parties prenantes du dispositif de mise en œuvre du POT peuvent être divergentes voire contradictoires entre le niveau politique et technique, ce qui peut saper leur crédibilité tant auprès des bénéficiaires que des bailleurs, mais aussi l'efficacité des réalisations.	Il est préconisé de conduire, autant que possible des actions de prévention en s'appuyant sur le dialogue et la concertation, qui passe par le renforcement du plaidoyer sur le fonctionnement du SNGRD, le rôle des différentes parties prenantes du dispositif de mise en œuvre du POT et la pertinence de ce dernier. La DGPC et le SPGRD devront garantir une coordination soutenue pendant la période de mise en œuvre du POT et un appui technique aux acteurs et institutions impliqués dans cette mise en œuvre.

Référence	Nom du risque	Causes et conséquences du risque	Mesures d'atténuation
8.	Rejet de la part des bénéficiaires	Les bénéficiaires, à plusieurs niveaux, manifestent de l'indifférence, voire de l'hostilité par rapport aux équipes opérationnelles ou encore un rejet par rapport aux actions du POT, à cause par exemple de la faiblesse de mesures d'accompagnement antérieures et des services fournis par les responsables étatiques et leurs partenaires.	Il est préconisé de conduire, autant que possible des actions de prévention en s'appuyant sur la sensibilisation des bénéficiaires et aussi la réalisation d'actions concrètes dans les communautés couvertes par le POT. Il faudra adopter des règles applicables, couplées à des mesures d'incitation et d'accompagnement, pour espérer rallier les publics réfractaires ou contestataires par rapport aux actions de terrain prévues dans le cadre du POT.

